Quatre-vingt-troisième année. — N° 26. Le Numéro : 12 francs. Lundi 29 et Mardi 30 Janvier 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 51-91 du 26 janvier 1951 portant attribution d'indemnités à certains fonctionnaires civils prêtant leur concours à l'Institut des hautes études de défense nationale (p. 986).

Décret n° 51-92 du 26 janvier 1951 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être attribuées aux personnels temporaires du secrétariat général permanent de la défense nationale (p. 987).

Décret n° 51-93 du 26 janvier 1951 tendant à autoriser le secrétaire général permanent de la défense nationale à recruter des collaborateurs techniques à temps incomplet (p. 987).

Ministère de la justice.

Décrets du 26 janvier 1951 portant nomination de juges suppléants (p. 988).

Arrêté portant désignation des membres de la commission spéciale chargée d'arrêter les tableaux d'aptitude et d'avancement du personnel des juridictions musulmanes (p. 988).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 51-94 du 26 janvier 1951 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois supprimés du ministère de l'intérieur (direction générale de la sûreté nationale) (p. 989).

Arrêtés portant détachements (administration préfectorale et sûreté nationale) (p. 992).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 51-95 du 27 janvier 1951 modifiant les décrets n°s 50-806 et 50-807 du 29 juin 1950 portant forclusion définitive en matière de délivrance de certificats d'appartenance aux membres des forces françaises de l'intérieur et en matière d'attribution de grade d'assimilation aux membres des Forces françaises de l'intérieur et de la Résistance intérieure française (p. 992).

Décret du 27 janvier 1951 portant nominations dans les réserves de l'armée de terre (p. 992).

Décret du 27 janvier 1951 portant nominations dans les cadres actifs de l'armée de l'air (p. 1003).

Décision portant annulation d'inscription au tableau d'avancement ou à la liste d'aptitude de 1949 pour le grade de sous-lieutenant d'active (corps des officiers de l'air, cadre sédentaire) et inscription au tableau d'avancement ou à la liste d'aptitude de 1949 pour le grade de sous-lieutenant d'active (corps des officiers des services administratifs) (p. 1003).

Tour de départ en campagne des officiers mariniers des spécialités de l'aéronautique navale (p. 1004).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 51-96 du 26 janvier 1951 relatif au versement de la cotisation de sécurité sociale des fonctionnaires et militaires de carrière retraités et de leurs veuves bénéficiaires des régimes de sécurité sociale institués par le décret n° 46-2771 du 31 décembre 1946 et la loi n° 49-489 du 12 avril 1949 (p. 1015).

Arrêtés portant détachements et rectificatif :

Contributions indirectes (p. 1015).

Institut national de la statistique et des études économiques (p. 1015).

Receveurs-percepteurs (p. 1015).

Services extérieurs du Trésor (p. 1015).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 51-97 du 26 janvier 1951 portant ouverture des concours de recrutement dans l'enseignement du second degré pour 1951 (p. 1016).

Décret n° 51-98 du 26 janvier 1951 modifiant le décret n° 49-697 du 24 mai 1949 portant réforme des études de chirurgie dentaire (p. 1016).

Décret n° 51-99 du 26 janvier 1951 relatif à la licence ès lettres moderne, mention langue et littérature françaises (p. 1016).

Décret du 26 janvier 1951 portant approbation de l'élection d'un membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres (p. 1017).

Décret du 26 janvier 1951 conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 1017).

Décret du 27 janvier 1951 chargeant le ministre de la marine marchande de l'intérim du ministère de l'éducation nationale (p. 1017).

Arrêtés des 8 et 18 janvier 1951 fixant les budgets primitif et additionnel de la Réunion des bibliothèques nationales de Paris pour l'exercice 1950 (p. 1017).

Arrêté du 17 janvier 1951 fixant les dates des examens et concours de l'enseignement du premier degré en 1951 (p. 1017).

Arrêté du 20 janvier 1951 modifiant l'arrêté du 16 septembre 1948 relatif au certificat d'études littéraires générales (p. 1018).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 25 janvier 1951 portant création du comité technique consultatif d'importation du verre et modifiant la composition du comité technique général d'importation des produits chimiques (p. 988).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 51-100 du 26 janvier 1951 modifiant et complétant le décret du 18 mars 1940 sur le régime forestier de la Nouvelle-Calédonie (p. 988).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 15 janvier 1951 portant suppression, à compter du 1er janvier 1951, de la régie de recettes et de la régie d'avances instituées au ministère du travail et de la sécurité sociale par arrêtés du 23 avril 1945 et fixant, à compter de la date précitée, les modalités de règlement des primes de change accordées aux travailleurs immigrants italiens (p. 1018).

Arrêtés du 19 janvier 1951 modifiant de précédents arrêtés instituant des régies d'avances (p. 1018).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 26 septembre 1950 fixant le tarif de vente de la brochure « Barème Armes et munitions » (p. 1016).

Arrêté du 22 janvier 1951 portant homologation du barème « Fours industriels » (p. 1016).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 6 janvier 1951 modifiant l'arrêté du 20 août 1949 relatif aux examens du professorat de l'institution nationale des jeunes aveugles (p. 1015).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 1019).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions et de sous-commission. — Réunions de commissions et de sous-commission. — Réunion de commission (p. 1024).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution (p. 1025).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis relatif au tirage de la quatrième tranche de la loterie nationale 1951 (p. 1026).

Avis aux importateurs relatif à l'ouverture de crédits en dollars pour le financement de certaines importations (p. 1026).

Avis aux importateurs d'endives originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 1026).

Avis aux importateurs de tomates en provenance d'Espagne (additif) (p. 1026).

Avis aux importateurs de poissons de mer frais ou congelés originaires et en provenance de Grande-Bretagne (p. 1026).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 1027).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs relatif à l'ouverture de crédits en dollars pour le financement de certaines importations (p. 1026).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs d'endives originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 1026).

Avis aux importateurs de tomates en provenance d'Espagne (additif) (p. 1026).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un pharmacien à l'hôpital de Martigues (Bouches-du-Rhône) (p. 1030).

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Avis aux importateurs de poissons de mer frais ou congelés originaires et en provenance de Grande-Bretagne (p. 1026).

Annonces (p. 1031).

AVIS AUX ABONNES

Le septième cahier (pp. 193 à 224) de la **table annuelle (édition lois et décrets) de l'année 1950** est joint au présent numéro; les six premiers cahiers étaient annexés au *Journal officiel* des 21, 23, 24 et 26 janvier 1951.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 51-91 du 26 janvier 1951 portant attribution d'indemnités à certains fonctionnaires civils prêtant leur concours à l'institut des hautes études de défense nationale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 49-227 du 30 janvier 1949 portant création d'un institut des hautes études de défense nationale;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Il est alloué aux fonctionnaires civils n'appartenant pas au ministère de la défense nationale et investis des fonctions énumérées ci-après pour assurer l'encadrement de l'institut des hautes études de défense nationale, une indemnité forfaitaire annuelle pour charges supplémentaires aux taux suivants :

Directeur adjoint civil : 108.000 F par an.
Directeur des études : 90.000 F par an.
Chefs de section politique, économique et législative : 54.000 F par an chacun.

Art. 2. — Ces indemnités sont exclusives de toutes autres indemnités accessoires au titre des mêmes fonctions et notamment des indemnités spéciales auxquelles les intéressés pourraient éventuellement prétendre en application des dispositions du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 26 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 51-92 du 26 janvier 1951 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être attribuées aux personnels temporaires du secrétariat général permanent de la défense nationale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires ;

Vu le décret du 6 octobre 1950 portant relèvement des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être attribuées à certains personnels civils de l'Etat ;

Vu la loi du 8 août 1950 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (présidence du conseil) ;

Vu le décret du 30 septembre 1950 organisant à titre provisoire les cadres civils du secrétariat général permanent de la défense nationale et fixant le statut du personnel de ce service ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — A titre exceptionnel et dans la limite des crédits ouverts à cet effet, il peut être alloué des indemnités forfaitaires annuelles, représentatives d'heures supplémentaires, aux personnels de l'Etat occupant à temps complet un emploi civil temporaire au secrétariat général permanent de la défense nationale et à qui un travail supplémentaire est effectivement demandé en raison de leurs fonctions.

Ces indemnités sont fixées dans les limites et conformément aux règles prévues par le décret n° 50-1249 du 6 octobre 1950 pour les indemnités de même nature des personnels des administrations centrales, selon le tableau d'assimilation ci-après :

PERSONNEL du secrétariat général permanent de la défense nationale.	PERSONNEL des administrations centrales.
Chef du service « Affaires militaires ».	Chefs de service.
Autres chefs de service.....	Sous-directeur.
Chargés de mission.....	Administrateurs de 1re et 2e classe.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er janvier 1950.

Fait à Paris, le 26 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 51-93 du 26 janvier 1951 tendant à autoriser le secrétaire général permanent de la défense nationale à recruter des collaborateurs techniques à temps incomplet.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 50-942 du 8 août 1950 relative au développement des crédits affectés au fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (présidence du conseil) ;

Vu le décret n° 50-389 du 1er avril 1950 relatif à la réorganisation de la défense nationale ;

Vu le décret n° 50-852 du 20 juillet 1950 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale ;

Vu le décret n° 50-1210 du 30 septembre 1950 organisant à titre provisoire les cadres du secrétariat général permanent de la défense nationale et fixant le statut du personnel de ce service ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Indépendamment des chargés de mission prévus par le décret n° 50-1210 du 30 septembre 1950 organisant à titre provisoire les cadres du secrétariat général permanent de la défense nationale et fixant le statut du personnel de ce service, le secrétaire général permanent de la défense nationale peut faire appel au concours de fonctionnaires ou agents de l'Etat, appartenant aux divers départements ministériels, qui ne consacreront qu'une partie de leur temps aux travaux du secrétariat général permanent.

Art. 2. — Les fonctionnaires et agents visés ci-dessus, dont l'effectif ne peut être supérieur à cinq, peuvent recevoir une indemnité pour charges supplémentaires dont le montant est fixé pour chaque intéressé par arrêté du président du conseil dans la limite des crédits ouverts à cet effet au budget de la présidence du conseil (secrétariat général permanent de la défense nationale).

Le taux mensuel de cette indemnité ne peut excéder 15.000 F.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés de l'exécution du présent décret, qui prendra effet du 1er janvier 1950 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 26 janvier 1951 portant nomination d'un juge suppléant.

Par décret en date du 26 janvier 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Caillat, suppléant rétribué du juge de paix de Port-Lyautey, est nommé, sur sa demande, suppléant rétribué du juge de paix de Fès, en remplacement de M. Dunuy, dont la démission a été acceptée.

Décret du 26 janvier 1951 portant nomination de deux juges suppléants.

Par décret en date du 26 janvier 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, sont nommés:

Suppléant rétribué du juge de paix de Rabat (canton Sud), M. Tribillac, suppléant rétribué du juge de paix d'Oran (canton Est), en remplacement de M. Durand.

Suppléant rétribué du juge de paix d'Oran (canton Est), M. Durand, suppléant rétribué du juge de paix de Rabat (canton Sud), en remplacement de M. Tribillac.

Commission spéciale chargée d'arrêter les tableaux d'aptitude et d'avancement du personnel des juridictions musulmanes.

Par arrêté du 25 janvier 1951, sont désignés en qualité de membres de la commission spéciale chargée d'arrêter en 1951 les divers tableaux d'aptitude et le tableau d'avancement de classe du personnel des juridictions musulmanes:

M. Taleb Choaib benaouda, cadi hors classe à Tlemcen;
M. Firoud Mohamed, cadi notaire à Bordj-Menaiel;
M. Zitouni Ali, bachadel à la mahakma d'Orléansville, déjà inscrit au tableau d'aptitude pour les fonctions de cadi.
M. Mouiel (Léon), juge suppléant du ressort de la cour d'appel d'Alger, assurera les fonctions de secrétaire.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Création du comité technique consultatif d'importation du verre et modifications à la composition du comité technique général d'importation des produits chimiques.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'article 46 de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation pour le temps de guerre, prorogée par l'article 1er de la loi du 26 février 1949;

Vu le décret du 1er septembre 1939 réglementant l'importation des marchandises;

Vu l'ordonnance du 22 juin 1944 instituant le service des importations et des exportations;

Vu le décret du 20 novembre 1944 fixant les conditions d'importations en France des marchandises étrangères;

Vu le décret n° 49-927 du 13 juillet 1949 relatif à la délivrance des autorisations d'importation, modifié par le décret n° 49-1213 du 28 août 1949 et par le décret n° 50-265 du 4 mars 1950;

Vu l'arrêté du 11 mars 1950 portant création des comités techniques d'importation auprès du ministère de l'industrie et du commerce et notamment du comité technique général d'importation des produits chimiques;

Vu les propositions de l'assemblée des présidents des chambres de commerce,

Arrête:

Art. 1er. — En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 49-927 susvisé, est constitué le comité technique consultatif d'importation du verre, dont la composition est fixée comme suit:

Membres titulaires.

M. Lucien Barbier, délégué général du groupement professionnel des industries du verre, 3, rue La Boétie, Paris.

M. Pierre Leroux, président de la chambre syndicale des fabricants de verrerie travaillée au chalumeau, 32, rue de Paradis, Paris.

M. Gerndain Delattre, directeur général adjoint des compagnies réunies des glaces et verres spéciaux du Nord de la France, 17, rue du Helder, Paris.

M. Albert Mathieu, président directeur général des verreries Parra-Mantois, 11, chemin de la Ronde, le Vésinet (Seine-et-Oise), vice-président de la chambre syndicale des cristalliers et verriers de la Seine.

M. Jean Rendu, directeur de l'Union syndicale des verreries à la main, 32, rue de Paradis, Paris.

M. Yves de Kerhorr, directeur commercial des verreries Souchon-Neuvesel, 55, rue La Boétie, Paris.

M. Pierre Dupont, président du syndicat national des grossistes en céramique et verrerie, gérant de la société Dupont-Desfontaines, 40, rue des Fabricants, à Roubaix (Nord).

M. Henry Dussart, président de la chambre syndicale des importateurs et représentants de verreries et céramiques d'importation, 40, rue de Paradis, Paris.

M. Robert Redon, vice-président de la chambre syndicale des fabricants de bronze et de luminaire, 31, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

M. Jean Borgey, secrétaire général du groupement interprofessionnel des usagers du verre, 132, boulevard de Clichy, Paris.

M. René Lauret, vice-président de la chambre syndicale des fabricants et négociants d'appareils de laboratoires, des établissements Touzard et Matignon, 3, rue Amyot, Paris.

M. Georges-J. Richard, expert en douane, directeur des cristalleries du Val-Saint-Lambert, 60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

Membres suppléants.

M. James Barrelet, délégué aux relations extérieures de la fédération des industries du verre, 3, rue La Boétie, Paris.

M. François Domange, secrétaire général de la chambre syndicale des fabricants de verrerie travaillée au chalumeau, 32, rue de Paradis, Paris.

M. José Garcia, directeur commercial des sociétés Le Pyrex et Beauce-Bourgogne, 4, rue Cambacérès, Paris.

M. Jean de Poncins, directeur général de la compagnie des cristalleries de Baccarat, 30 *bis*, rue Paradis, Paris.

M. Georges Mougne, directeur de la société des anciens établissements Guilbert Martin, 20, rue Génin, Saint-Denis (Seine).

M. Louis Kirchheim, directeur commercial des glaceries de la compagnie de Saint-Gobain, 1 *bis*, place des Saussaies, Paris.

M. Henri Varene, président honoraire du syndicat national des grossistes en céramique et verrerie, président du conseil d'administration de la société Varène frères, 141, rue de Flandre, Paris.

M. Jean Fried, président du groupement des importateurs de vitrification, importateur spécialisé, 13, rue du Caire, Paris.

M. René Mook, vice-président du groupement interprofessionnel des usagers du verre, gérant de la société Achat-Verre, 8, rue Blanche, Paris.

M. Lucien Planchon, secrétaire du syndicat indépendant des fabricants français de lampes électriques, 3, rue Weber, Paris.

M. Paul Bidaut, secrétaire général de la fédération des syndicats des grossistes en matériel électrique, 9, rue d'Aguesseau, à Boulogne-sur-Seine (Seine).

M. Marcel Barbier, importateur spécialisé de verrerie de Venise, gérant de la société Marcel Barbier et Cie Vénitienne, 4, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris.

Art. 2. — MM. Lucien Barbier et Jean Rendu cesseront, à compter de la publication du présent arrêté, de faire partie du comité technique général d'importation des produits chimiques, dont la composition, telle qu'elle a été fixée par l'arrêté susvisé du 11 mars 1950, se trouve modifiée en conséquence.

Art. 3. — Le directeur des industries chimiques est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1951.

JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 51-100 du 26 janvier 1951 modifiant et complétant le décret du 18 mars 1910 sur le régime forestier de la Nouvelle-Calédonie.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 72 de la Constitution française;

Vu le décret du 18 mars 1910, modifié par le décret du 15 septembre 1943, sur le régime forestier de la Nouvelle-Calédonie;

Vu l'avis du conseil général de la Nouvelle-Calédonie;

Après l'avis de l'Assemblée de l'Union française;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 18 mars 1910, fixant le régime forestier en Nouvelle-Calédonie, modifié par le décret du 15 septembre 1943, est complété par les dispositions ci-après:

CHAPITRE Ier. — *Généralités, classement, aliénations.*

Art. 2. — Les bois et forêts du domaine seront désignés par un arrêté du chef de territoire et constitueront le domaine forestier classé géré par le service forestier.

Art. 3. — Les classements pourront porter sur les terrains pour lesquels la soumission au régime forestier est justifié:

Par un taux de boisement suffisant;

Par l'importance exclusive ou principale de ses fruits;

Par l'intérêt du maintien de leur état boisé ou de leur reboisement.

Seront en particulier obligatoirement classés :
Les forêts du domaine déjà exploitées ;
Les forêts en exploitation ou destinées à être exploitées ;
Les parties de terrain nu ou insuffisamment boisé dont la restauration ou le reboisement seront reconnus nécessaires :
1° Au maintien des terres sur les montagnes ou sur les pentes ;
2° A la défense du sol contre les érosions ;
3° A l'existence des sources ou des cours d'eau destinés à l'irrigation ;
4° A l'approvisionnement en bois des centres de consommation ;
5° A la salubrité publique.

Art. 4. — Les forêts classées sont affranchies de tout droit d'usage, après rachat s'il y a lieu. Les conditions de rachat seront, à défaut d'accord amiable, fixées par voie judiciaire.

Art. 5. — La procédure de classement sera fixée par un arrêté du chef de territoire.

Art. 6. — Les projets de classement seront soumis à la commission consultative permanente des terres, pour avis.

Art. 7. — Les arrêtés de classement du chef de territoire seront insérés au *Journal officiel* du territoire.

Art. 8. — Les forêts classées ne pourront être aliénées en totalité ou en partie que par un arrêté de déclassement pris après avis du chef du service forestier.

CHAPITRE II. — *Exploitation des forêts.*

Art. 9. — Aucun droit d'exploitation ou de récolte des produits de la forêt domaniale ne peut être concédé à titre gratuit.

Art. 10. — L'exploitation des forêts domaniales peut être faite :
En régie ;
Par vente de coupes ou adjudications publiques ;
Par permis de coupe d'un nombre limité d'arbres, de pièces, mètres cubes, stères ou tonnes ;
Par permis temporaires d'exploitation.

Art. 11. — Le chef de territoire pourra limiter, par arrêté pris en conseil privé, pour une période donnée, soit les surfaces à exploiter, soit le volume des bois à abattre, soit les quantités à extraire de la forêt.
Il pourra de même, sous réserve des droits acquis, ouvrir ou fermer à l'exploitation certaines zones déterminées et fixer l'importance des superficies nouvelles à mettre en valeur.

Art. 12. — Les forêts domaniales peuvent être exploitées par permis temporaires d'exploitation accordés par le chef du territoire, pour une superficie de 100 à 500 hectares et pour une durée de deux années.
Cette durée pourra être prorogée d'une année au gré du titulaire, et au delà, sous réserve de l'accord de l'administration.

Art. 13. — Lorsque le permis temporaire d'exploitation portera sur une superficie supérieure à 500 hectares, la durée de validité sera celle prévue à l'article précédent, augmentée d'une année par 1.000 hectares ou portion de 1.000 hectares en excédent. Le renouvellement devra toujours donner lieu à un nouveau permis.

Art. 14. — La procédure d'attribution des permis temporaires d'exploitation sera fixée par arrêté du chef de territoire.
La demande de permis temporaire d'exploitation sera adressée au chef du service forestier.
Elle devra indiquer notamment :
1° La nature du bois dont la coupe est demandée ;
2° Le lieu de la coupe ;
3° Les moyens dont dispose le demandeur ;
4° La destination et l'usage réservé au bois exploité, en distinguant :
a) Bois de chauffage ou à charbon ;
b) Bois de service ;
c) Bois d'œuvre ;
d) Produits destinés à l'exportation.

Art. 15. — Le permis temporaire d'exploitation fixera notamment :
La superficie et les limites ;
La durée de validité ;
L'importance des coupes et leur échelonnement, les redevances dues ;
Les investissements prévus pour l'exploitant ;
Les causes de déchéance et la procédure de retrait.

Art. 16. — Un cahier des clauses spéciales établi par le chef du territoire sera annexé à chaque permis temporaire d'exploitation.
Il fixera les conditions techniques particulières à l'exploitation, et son application sera assurée par les agents du service forestier.

Art. 17. — Dispositions transitoires. — Durant une période de deux ans à compter de la promulgation du présent décret, l'exploitation d'une forêt domaniale précédemment en location donnera lieu, conformément aux dispositions des articles 12 et suivants, à la délivrance d'un permis temporaire d'exploitation accordé par priorité au locataire de la forêt.

CHAPITRE III. — *Dispositions générales.*

Art. 18. — Les articles 2 et 5 du décret susvisé du 18 mars 1910 sont abrogés.

Art. 19. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Fait à Paris, le 26 janvier 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 51-94 du 26 janvier 1951 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois supprimés du ministère de l'intérieur (direction générale de la sûreté nationale).

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,
Vu la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme, et notamment ses articles 17 (§ 1er) et 61 ;
Vu le décret du 17 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi précitée, et notamment en son article 20 ;
Vu le décret du 28 septembre 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels de la police, ensemble les arrêtés des 13 octobre 1948 et 11 février 1949 ;
Vu le décret du 7 août 1930 fixant les traitements et classes du personnel des polices d'Etat ;
Vu la loi provisoirement applicable du 23 avril 1941 fixant les effectifs des personnels de la police nationale ;
Vu le décret du 23 avril 1941 fixant les traitements, grades et classes des personnels de la police nationale ;
Vu le décret du 7 juillet 1941 portant statut des fonctionnaires et agents des polices régionales d'Etat ;
Vu le décret du 15 novembre 1943 relatif au classement des fonctionnaires de police dans les échelles prévues par la loi, provisoirement applicable, du 5 août 1943 ;
Le conseil d'Etat, section des finances, entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Pour l'application de la loi susvisée du 20 septembre 1948, les assimilations des emplois, grades, classes et échelons supprimés ou ayant fait l'objet de modifications de structure et d'appellation concernant diverses catégories de personnel du ministère de l'intérieur (direction générale de la sûreté nationale) s'établissent conformément au tableau de correspondance annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

ANCIENS EMPLOIS			EMPLOIS D'ASSIMILATION AU 1er JANVIER 1948	
Grade.	Classe ou échelon.	Ancienneté.	Grade.	Classe ou échelon.
SURETE NATIONALE				
Commandants des gardiens de la paix du corps urbain de Lyon ayant cessé leurs fonctions avant le 7 juillet 1941.				
Commandant du corps urbain.	Classe unique.....	Après 6 ans dans le grade.....	Commandant	1re classe.
		Après 4 ans dans le grade.....	Idem.....	2e classe.
		Après 2 ans dans le grade.....	Idem.....	3e classe.
		Avant 2 ans dans le grade.....	Idem.....	4e classe.
Officiers de paix principaux et officiers ayant cessé leurs fonctions avant le 1er juillet 1943.				
Officier principal.....	Classe unique.....	Plus de 4 ans (1).....	Officier principal.....	1re classe.
		Moins de 4 ans et plus de 2 ans (1)	Idem.....	2e classe.
		Moins de 2 ans.....	Idem.....	3e classe.
Officier	Hors classe.....	Plus de 2 ans dans la classe....	Officier	1re classe après 2 ans de services effectifs dans le grade d'officiers de 1re classe.
		Moins de 2 ans dans la classe...	Idem.....	1re classe avant 2 ans de services effectifs dans le grade d'officier de 1re classe.
Officier	1re classe.....	Plus de 2 ans dans le grade.....	Officier	2e classe après 2 ans dans le grade d'officier.
		Moins de 2 ans dans le grade...	Idem.....	2e classe avant 2 ans dans grade d'officier.
Officiers ayant cessé leurs fonctions entre le 1er juillet 1943 et le 1er janvier 1944.				
Officier	1re classe (ex-principaux reclassés 1re classe en exécution du décret du 16 novembre 1943).	Plus de 4 ans (2).....	Officier principal.....	1re classe.
		Moins de 4 ans et plus de 2 ans (2).....	Idem.....	2e classe.
		Moins de 2 ans.....	Idem.....	3e classe.
Officier	1re classe (ex-hors classe	Plus de 2 ans dans la classe....	Officier	1re classe après 2 ans de services effectifs dans le grade d'officier de 1re classe.
		Moins de 2 ans dans la classe...	Idem.....	1re classe avant 2 ans de services effectifs dans le grade d'officier de 1re classe.
Officier	2e classe.....	Plus de 2 ans dans le grade.....	Officier	2e classe après 2 ans dans le grade d'officier.
		Moins de 2 ans dans le grade...	Idem.....	2e classe avant 2 ans dans le grade d'officier.
Officiers ayant cessé leurs fonctions entre le 1er janvier 1944 et le 1er janvier 1948.				
Officier	1re classe.....	Plus de 2 ans dans la classe....	Officier	1re classe après 2 ans de services effectifs dans le grade d'officier de 1re classe.
		Moins de 2 ans dans la classe..	Idem.....	1re classe avant 2 ans de services effectifs dans le grade d'officier de 1re classe.
Officier	2e classe.....	Plus de 2 ans dans le grade.....	Officier	2e classe après 2 ans dans le grade d'officier.
		Moins de 2 ans dans le grade...	Idem.....	2e classe avant 2 ans dans le grade d'officier.
SURETE NATIONALE. — POLICE D'ETAT				
Secrétaires de police ayant cessé leurs fonctions avant le 1er juillet 1943.				
Secrétaire principal de police.	Classe unique.....	Plus de 2 ans dans le grade de secrétaire principal.	Secrétaire principal de police.	1re classe.
		Plus de 8 ans dans le grade de secrétaire.	Idem.....	2e classe, après 8 ans dans le grade de secrétaire.
		Moins de 8 ans dans le grade de secrétaire.	Idem.....	2e classe, avant 8 ans dans le grade de secrétaire.
Secrétaire de police hors classe.	1er échelon.....	Plus de 6 ans dans le grade....	Secrétaire de police hors classe.	1e échelon.
		Moins de 6 ans et plus de 4 ans dans le grade.	Idem.....	3e échelon.
	2e échelon.....	.....	Idem.....	2e échelon.
	3e échelon.....	.....	Idem.....	1er échelon.
Secrétaire de police...	Classe exceptionnelle..	.....	Secrétaire de police...	Classe exceptionnelle.
	1re classe.....	.....	Idem.....	Classe exceptionnelle.
	2e classe.....	.....	Idem.....	1re classe.
	3e classe.....	.....	Idem.....	2e classe.
	4e classe.....	.....	Idem.....	3e classe.

(1) L'ancienneté est calculée à compter de la nomination au grade d'officier hors classe (décret du 18 février 1941 et du 16 mai 1945).
(2) L'ancienneté est calculée à compter de la nomination au grade d'officier de 1re classe (décret du 18 février 1941 et du 16 mai 1945).

ANCIENS EMPLOIS			EMPLOIS D'ASSIMILATION AU 1er JANVIER 1948	
Grade.	Classe ou échelon.	Ancienneté.	Grade.	Classe ou échelon.

SURETE NATIONALE

Secrétaires de police ayant cessé leurs fonctions entre le 1er juillet 1943 et le 1er janvier 1948.

Secrétaire principal de police.	1re classe		Secrétaire principal de police.	1re classe.
	2e classe	Plus de 8 ans dans le grade	Idem	2e classe, après 8 ans dans le grade.
		Moins de 8 ans dans le grade	Idem	2e classe, avant 8 ans dans le grade.
Secrétaire hors classe	2e échelon	Plus de 6 ans dans le grade de hors-classe.	Secrétaire hors classe	1e échelon.
		De 4 à 6 ans dans la hors-classe.	Idem	3e échelon.
		Moins de 4 ans dans la hors-classe	Idem	2e échelon.
	1er échelon		Idem	1er échelon.

ANCIENS EMPLOIS		EMPLOIS D'ASSIMILATION AU 1er JANVIER 1948	
Grade.	Classe ou échelon.	Grade.	Classe ou échelon.

Inspecteurs de police d'Etat ayant cessé leurs fonctions avant le 1er juillet 1945.

Inspecteurs sous-chefs	1re classe 2e classe	Inspecteurs sous-chefs.	Classe unique.
Inspecteurs	Hors classe	Inspecteurs de police	Hors classe.
	1re classe	Idem	Hors classe.
	2e classe	Idem	1re classe.
	3e classe	Idem	2e classe.
	4e classe	Idem	3e classe.

ANCIENS EMPLOIS			EMPLOIS D'ASSIMILATION AU 1er JANVIER 1948	
Grade.	Classe ou échelon.	Ancienneté.	Grade.	Classe ou échelon.

Gradés et gardiens de la paix ayant cessé leurs fonctions avant le 1er juillet 1943.

(Loi du 20 septembre 1948, article 61.)

Brigadiers-chefs	1re classe		Brigadier-chef	1re classe.
	2e classe	Après 2 ans dans le grade de brigadier-chef	Idem	2e classe, après 2 ans dans le grade.
		Avant 2 ans dans le grade de brigadier-chef	Idem	2e classe, avant 2 ans dans le grade.
Gardiens de la paix	Hors classe		Gardiens de la paix	Hors classe.
	Classe exceptionnelle		Idem	Hors classe.
	1re classe		Idem	Classe exceptionnelle.
	2e classe		Idem	1re classe.
	3e classe		Idem	2e classe.
	4e classe		Idem	3e classe.

Gradés admis à faire valoir leurs droits à la retraite avant le 1er janvier 1948.

Brigadiers-chefs	1re classe		Brigadier-chef	1re classe.
		Après 2 ans dans le grade de brigadier-chef	Idem	2e classe, après 2 ans dans le grade.
		Avant 2 ans dans le grade de brigadier-chef	Idem	2e classe, avant 2 ans dans le grade.
Sous-brigadiers	Classe unique	Après 2 ans dans le grade	Sous-brigadiers	Après 2 ans dans le grade.
		Avant 2 ans dans le grade	Idem	Avant 2 ans dans le grade.

NOTA. — Les anciennetés prévues aux tableaux ci-dessus doivent être majorées de la durée de six mois fixée par l'article 17 de la loi du 20 septembre 1948.

Administration préfectorale.

Par arrêté en date du 26 janvier 1951, M. Martin (Jean-Paul), sous-préfet de 1re classe, est placé dans la position de service détaché à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer les fonctions de chef de bur au du cabinet

Dans cette position, M. Martin continuera d'acquérir des droits à la retraite, sous réserve du versement par ses soins des retenues pour pension civile calculées au taux légal sur la base du traitement d'activité de sous-préfet de 1re classe, conformément aux dispositions de l'article 109 de la loi du 19 octobre 1946.

Le présent arrêté aura effet pendant cinq années au maximum, à compter du 1er janvier 1951.

Sûreté nationale.

Par arrêté en date du 26 janvier 1951, M. l'inspecteur Huart (Louis), de la police d'Etat du Nord, est placé, en cette qualité, en service détaché auprès du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française, pour une durée maximum de cinq ans.

Le présent arrêté aura effet pour compter de la veille de la mise en route de ce fonctionnaire (6 juin 1950).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 51-95 du 27 janvier 1951 modifiant les décrets nos 50-806 et 50-807 du 29 juin 1950 portant forclusion définitive en matière de délivrance de certificats d'appartenance aux membres des Forces françaises de l'intérieur, et en matière d'attribution de grade d'assimilation aux membres des Forces françaises de l'intérieur et de la Résistance intérieure française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des Forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des Forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu le décret n° 50-806 du 29 juin 1950 portant forclusion définitive en matière de délivrance de certificats d'appartenance aux membres des Forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret n° 50-807 du 29 juin 1950 portant forclusion définitive en matière d'attribution de grades d'assimilation aux membres des Forces françaises de l'intérieur et de la Résistance intérieure française,

Décrète:

Art. 1er. — La date du 1er janvier 1951, fixée dans le texte de l'article 1er des décrets nos 50-806 et 50-807 du 29 juin 1950, est reportée au 1er mars 1951.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre de la France d'outre-mer, le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
LOUIS JACQUINOT.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

Décret du 27 janvier 1951 portant nomination dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 27 janvier 1951, sont nommés au titre des réserves pour prendre rang du 1er octobre 1950:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de chef de bataillon.

Les capitaines:

MM. Beslay (Marcel-Jules), subdivision de Paris.
Barbarat (Gabriel-Jean-Michel), subdivision de Clermont-Ferrand.
Belin (André), état-major de la 1re région militaire.
Carton (Edmond-Achille), subdivision de Paris.
Giorgi (Charles-Jean-Joseph-Pierre), subdivision de Paris.
Campagne (Henri-Blaise), subdivision de Paris.
Robert (Charles-Ferdinand-Léon), subdivision d'Angoulême.
Fleury (Léon-Gustave-Charles), subdivision de Paris.
Siboulet (Jean-Clément-Maxime), état-major de la 8e région militaire.
Marchais (Georges-André), état-major de la 1re région militaire.
Laballery (André-Paul), état-major de la 1re région militaire.
Belorgey (Pierre-Henri), état-major de la 8e région militaire.
Oswald (Maurice-Albert), subdivision de Perpignan.
Infernet (Edmond-Adrien-Elie), état-major de la 5e région militaire.
Brisset (Augustin-Désiré), subdivision de Pau.
Le Mesle (Yves-Fernand-Georges), subdivision de Pau.
Dubour (Elie-Eugène-Lucien), subdivision de Caen.
Bongrand (Raymond-Gustave), subdivision de Strasbourg.
Cointe (Etienne-Jacques), subdivision de Paris.
Fontanille (Jean-Joseph-Marcel), subdivision de Paris.
Coutin (Emile-Jules), subdivision de Lille.
Bonneval (André-Pierre-Léopold), subdivision de Paris.
Fosse (Gabriel-Marie-Emile), T. O. A.
Reinhard (Henri-Pierre), subdivision de Versailles.
Metivier (Robert-Gustave-Clément), état-major de la 1re région militaire.
Dubois de Prisque (Joseph-Louis-Marie), Casablanca.
Ragueau (Alcide-Léonce), subdivision de Poitiers.
Le Bian (Maurice-Jules-Marie), état-major de la 9e région militaire.
Gime (Georges), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Tessier (Marcel-Charles), état-major de la 1re région militaire.
Coste (Jean-Clément-Pierre), subdivision de Perpignan.
Nicol (Joseph-René-Tanguy), état-major de la 8e région militaire.
Sagnimorte (Louis-Marius), état-major de la 8e région militaire.
Duprat (Charles-Jean-Denis), subdivision de Versailles.
Lacroix (Marcel-Pierre-Jean), état-major de la 1re région militaire.
Castel (Robert), état-major de la 1re région militaire.
Carpe (Léopold), état-major de la 9e région militaire.
Carrigue (Antoine-Pierre-Emmanuel), subdivision de Perpignan.
Boudineau (René), subdivision de Versailles.
Thiriot (Roger-Louis-Désiré), état-major de la 1re région militaire.
Eveillard (André-Marie-Pierre), subdivision de Paris.
Jannor (André-Emile), subdivision de Nancy.
Vandevoir (Marcel-Irénée), subdivision de Lille
Lacombe (Jean), subdivision de Paris.
Leroux (Paul-Etienne-René-Jean-Denis), subdivision de Versailles.
Thomas (Alexis-Marius), subdivision de Versailles.
Villemain (Eugène-Henri-Pierre), subdivision de Paris.
Joly d'Aussy (Jacques), subdivision de Bordeaux.
Van-Welden (Maurice), subdivision de Lille.
Mercier (Maurice-Henri-Gustave), subdivision de Versailles.
Coureau (André-Georges), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Bransart (Fernand-Emile-Philippe), subdivision de Lille.
Blanc (Jean-Albert-Mathieu-Maurice), subdivision de Versailles.
Rosset (René-Auguste), état-major de la 8e région militaire.
Vigier (Marie-Adolphe-Pierre-Alfred-Paul), état-major de la 4e région militaire.
Laisne (Marcel-Léon-Louis), subdivision de Paris.
Dutronc (Jean-François-Emmanuel), subdivision de Dijon.
Simon (Alfred), subdivision de Dijon.
Jourda (Pierre-Jean-Marie), état-major de la 9e région militaire.
Omerth (André-Henri), état-major de la 1re région militaire.
Rey (Gaston-Maurice-Jean-Baptiste), état-major de la 10e région militaire.
Monestier (René-Arthur), subdivision de Limoges.
Dujeu (Joseph-Henri), subdivision d'Angoulême.
Bourget (Pierre-André), subdivision de Paris.

MM. Cadoux (Marcel-Désiré), subdivision de Clermont-Ferrand.
Maudry (Amédée-Camille-Henri), subdivision de Paris.
Branger (Louis-Ernest-Antoine-Sostène), subdivision de Toulouse.
Cohn (Guy), subdivision de Paris.
Jeanpierre (Raymond-Albert), état-major de la 6e région militaire.
Bohrer de Kreutznach (Raoul-Marie-Joseph-Gonzague), état-major de la 2e région militaire.
Buffe (Léon), subdivision de Perpignan.
Pothias (Roger-René), subdivision de Nantes.
Laulhe (Jean-Louis-Alfred), subdivision de Pau.
Requiston (Pierre-Eugène), subdivision de Tunis.
de Brommer (Stéphane-Félix-Victor), subdivision de Paris.
Helin (Jean-Alfred-Alphonse), subdivision d'Amiens.
de La Fournière (Antoine), subdivision de Paris.
Laheurte (Robert-Marie-Auguste), subdivision de Caen.
Redondin (Jules-Baptiste), subdivision de Versailles.
Laurent (Joseph-Oscar-Désiré), subdivision d'Amiens.
Denjean (Joseph-François-Jules), subdivision de Toulouse.
Soulas (Jean-Eugène-Edouard), subdivision de Clermont-Ferrand.
Hauw (Charles-Edouard), subdivision de Chartres.
Rauch (Maurice-Louis), subdivision de Nancy.
Duflos de Saint-Amand (Henri-Marie-Claude), subdivision de Versailles.
Sizaire (Jean-Marie-Joseph), état-major de la 1re région militaire.
Caillat (Louis-Gabriel), état-major du Maroc.
Guy-Coquille (Joseph-Henri-Charles), subdivision de Clermont-Ferrand.
Klein (Joseph-Charles), état-major de la 6e région militaire.
Cachet (Marcel-Désiré-François), état-major de la 3e région militaire.
Remy (Jacques-Ernest), subdivision du Mans.
Bon (Georges-Eugène-Antoine), subdivision de Lyon.
Massoni (Augustin-Dom-Pierre), état-major de la 1re région militaire.
Dune (Marius-Louis-Pierre-Daniel), subdivision d'Arras.
Descaves (Pierre-Alphonse), état-major de la 1re région militaire.
Bataille (Jacques-Fortuné-Robert), subdivision de Chartres.
Piot (Louis-Joseph), état-major de la 1re région militaire.
Benaerts (Pierre-Henri-Edouard), état-major de la 1re région militaire.
Querruau (Jean-Jacques-Philippe), subdivision d'Orléans.
David (Marcel-Lucien), division d'Alger.
Cardiet (Marcel-Clément), subdivision de Tlemcen.
Fortin (Charles-Germain-Joseph), subdivision de Versailles.
Collinet (François-Léon-Gabriel), subdivision de Vannes.
Dumesnil (René-Georges), subdivision de Versailles.
Prabis (Pierre-Henri), division de Marrakech.
Caillat (Amédée), subdivision de Versailles.
Le Tonquesse (Paul-Julien), subdivision de Versailles.
Lescadron (Jean-Henri), état-major de la 1re région militaire.
Suin (Henri-Jean), subdivision d'Albi.
Capela (René-Jean-Marie-Henri), subdivision de Lyon.
Chagnon (Marc-André), subdivision de Poitiers.
Moussel (Albert-Jean-Martin), subdivision de Paris.
Christille (Marius-Maurice), état-major de la 6e région militaire.
Deschamps (François), état-major de la 1re région militaire.
Mallet (René-Georges), subdivision de Clermont-Ferrand.
Anthony (Fernand-Louis), état-major de la 7e région militaire.
Helle (Maurice-Henri-François), état-major de la 6e région militaire.
Normand (Gabriel-Lucien-Nicolas), division d'Alger.
Gury (André-Emile), subdivision de Metz.
Bazil (Pierre-Marie-Alcide-Joseph), subdivision de Rennes.
Brunelli (Pierre-Jean-Louis), état-major de la 1re région militaire.
Mancel (Maurice-Gaston), état-major de la 1re région militaire.
Bruneel (Emile-Jules-Alfred), subdivision de Lille.
Stagnaro (André-Jean), subdivision de Paris.
Rouet (Pierre-Alphonse-François), état-major de la 1re région militaire.
Puyjalon (Fernand-Jean), subdivision de Limoges.
Sanglerat (Firmin-Eugène), subdivision de Chambéry.
Teinturier (Léon-François-Lucien), subdivision de Grenoble.
Devisse (Robert-Louis), subdivision d'Amiens.
Vernat (Aimé-Charles-Louis), subdivision de Limoges.
Siriex (Georges-Frédéric-François), subdivision d'Orléans.
Dilecourt (Marcel-Pierre-Eugène), subdivision d'Arras.
Dupuy (René-Georges-Albert), division d'Alger.
Arnault (Maurice-Pierre-Jacques), subdivision de Paris.
Lebu (Daniel-Pierre), subdivision de Lille.
de Panafieu (François-Marie-Maurice), subdivision de Paris.
Conte (Robert-René-Georges), subdivision de Paris.
Rollet (Pierre-Alexandre-Antoine), division d'Alger.

MM. Fougerat (Marie-Joseph-Jean-André), subdivision de Paris.
Paoli (Paul-Pierre), état-major du Maroc.
Martel (Louis-Félix), subdivision de Chambéry.
Lorentz (Jean-Marcel), subdivision de Paris.
Porreye (Vital-Léon), subdivision d'Arras.
Tardieu (Gabriel-Lucien-Eugène), subdivision de Laon.
Duclaux (Robert-Léon-Marie-Joseph), subdivision de Clermont-Ferrand.
Fenot (Paul-Firmin), état-major de la 6e région militaire.
Ingelaere (Michel-Paul-Joseph), subdivision de Versailles.
Bousquet (Michel-Mathieu), division de Constantine.
Legendre (André-Emile-Auguste-Joseph), subdivision du Mans.
Merel (Henri-Pierre), subdivision de Poitiers.
Goasguen (Jean-Guillaume-Marie), subdivision de Vannes.
Chaudruc de Crazannes (Henri), subdivision de Montpellier.
Cortet (Georges-Savinien-Charles-Edmond-Paul-Jean), subdivision de Versailles.
Forget (Franck-Armand-Louis-Théodore-Samuel), subdivision de Paris.
Rouard (Ernest-Marcel), subdivision de Versailles.
Delor (André), subdivision de Toulouse.
Vanbecelaere (Marcel-Charles-Auguste), état-major de la 1re région militaire.
Macault (Louis-Marie-Mathurin), subdivision de Versailles.
Bonne (Henri-Marie-Ludovic), subdivision de Paris.
Chrétien (Raymond-Armand), subdivision de Paris.
Boussin (Marcel-Eugène), état-major de la 3e région militaire.
Seveignes (Pierre), subdivision de Nancy.
Jamet (André-Henri), subdivision d'Orléans.
Petitpain (Lucien-Louis), subdivision de Paris.
Mombet (Jean), subdivision de Bordeaux.
Couillens (René-Philippe), division de Fès.
Arripe (Pierre-Joseph), division d'Alger.
Pierrisnard (Camille-Paul-Marie), état-major de la 9e région militaire.
Veger (Albert-Auguste-Eugène), subdivision de Nantes.
Morlot (Pierre-Charles-Eugène), état-major de la 4e région militaire.
Bethoux (Max-Jean-Pierre), subdivision de Versailles.
Hamelin (Jacques-Paul-Marius), subdivision de Paris.
Yver (Jean-Louis-Emile-Joseph), état-major de la 3e région militaire.
Hartmann (Robert-Paul), subdivision de Nancy.
Loison (Marcel-Albert-Armand), subdivision de Caen.
Michel (Joseph-Henri-Edmond), subdivision d'Oudjda.
Morel (Louis-Marie), subdivision de Lyon.
Hautecœur (Yvan-Roger), état-major de la 6e région militaire.
Eleve (Pierre-Edgar), subdivision d'Amiens.
Brunet (Gilbert-Henri), subdivision de Versailles.
Vrolyk (Edouard-Edmond), subdivision de Tlemcen.
De Dietrich (Paul-Edouard-Julien-David), subdivision de Tlemcen.
Conde (Georges), subdivision de Lille.
Caubert (Guy-Marie), subdivision de Vannes.
Hubert (Jean-Marie-François), subdivision de Versailles.
kieffer (André-Louis), subdivision de Versailles.
Marchand (Pierre-Gabriel-Charles), état-major de la 2e région militaire.
Tessier (Jean-Adolphe), subdivision de Rouen.
Labat (Gabriel), subdivision de Tlemcen.
Dauphin (Jacques-Marie-Henri), état-major de la 6e région militaire.
Carrey (Camille-Elie), subdivision de Besançon.
Brunet (Louis-Antoine-Joseph), état-major de la 8e région militaire.
Fichet (Pierre-Marie-Adrien-Claude), subdivision de Lyon.
Duchet (Pierre-Maurice), subdivision de Paris.
De Massol de Rebetz (Xavier-Marie-Jean), subdivision du Mans.
Cochain (Lucien-Henri), Maroc.
Damour (Robert-Joseph-Eugène), subdivision de Paris.
Vicaire (Paul-Jean-Baptiste), subdivision de Paris.
Saulière (Emile-André-Paul), subdivision d'Albi.
Mathey (Fernand-Emile-Victor), subdivision de Besançon.
Monfort (Roger-Marcel), subdivision de Versailles.
Giroi (Marie-Louis-Pierre), état-major de la 7e région militaire.
Laporte (Jean-Marie-Camille-André), subdivision de Versailles.
Barbe (Lucien-Paul), subdivision de Nancy.
François (Emile-René-Augustin), subdivision de Versailles.
Marchenoir (Robert-Lucien-Georges), subdivision d'Orléans.
Vancassel (Fernand-Augustin-Jules-Cornil), subdivision de Lille.
Truyen (Edmond-Paul), subdivision de Laon.
Fontes (Roger), T. O. A.
Thiry (Georges-Joseph), subdivision de Lille.
Ostermeyer (Paul-Bernard-Auguste), subdivision de Paris.
Revenusso (Antoine-Prosper), T. O. A.
Viard (Paul-Emile), division d'Alger.
Ferrasse (Henri-Marie-Edouard-Léon), T. O. A.

MM. Bonjour (Etienne-Henri), état-major de la 1re région militaire.
Pennavaire (André-Jean-Baptiste), subdivision de Montpellier.
Ferrandon (Camille-Louis), subdivision de Nevers.
Picquenot (Paul-André-Fernand), subdivision de Paris.
Dugarel (Julien), subdivision de Saint-Etienne.
Saudoz (Jean-Edmond-Auguste), subdivision de Versailles.
Cartier (André-Emile-Salomon), état-major de la 9e région militaire.
Roussel (Pierre-Jules-Joseph), subdivision de Paris.
Mathieu (Raymond-Eugène), subdivision de Clermont-Ferrand.
Aubenas (Jean-Jacques-Joseph-Roger), subdivision de Toulon.
Brugère-Dupuy (Charles-Marie-Gabriel), subdivision de Chambéry.
Dernis (Roger-René), subdivision de Paris.
Perroy (Pierre-Louis), subdivision d'Orléans.
Domange (Georges-Gustave), subdivision de Laon.
Lestrade (Marcel), subdivision de Bordeaux.
Demulder (Roger-Eugène-Julien), subdivision d'Arras.
Berroir (Marius), subdivision de Saint-Etienne.
Menard (Paul-Alcide), subdivision de Caen.
Lafille (Pierre-Maurice-Charles), subdivision de Besançon.
Delpech (Henri-Joseph-Jules-Léon), subdivision de Limoges.
Grenier-Boley (Lucien-Séraphin), subdivision de Montpellier.
Fredon (Georges-Pierre), T. O. A.
Perin (Modeste-Robert), subdivision de Paris.
Corcelle (Charles-Thomas), T. O. A.
Baudoux (Albert-Marie-Joseph), subdivision de Laon.
Jacquard (Robert-Léon-Pierre), subdivision de Nevers.
Moyart (Jean-Henri), subdivision d'Arras.
Laparra (René), état-major de la 9e région militaire.
Morisson de la Bassetière (Marie-Joseph-Auguste-Henri), subdivision de Paris.
Grégoire (Pierre-Léopold-Raymond-Marie), subdivision de Versailles.
Mounier (Michel-Casimir-Marie-Maurice), subdivision de Saint-Etienne.
Becard (René-Ruffin), subdivision de Laon.
Devaux (Edgar-Louis-Théotime), division de Casablanca.
Sallée (Pierre-Louis), état-major de la 1re région militaire.
Point (Francis-Anatole-Gustave-Henri), subdivision de Paris.
Aubin (Robert-Alphonse-Henri), subdivision du Mans.
Bourgoin (Pierre-Jean), subdivision de Paris.
Marcouire (Louis-Joseph), subdivision de Paris.
Bruyère (Raymond-Charles-Alfred), subdivision d'Orléans.
Bonnier (Paul-Marcel), division de Casablanca.
Sazerac de Forge (Sylvestre-Abel), division de Casablanca.
Courlin (Georges-Albert), division de Casablanca.
Eberlin (Paul-André-Valentin), subdivision de Strasbourg.
Aspirol (Laurent-Philippe), subdivision de Pau.
Marly (Maxime), division d'Alger.
Camus (Paul-Valentin-Ulysse), subdivision de Laon.
Gibert (Pierre-Marie-Léon), subdivision de Tours.
Lapie (Pierre-Olivier), subdivision de Paris.
Clerc (Marie-Maurice-Philippe), T. O. A.
Pageaux (Georges), division de Constantine.
Lestang-Labrousse (Pierre-Charles-Eugène-Louis), subdivision de Grenoble.
Touami Hamida ben Abdelkader ben Khaled, division d'Alger.
Colombel (Henri-Auguste-Louis), Tunisie.
Tabarly (Raphaël), subdivision de Tlemcen.
Robaux (Albert-Joseph-Ghislain), Maroc.
Noël (André-Joseph), T. O. A.
Fischel (Jean-Charles-Maurice), Tunisie.
Dupoizat (Georges-Benoît-Antoine), subdivision de Besançon.
Bozon-Verduraz (Louis-Alfred-Camille), subdivision de Strasbourg
Crosia (Jean-Louis-Nicolas), Sarre.
Gamba (Edmond), division de Constantine.

A TITRE NORD-AFRICAIN

Abd el Hadi bel Larabi Djaffari, division de Casablanca.

Armes blindées et cavalerie.

Pour le grade de chef d'escadrons.

MM. les capitaines :

MM. Audollent (Dominique-Marie-Louis), subdivision de Clermont-Ferrand.
Van Cappel de Premont (Jean-Marie-Charles), subdivision d'Arras.
Dones (Marcel-Albert), subdivision de Paris.
Cadro (Fernand-Marie), état-major de la 1re région militaire.
Pinta (Michel-Jean), subdivision de Versailles.
Karman (Paul-André), subdivision de Poitiers.
Yvernault (Henri-Marie-François-Antoine), état-major de la 6e région militaire.
MM. Bessot de Lamothe (Olivier-François-Joseph), subdivision de Paris.
Perret (François-Joseph-Henri), subdivision de Paris.
de La Grange (Henri), subdivision de Dijon.
Vernes (Jacques-Edmond-François), subdivision de Paris.
de Broglie (Edouard-Augustin-Marie-Joseph), subdivision de Versailles.
Carreyre (Pierre-Roger), subdivision de Bordeaux.
Combredet (Georges), état-major de la 1re région militaire.
Gendry (Jacques-René), état-major de la 3e région militaire.
Maire du Poset (Arthur-Marie-René), subdivision de Besançon.
Bayard (Henri-Marie-Louis-Ferdinand), subdivision d'Amiens.
Beaux (Jean-Léonce), état-major de la 9e région militaire.
Gingembre (Henry-Eugène-Joseph-Marie), subdivision de Paris.
Calice (René), subdivision de Paris.
Breton (François-Pierre-Gaston-Christian), subdivision de Bordeaux.
Laurens (Marcel-Emile-Paul), subdivision de Paris.
Lefèvre (Alexandre-Jacques-Pierre), état-major de la 1re région militaire.
Decremont (Henri-Félix-Louis), état-major de la 1re région militaire.
Vernes (Charles-Edmond-Gérard), subdivision de Paris.
Bourdeau (Louis), division d'Alger.
Petit (Alain-Pierre-Maxime), subdivision de Paris.
Thiecnd (Claude-Jean-François), état-major des T. M.
Fourichon (Georges-Marcel-Lucien), subdivision de Versailles.
Joessel (Pierre-Joseph), subdivision de Nantes.
Collignon (Joseph-Auguste-Raymond), état-major de la 9e région militaire.
Marcilhacy (Olivier-Georges-Emile), subdivision de Strasbourg.
de Broucker (Lucien-Marie-Joseph-Stanislas), subdivision de Paris.
Malhet (Marie-Emile-Hubert-François), subdivision de Paris.
Bizot (Marie-Joseph-Robert-Henry), subdivision du Mans.
de Boyer de Castanet de Tauriac (Joseph-Marie-Amédée-Robert-Jean), subdivision de Toulouse.
de Seze (Olivier-Jean-Marie-Edmond-Paul), subdivision de Paris.
de Grouy-Chanel (Etienne-Marie-René), subdivision de Lille.
Chombart (René-Edouard-Luc), subdivision d'Amiens.
de Laage de La Rocheterre (Jacques-Marie-François-de-Paule), subdivision de Paris.
Bove (Pierre-Bernard), subdivision de Versailles.
Bazaille (Maurice), subdivision de Laon.
Soule (Alphonse-Henri-Marie-André), subdivision de Paris.
du Fresne de Beaucourt (Marie-Henri-André-Jean), subdivision du Mans.
Calvet (Antoine-Georges-Charles), subdivision de Tunis.
Brumet de la Grange (Jean-Marie-Joseph-Adrien-Enguerand), subdivision de Limoges.
Gallon (Louis-Jean), commandant A. B. C. Maroc.
Hardion (Bernard), état-major de la 5e région militaire.
Lemoine (Lucien-Pierre-Armand-Albert-Olivier), état-major de la 8e région militaire.
Hoffmann (Emile-Gabriel), subdivision de Metz.
Porteu de la Morandière (François-Gaston-Yves-Joseph), commandant A. B. C. Maroc.
Voisin (Paul-Albert-Auguste), commandant A. B. C. Maroc.
Ameye (François-Marie-Jacques), commandant A. B. C. Maroc.
Puget (François-Marie-Alphonse), division d'Alger.
Champeaux (Henri-Jean-Marcel-Hector), division d'Alger.
Leclercq (René-Emile), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Delerue (Jacques-Marie-Pierre), état-major de la 1re région militaire.
Ordioni (Pierre-Marie-Toussaint), subdivision de Paris.
de Conchy (Xavier-Auguste-Maurice), subdivision de Caen.
Dugoujard (Robert) état-major de la 8e région militaire.
Buret (Maurice-Marcel), subdivision de Paris.
Perrussel (Yves-Marie-Jean-Constant), subdivision de Tunis.
Vaye (Louis-Henri), subdivision de Versailles.
Chagneau (André-Raoul), subdivision de Paris.
Beaugrand (Pierre-Noël), commandement ABC Maroc.
Mouchet (Albert-Yves), subdivision de Paris.
Benmaiza Tahar ben Abderrahmane, division de Constantine.

Artillerie.

Au grade de chef d'escadron.

Les capitaines :

MM. Longchambon (Marie-François-Henri), état-major de la 8e région militaire.
Riveau (Pierre), subdivision de Paris.
Warlemon (Maurice-Auguste), subdivision de Paris.
Barbou des Courières (Henri-Marie-François), subdivision de Paris.

MM. Surcouf (Robert-Xavier-Adolphe-Marie), état-major de la 3e région militaire.
David (Albert-Auguste-Gabriel), subdivision de Paris.
Bellon (Marie-Marcel-Antoine-Pierre), subdivision de Paris.
Charlet (Louis-Michel), subdivision de Paris.
Langevin (Marc-Etienne-Armand), état-major de la 1re région militaire.
Requichot (Marie-Marcel), subdivision de Paris.
Saint-Guily Sylla (Louis-Marie), subdivision d'Angoulême.
Couzinet (Marius-Bernard-Honoré-Marceau), subdivision de Paris.
Laurel (René), subdivision de Paris.
Baube (Pierre-François-Julien), subdivision de Paris.
Valleriaux (Maurice-Charles), subdivision de Paris.
Brunel (Elie-Henri-Théophile), état-major de la 9e région militaire.
Stahl (René-Théodore), subdivision de Lyon.
Marmiesse (Georges-Pierre-Francis), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Chezleprêtre (Jacques-Gustave-Eugène), état-major de la 1re région militaire.
Thurneyssen (Christian-Gérard-Auguste), subdivision de Paris.
Mahe (Jacques-Augustin-Alexandre), état-major de la 1re région militaire.
Michel (Emile-Louis-Joseph-Marie), subdivision de Clermont-Ferrand.
Lavenir (Marie-Eugène-Frédéric-Roger), subdivision de Paris.
Touze (Eugène-Gustave-Guillaume), état-major de la 6e région militaire.
Coanet (Michel-Joseph-Adrien), subdivision de Paris.
Gascuel (Jacques-Victor-Henri), état-major de la 1re région militaire.
Larue (Marcel-Georges-Edmond), état-major de 1re région militaire.
Gallet (Jean-Maurice), état-major de la 6e région militaire.
Demaret (Jean), subdivision de Paris.
Germain (Marie-Jean-Roger), état-major de la 1re région militaire.
Peigney (Maurice), état-major de la 1re région militaire.
Deslorière (Rémy-Julien-Gabriel), subdivision d'Angoulême.
Baby (Eugène), subdivision de Versailles.
Mathieu (Louis-François-René), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Seibel (André-Alfred-Paul), subdivision de Paris.
Grezes (Jean-Julien), subdivision de Saint-Etienne.
Beaudesson (Jean-Marie-Alexandre), état-major de la 1re région militaire.
Poirson (Jacques-Paul-Florent), subdivision de Marseille.
Poursin (André-Gabriel-Léon), subdivision de Paris.
Roman (Edgard-Eugène-Jean), subdivision de Toulon.
Jullien (Pierre-Jules-Louis), subdivision de Lille.
De Golbery (Lucien-Georges), subdivision de Paris.
Ugel (Robert-Marie-Claude), subdivision de Lyon.
Laclavere (Georges-René), état-major de la 1re région militaire.
Maunoury (Jean-Léopold), subdivision de Versailles.
Brun (Georges-Gustave-Jean-Jules-Joseph-Pierre), subdivision de Paris.
Chapuis (Henri), subdivision de Paris.
Vandenbosshe (André-Jean-Charles), subdivision de Paris.
Ramas (Emile-Marie-André), subdivision de Versailles.
Verignon (Jean-Marie), subdivision de Toulon.
Devoluy (Roger-Augustin-Alexandre), division d'Alger.
Romand (Joseph-Paul), subdivision de Chambéry.
Job (Jean-Camille-Raymond), subdivision de la Sarre.
Henin (André-Paul-Marie), zone occupation Nord.
Loubert (Roger), subdivision de Versailles.
Huvelin (Jean), subdivision de Paris.
Bonnet (Rémy-Toussaint-François), subdivision de Lyon.
Raguis (Robert-Léon), subdivision d'Amiens.
Charvier (Emile), état-major de la 8e région militaire.
Ardant (Jacques-Marie-Joseph-Emmanuel-Maurice), état-major de la 4e région militaire.
Hayen (Robert), subdivision de Lille.
Gautier (Emile-Eugène), subdivision du Mans.
Dollfus (Jean-Camille-Auguste-Léon), subdivision de Strasbourg.
Thaler (Etienne-Henri), subdivision d'Angoulême.
Fremont (Louis-Urbain-Albert), état-major de la 6e région militaire.
Pon (Maurice-Louis), subdivision de Bordeaux.
Beaupere (Louis-Henri), subdivision de Paris.
De Grailly (Charles-Joseph-Jean-Philippe), Tunisie.
Chaurey (Jean-Gustave), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Royer (Pierre-Marie), subdivision de Besançon.
Susini (Jean-Baptiste-André), division de Constantine.
Blain (Marcel-Henri-Antoine-Marie-Joseph), état-major de la 2e région militaire.
Aubertin (René-Simon), subdivision de Paris.
Carolus (Maurice-Jean), Maroc.

MM. Pionnier (André-Alfred-Emile-Eugène), subdivision de Paris.
Foch (Jacques-Louis-Henri), subdivision de Toulouse.
Tournis (Georges-Pierre-Henri), subdivision de Rouen.
Allaire (Jean-Louis), subdivision de Pau.
Masnou (Louis-Joseph-Antoine), subdivision d'Albi.
Bonnet-Maury (Claude-Marie-Gaston), subdivision de Paris.
Po (Joseph-Jacques), subdivision de Saint-Etienne.
Mouisset (Jean-Julien-Robert), subdivision de Marseille.
Depardieu (Jean-Albert), subdivision de Nancy.
Evrard (Paul-Camille), subdivision de Nancy.
Cortasse (Jean-André), subdivision de Grenoble.
Arnaud (Michel-Désiré-Xavier), état-major de la 1re région militaire.
Godard (Marie-Louis-Jacques), subdivision de Montpellier.
Mougin (Léon-Marcel), subdivision de Bordeaux.
Segons (Roger-Jean-Albert), état-major de la 1re région militaire.
Boivin (Maurice-Paul), subdivision de Paris.
Noël du Payrat (Pierre-Marie-Jacques), état-major de la 1re région militaire.
Chambon (Marie-Joseph-Philippe), Berlin.
Rey du Boissieu (Jean-Jacques-Joseph), subdivision de Paris.
Dumont (Maxime), Tunisie.
Auger (Marcel-Louis-Léon), subdivision de Paris.
Robert (Max-Sully-Paul), subdivision de Paris.
Dubureq (Adolphe-Louis-Joseph), subdivision de Lille.
Betolaud (Robert-Georges), subdivision de Paris.
Dumas (Jean-Marie-Roger), subdivision de Nantes.
Repelin (Louis-Charles-Albert), subdivision de Marseille.
Faure (Raoul-Edmond-Charles), état-major du Maroc.
Bellemin (Eugène-Emile-Joseph), subdivision de Dijon.
d'Allard (Olivier-Guillaume), subdivision de Paris.
Mathon (Marcel-Véran), subdivision de Chartres.
Picard (Marcel-Julien), subdivision de Toulon.
Magaigne (Louis-Eugène-Léon), subdivision de Paris.
Vincent (Paul-Eugène), subdivision de Paris.
Laganne (Germain), subdivision de Toulouse.
Duval (Bernard-Marie-Gustave-Pierre), Maroc.
Ferradini (Robert-Emile-Jean-Baptiste), subdivision de Paris.
Cruset (Jean), subdivision de Paris.
Delhomme (François-Marcel-Elie), subdivision de Paris.
Laffon (Marcel-Marie-Emile), état-major de la 1re région militaire.
Pairault (André-Charles), subdivision de Clermont-Ferrand.
Chaleyssin (Michel), subdivision d'Arras.
Auber (Paul-René), subdivision de Strasbourg.
Lefranc-Morin (Louis-Auguste-André), subdivision de Toulouse.
Bonnet (Pierre-Saint-René), subdivision de Clermont-Ferrand.
Bondon (Jacques-André-Edouard-Henri), Maroc.
Brunet (Marcel-Alexandre), subdivision de Nevers.
Bricoteaux (André-Pierre-Marie), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Pelissier (René-Charles-Jean), subdivision d'Arras.
Frontard (Raymond-Paul-Jules), subdivision de Paris.
Granet (François-Marc-Félix), subdivision de Perpignan.
Loubaton (Maurice-Gaston), subdivision de Chambéry.
Fouilleron (Georges-Marie-Victor), subdivision de Besançon.
Boiraud (Jean-Christian-Charles), subdivision de Paris.
de Portalon de Rosis (Antoine-Marie-François-Firmin), Maroc.
Gaillac (Pierre-Jacques-Joseph), subdivision de Grenoble.
Clavel (Jean-Edouard), subdivision du Mans.
du Puy de Clinchamps (Félix-Gabriel-Marie-Guy), subdivision de Paris.
Brodin (Jean-Alfred-Fernand), subdivision du Mans.
Japiot (François-Marie-Maurice), état-major de la 7e région militaire.
Dumez (Gérard-Joseph), subdivision de Lille.
Certeux (Henri-Charles-Alphonse), subdivision de Nancy.
Apvrille (Roger-Maurice-Louis), division d'Alger.
Krau (Edouard-Philippe-Eugène), subdivision de Caen.
Cornet (Pierre-Jean-Marie), division d'Alger.
de Loynes de Fumichon (Henri-Marie-Pierre), subdivision de Paris.
Allanet (Pierre-Marie), subdivision de Paris.
Millot (Roger-René-Louis), subdivision de Paris.
Grison (Yves-Augustin), subdivision de Toulon.
Marcille (Antoine-Marie), subdivision de Paris.
Ogee (Maurice-Marie-Emilien), subdivision de Paris.
Mercier (Joseph-Jean), subdivision de Besançon.
Douady (Lucien-Louis-Léonce), subdivision de Tunis.
Ducreux (Henri-Gustave-Auguste), subdivision de Laon.
Jantroy (Gabriel-Jean-Marie), subdivision de Metz.
Sabouret (Gérard-Marie-Victor), état-major de la 1re région militaire.
Gros (Gabriel-Jules), subdivision de Nancy.
Elghozy (Ely-Fabien), subdivision de Tlemcen.
Plessier (Jacques-Louis), subdivision de Tunis.
Roussellier (Hubert-Eugène-Henri), subdivision de Paris.
Merpillat (René-Jean), subdivision de Paris.
Sauvage (Charles-Philippe-Félix), Maroc.

MM. Fourmand (René-Louis-Jean), subdivision de Marseille.
Dumard (André), subdivision de Montpellier.
Noetzlin (Jean-Ulric-Frédéric-Jacques), subdivision de Paris.
Franck (Jean-Jacques), état-major de la 2e région militaire.
Marot (Pierre-Aristide-Gabriel), subdivision de Paris.

Genie.

Pour le grade de chef de bataillon.

Les capitaines:

MM. Bouvet (Frédéric-Fernand-Jean), subdivision de Lyon.
Estoup (Jean-Henri), subdivision de Bordeaux.
Rollard (André-Alexandre-Marius), subdivision de Montauban.
Perilhou (Joseph-Elie), subdivision de Nancy.
Mourral (Pierre-Marie-François), subdivision de Grenoble.
Grollier (Noël-Zéphirin-Léon), subdivision de Saint-Etienne.
Leyo (Jean-René), subdivision de Bordeaux.
Martin (Augustin-Pierre-Charles), subdivision de Saint-Etienne.
Couprie (Georges-Jules-Lucien), commandant supérieur du génie au Maroc.
Blandin (François), subdivision de Clermont-Ferrand.
Guicheteau (Georges-François-Louis), subdivision de Paris.
Orihans (Maxime-René-Christian), subdivision de Paris.
Lacoste (Guy-Pierre-Eugène), subdivision de Paris.
Coilliot (Jean-Louis-Edouard), état-major de la 2e région militaire.
Duche (Louis), subdivision de Limoges.
Lebraud (Auguste-Léonard), commandant supérieur du génie au Maroc.
Moreau (Gustave-Louis-Joseph), subdivision de Nantes.
Prin (René-Paul-Isidore), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Simonnet (André-Camille), état-major de la 1re région militaire.
Bernard (Fernand-Louis), subdivision de Strasbourg.
Ducoussot (Gratien-Justin), subdivision de Tlemcen.
Lacoste (René-Gustave-Gabriel), division d'Alger.
Beha (Joseph-René-Jean), commandant supérieur du génie au Maroc.
Carbonel (Prosper-Jean-Baptiste), subdivision de Marseille.
Feriel (Paul-François-Eugène), subdivision de Besançon.
Gascuel (Louis-Paul), subdivision de Paris.
Roche (Jean), subdivision de Rouen.
Schneider (René-Fernand), subdivision de Versailles.
Weckel (Marcel), division d'Alger.
Vial (Joseph-Louis-Gabriel), subdivision de Paris.
Laisne (Jean-Ernest), subdivision de Versailles.
Villaudy (André-François), état-major des troupes de Tunisie.
Normier (Maurice-Gustave-Philippe), subdivision de Paris.
Lorain-Broca (Jacques-Paul-André), subdivision de Paris.
Adam (Marcel-Louis-Joseph), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Bernon (Louis), subdivision de Montpellier.
de Bondelon (Henri-Alfred-Marie), état-major de la 9e région militaire.
Bussod (Armand-Louis-Emile), subdivision de Lyon.
Chierpe (Maurice-Paul-Antoine), état-major de la 8e région militaire.
Coppens (Jean-Henri-Désiré), subdivision de Paris.
Decae (André-Eugène-Adrien), subdivision de Paris.
Drouhin (Georges), division d'Alger.
Duchâteau (André-Jean-Georges), subdivision d'Arras.
Favier (Pierre-Victor-Amable), subdivision de Saint-Etienne.
Fourgeot (Alphonse-Pierre), subdivision de Chambéry.
Grandidier (Georges-Louis-Victor), subdivision de Rennes.
Guistain (André-Ferdinand-Joseph), subdivision de Pau.
Joffrin (Jean-Maurice-Pierre), commandement supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française.
Loudenot (René-François), subdivision de Paris.
Passebosc (Jean-Aimé), subdivision d'Albi.
Lallemant (Henri-Michel-Adrien-Marie), subdivision de Paris.
Parent (Jacques-Guy-Alfred), subdivision de Paris.
Levallois (Jean-Jacques-Adrien), subdivision de Paris.
Barigant (François-Raymond-Jean), état-major de la 6e région militaire.
Chaptal (René-Louis-Jules), subdivision d'Amiens.
Giteau (René-Gustave-Frédéric), état-major de la 3e région militaire.
Grignard (Camille-Pierre-Joseph), division d'Alger.
Huot (René-Alphonse), subdivision de Paris.
Hourilsky (Raymond), subdivision de Paris.
Legueu (François-Louis), subdivision de Paris.
Liffort de Buffevent (Marie-Joseph-Eugène), subdivision de Versailles.
Roche (Camille-Auguste), commandement supérieur du génie au Maroc.
MM. Allantaz (Léon-Georges-Frédéric), état-major de la 1re région militaire.
Amiot (Maurice-Albert-Louis), subdivision de Tunis.
Avril (Georges-Paul-Marcel), subdivision d'Orléans.
Beaufils (René-Gustave-Fernand), subdivision de Caen.
Bouchard (Jean-Félix-Marc-Georges), subdivision de Clermont-Ferrand.
Bouchateau (André-Jean-Félix), état-major de la 8e région militaire.
Boudier (André-Edmond-Alfred), subdivision de Paris.
Bourbey (Robert-Louis-François), subdivision de Paris.
Brucker (Jacques-Hilaire), subdivision de Paris.
Colin (André-Charles), division de Constantine.
Devaux (Pierre-Henry-Louis), état-major de la 1re région militaire.
Falque (Etienne-Louis-Marie), subdivision de Marseille.
Feyssel (Pierre-Henri), subdivision de Mascara.
Hemar (Marie-Jacques), subdivision de Paris.
Irion (Jean-René), subdivision de Strasbourg.
Joubert (Pierre-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
Laidain (René-Marie-Jules), subdivision de Nancy.
Lizée (Jacques-Henri-Dominique), subdivision de Chartres.
Madrolle (Jacques-Robert-Lucien), subdivision de Bordeaux.
Mantica (Jean-François-Albert), subdivision de Toulon.
Marcepoil (Charles-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
Marchal (Roger-Eugène-François), subdivision de Nancy.
Mignot (Jacques-Henri), subdivision de Toulon.
Perlier (Léopold-Louis-Henri), subdivision de Nantes.
Pierre (Georges-Louis), subdivision de Vannes.
Queyras (Georges-Jean-Paul), subdivision de Paris.
Rodary (Paul-Marie-Lucien), zone d'occupation Sud.
Sahut (Paul-Emile-Adrien), subdivision de Dijon.
Sebillon (Jean-Marie-Pierre), subdivision de Paris.
Teissier du Cros (François-Ernest), subdivision de Paris.
Valette (Etienne-Ferdinand), subdivision de Besançon.
Wintergest (Philippe-Charles-Edouard), état-major des troupes de Tunisie.
Aliadière (Jean-Charles), subdivision de Limoges.
Besnard (Jacques-Marie-Maurice), subdivision de Paris.
Blanc (Maurice-Jean-Joseph), subdivision de Toulouse.
Siegfried (René-Jean), subdivision de Strasbourg.
Blacard (Paul-Félix), commandement supérieur du génie au Maroc.
Vielliard (Jean), subdivision de Versailles.
Hesse (Jean-Paul), état-major des troupes du Maroc.
Audebrand (Henri-Louis-Antoine), subdivision de Paris.
Durand (Charles-Marie-Albert), subdivision de Versailles.
Laurent (Philippe-Eugène-Robert), subdivision de Paris.
Gayet (Jacques-Louis-Auguste), état-major de la 3e région militaire.
Cholley (André-Paul), subdivision de Toulouse.
Cussenot (Jean-Louis), subdivision de Nancy.
Ebrard (Jean), état-major de la 2e région militaire.
Hurlin (Claude-Pierre), commandement supérieur des troupes de l'Afrique équatoriale française
Terver (Pierre-Nicolas), état-major des troupes du Maroc.
Charrier (Lucien-Paul), commandement supérieur des troupes de l'Afrique équatoriale française.
Cril (Lucien-Baptiste-Justin), division d'Alger.
Faure (Léon-Célestin), subdivision de Pau.
Levy (Léon-Aron), subdivision d'Orléans.
Magnani (Jean-Baptiste), division de Constantine.
Pautrot (Georges-Léon-Eugène), subdivision de Paris.
Ramadour (André), subdivision de Tlemcen.
Weil (Charles-Francie), subdivision de Paris.
Zivy (Jean-Henri), subdivision de Paris
Capiez (André-Ferdinand), commandement supérieur des troupes du Pacifique.
Maffre (Jean), subdivision de Paris.
Winter (Jean-Jules), état-major de la 1re région militaire.
Franclet (Roland), commandement supérieur du génie au Maroc.
Lauga (Pierre-Jean), subdivision de Marseille.
Mancin d'Ouince (François-Marie-Charles), commandement supérieur du génie au Maroc.
Akermann (Paul-Eugène), subdivision de Sousse.
Decrocq (Jean-Ghislain-Henri), subdivision de Strasbourg.
Malcor (René-Antoine-Marie), zone d'occupation Nord.
Drillon (Maurice), subdivision de Nancy.
Rheims (Prosper-Maurice-Gilles), subdivision de Paris.
Zimpfer (Frédéric-Eugène), commandement supérieur des T. O. A.
Le Dentu (Jean-Charles-Emile), subdivision de Paris.

A. — Cadre des ingénieurs (service des batiments)

Pour le grade de chef de bataillon.

Les capitaines:

MM. Maisier (Robert-Charles-Henri), subdivision de Versailles.
Vicariot (Henri), subdivision de Versailles.
Briliaud (Jean), subdivision de Versailles.
Delage (Armand-Maurice-Eugène), commandant supérieur du génie au Maroc.
Tinturier (Georges-Etienne-Pierre), subdivision de Paris.
Guenot (Jacques-Albert-Désiré), subdivision de Paris.
Dumontier (Jacques-Eugène-Léon), subdivision de Paris.
Gendrot (Jacques-Arthur-Joseph), division d'Alger.
Devaux (André-Antoine-Lucien), subdivision de Paris.
Tessonneau (Pierre-Samuel), subdivision de Tours.
Berthier (Pierre-Emile), subdivision de Dijon.
Dupont (Jean-Lucien-René), subdivision de Paris.

B. — Cadre des adjoints (service des batiments)

Pour le grade de chef de bataillon.

Les capitaines:

MM. Boig (Robert-Tobie-Maximilien), subdivision de Perpignan.
Berthomier (Joseph-Jules), subdivision de Nevers.
Valla (René-Marius-Paul), subdivision de Paris.
Vidal (Edouard-Paul-Joseph), subdivision de Tunis.
Bodiniet (Lucien-Jean), division d'Alger.
Doux (Fernand-Victorin), commandant supérieur du génie au Maroc.
Bonname (Georges-Claude-Jean), commandant supérieur du génie au Maroc.
Parent (Louis-Félix), commandant supérieur du génie au Maroc.
Lamarque (Jean-Marie-Pierre), subdivision de Toulouse.
Reynaud (Florian-Georges), subdivision d'Albi.

C. — Cadre des adjoints (service du matériel)

Pour le grade de chef de bataillon.

Les capitaines:

MM. Temple (Claude-Benoît), subdivision de Saint-Etienne.
Bettoli (Armand-Etienne-Sylvestre), division d'Alger.

Train.

Pour le grade de chef d'escadron.

Les capitaines:

MM. Marret (Robert-Paul-Alexandre), état-major de la 1re région militaire.
Tocquer (Marcel-Marie), subdivision de Rennes
Laburthe (Pierre-Henri-Clément), subdivision de Paris.
Bruneil (Maurice-Théodore), subdivision de Paris.
Labarre (Francis-Antoine-Eugène), subdivision de Paris.
Aman (Raymond-Alexis), subdivision de Versailles.
Fourquez (Maxime-Charles-Alfred), subdivision de Lille.
Chauvard (Maurice-Adrien), subdivision de Toulon.
Colonna de Leca Cristinacce (Louis-Antonin-François), subdivision de Marseille.
Gravie (Joseph-Robert), subdivision de Paris.
Dupont (Robert-Marius), subdivision de Lyon.
Leblanc (Claude-Joseph-Victor), subdivision de Paris.
Tourte (Jean-Noël-Jules-Emile), subdivision de Toulouse.
Houzel (Jean-Henri-Georges), subdivision de Clermont-Ferrand.
Rault (Michel-Henri-Joseph), subdivision de Paris.
Girardot (Paul-Marcel), subdivision de Paris.
Collomb (Julien-Aimé-Pierre), subdivision de Lyon.
Pellerin (Augustin-Alphonse-Marie), subdivision de Nantes.
Boudet (Serge-Edouard), subdivision de Versailles.
Matrey (Charles-René), subdivision de Nevers.
Boudier (Robert-Louis-Raoul-Hector), subdivision de Paris.
Fabre (René-Emile-Joseph-Charles), subdivision d'Angoulême.
Cassière (François-Marcellin), subdivision de Clermont-Ferrand.
Cille (Léonard-Pierre-Alphonse Emile), subdivision de Caen.
Aubon (Pierre), subdivision de Caen.
Lepicard (Jean-Roger), subdivision de Paris.
Imbert (Yves-Gilbert), subdivision de Paris.
Boucraut (Louis-Marie-Joseph), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Lafaye (Gabriel-Emilien-René), subdivision de Bordeaux.
Dignac (Léon), subdivision de Limoges.
MM. Gaston (Marceau-Adrien-Georges), subdivision de Tours.
Bick (Louis), subdivision de Lyon.
Richard (Armand-Antoine-Marie-Jean), subdivision de Bordeaux.
Renou (Georges-Eugène), subdivision de Paris.
Delsol (Jean-Paul-Marie), subdivision de Paris.
Paris (Robert-Théodore), subdivision de Paris.
Borel de Bretizel (François-Raoul-Camille), subdivision de Toulon.
Aprile (Lucien-Henri), division d'Alger.
Bollard (Edouard-Henri-Joseph), subdivision de Tlemcen.
Maurel (Armand-Prosper-Marius), division d'Alger.
Nicolas (Raymond-Joseph-Ernest-Jean-Antoine), Maroc.
Courtois (Adrien-Auguste), subdivision de Tlemcen.
Giannesini (Léon-Laurent-François), subdivision de Tunis.

Transmissions.

A. — Arme

Pour le grade de chef de bataillon.

Les capitaines:

MM. Viollet du Breil (Robert-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
Bernard (Marcel), subdivision de Paris.
Henry (Marc-Edmond-Armand), subdivision de Lyon.
Caulo (Maurice-Valéry), division d'Alger.
Chaussis (André), subdivision d'Arras.
Barba (Ernest-Georges-Joseph), subdivision de Paris.
Petry (Paul-Roger), subdivision de Versailles.
Sperry (Marcel-Auguste-Emile), subdivision de Versailles.
Vergne (Lucien), subdivision de Paris.
Leprince-Ringuet (Jean-Marie-Gabriel), subdivision de Lille.
Bories (Maurice-Louis), subdivision de Versailles.
Caussin (François), division d'Alger.
Deforge (Charles-Joseph-Marcel-Jean), subdivision de Bordeaux.
Namy (Max-Raymond), subdivision de Paris.
Mayrargue (Abraham-Albert), subdivision de Paris.
Martel (Auguste-Ernest-Jacques), subdivision de Paris.
Robin (Louis-Georges-Albert), subdivision de Paris.
Ritier (Robert-Louis), subdivision de Pau.
Savigneux (Henri-Benoît-Francisque), subdivision de Versailles.
Taranne (Roger-Laurent), subdivision de Paris.
Fournier (René-Gabriel), subdivision de Paris.
Milault (Jacques-Louis-Georges-Marie), subdivision de Paris.
Boulte (André-Paul-Henri), subdivision de Paris.
de Bonnevie de Pogniat (René-Antoine-Marie-Joseph), subdivision de Clermont-Ferrand.
Liegeart (Maurice-Marc-Charles), subdivision d'Arras.
Kuntz (Julien), subdivision de Paris.
Bourget (Paul-Joseph-Victor-Félix), subdivision de Paris.
Serise (Jean-Michel-Antoine), division de Constantine.
Petitjean (Marcel-Eugène), subdivision de Paris.
Petit (René), état-major de la 8e région militaire.
Migeon (Jean), subdivision de Paris.
Louc (Edmond-René), subdivision de Lyon.
Lalou (Jean-Philippe), état-major de la 8e région militaire.
Cot (Fernand-Charles), division d'Alger.
Rochefort (Charles-Robert), subdivision de Paris.
Bouvier (Robert-Jean-Marcel-Charles), division d'Alger.
Cosson (Roger-François-Charles), Maroc.
Lenoir (Félix-Albert-Jean), division d'Alger.
Vandenbeusch (Pierre-Ange-Ferdinand), subdivision de Versailles.
Caby (Jean-Baptiste-Pierre-Marie), Maroc.
Boulègue (Georges-Jean), Maroc.
Maugin (Jean-Anselme), division d'Alger.
Chevrot (Guy-Claude-Adolphe-Marie), subdivision de Paris.

B. — Service des matériels (subdivision transmission)

Pour le grade de commandant.

M. le capitaine Boursault (Pierre-Alexis), 1re région militaire.

Adjoints de chancellerie.

Pour le grade de commandant.

Les capitaines:

MM. Jalibert (Joseph-Adrien-Hippolyte), état-major de la 9e région militaire.
Deraeve (Georges-Dominique), état-major de la 1re région militaire.
Bastie-Sigeac (Jean-Raymond-Albert), 1re région militaire.
Machet (Noël-Gervais), état-major de la 6e région militaire.

MM. Dugassan (Gaston-Casimir-Jean), état-major de la 1re région militaire.
Fouque (Raymond-Paul), état-major de la 1re région militaire.
Dussault (Gaston-Auguste), état-major de la 1re région militaire.
Vendeol (Vincent-Antoine), état-major de la 1re région militaire.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Pour le grade de commandant.

Les capitaines:

MM. Ranquet (Edouard-Gustave-Denis-Louis), 9e région militaire.
Brel-Morel (Marcel-Pierre), 8e région militaire.
Chazallet (Edouard-Paul-Jacques), 8e région militaire.
Caron (Jean-Charles-Albéric-Jean-Marie), 1re région militaire.
Fecqueur (Albert), 6e région militaire.
Damiand (Pétrus), 8e région militaire.
Asselin (Albert-Gustave-Joseph), 9e région militaire.
Forget (Charles-Antoine), 2e région militaire.
Litou (Jean-Jacques), 4e région militaire.
Therville (Claudius-François-Mathurin), 7e région militaire.
Aucel (Lucien-Clément), 5e région militaire.

Corps des interprètes militaires.

Pour le grade de commandant.

Les capitaines:

MM. Vallier (Auguste-Maxime-Paul), état-major de la 8e région militaire.
Meyer (Joseph), état-major de la 1re région militaire.
Bougault (Jean-Victor), état-major de la 4e région militaire.
Delanney (Louis-Hippolyte-Emmanuel), Maroc.
Chameroy (René-Charles), état-major de la 2e région militaire.
Quin (Robert), division d'Alger.
Altorffer (Jean-Henri), division de Constantine.

Affaires militaires et musulmanes.

Pour le grade de commandant.

M. le capitaine Soulie (Gaston-Jean-Louis), Maroc.

Matériel.

A. — Cadre des ingénieurs

Pour le grade de commandant.

Les capitaines:

MM. Candelier (Paul-Edouard-Eugène), 1re région militaire.
Marchioni (Marchione), 6e région militaire.
Berger (Maurice-Pierre-Gustave), 1re région militaire.
Guedet (Jean-Gabriel-Marie), 2e région militaire.
d'Autevil'e (Pierre-Noël-Antoine), 8e région militaire.
Crepel (Henri-Paul-Emile), 7e région militaire.
Cheve (Jacques-Alcide), 9e région militaire.
Cougny (Edouard-Lucien), 9e région militaire.
Duchez (Paul-Maurice), 1re région militaire.
Gordin (Fabrice-François-Marie), 2e région militaire.
Mericot (Auguste-Joseph), 1re région militaire.

B. — Cadre des adjoints administratifs

Pour le grade de commandant.

Les capitaines:

MM. Grosdidier (Marcel-Camille), 6e région militaire.
Tribillon (Paul-Claude-Gaston), 8e région militaire.
Cogoynacq (Louis-Léon), 5e région militaire.
Vachet (Lucien-Léon), 8e région militaire.
Mathieu (Camille-Eugène), 6e région militaire.
Gournay (Auguste), 1re région militaire.
Tirefort (Antonin-Jean-André), 5e région militaire.

C. — Cadre des adjoints techniques

Pour le grade de commandant.

Les capitaines:

MM. Le Deuff (Edouard-Jocelin-Malo), 3e région militaire.
Fretigny (Paul-Louis-Adolphe), 1re région militaire.
Moirot (Marie-Francisque-Aimé), 8e région militaire.
Vigner (Jean-Théophile-Marie), 3e région militaire.

MM. Clerc (Hubert-Joseph-Laurent), 8e région militaire.
Azam (Henri-Jean-Marie), 4e région militaire.
Maurin (Albin-Louis-Marcel), 9e région militaire.
Bournazel (Jean-Pierre-Albéric), Allemagne.
Dumont (Noël-Elie-Joseph), 1re région militaire.
Gin (Guy), 2e région militaire.
Roumengou (Jean-Robert), Maroc.
Renaux (Marcel-Victor), 9e région militaire.
Vache (Marcel-Jules), 1re région militaire.
Decousus (Jean-Baptiste-Auguste), 9e région militaire.
Mangiavacca (François-Joseph-Jules), 9e région militaire.
Charbonnet (Jean-Baptiste-François), 6e région militaire.
Salomon (René-Henri), 5e région militaire.
Grandemange (Louis-Fernand), 6e région militaire.
Trolignon (Lucien), 3e région militaire.
Chaumont (Lucien-François-Auguste), 4e région militaire.
Jouanny (Raymond-Georges-Clair), 5e région militaire.
Thomas (Jacques), 1re région militaire.
Pousse (Robert-Gustave-Flavien), 4e région militaire.
Vasty (André-Ernest), 2e région militaire.
d'Armancourt (Joseph-Georges-Xavier), 2e région militaire.
Moyaux (René-Arthur-Alfred), 1re région militaire.
Gaudin (Pierre-René-Louis), 4e région militaire.
Jouanlanne (Henri-Joseph), 8e région militaire.
Jacquemin (André-Raymond), 1re région militaire.
Houdelot (Henri-Auguste-Emile), 4e région militaire.
Boulanger (Henri-Albert), 7e région militaire.

Intendance.

A — Fonctionnaires

Pour le grade d'intendant militaire de 3e classe.

Les intendants militaires adjoints:

MM. Duron (Raymond), 5e région militaire.
Monginoux (Alfred-Odilon-Marie), 4e région militaire.
Marchais (Lucien-Gilbert-Emile), 8e région militaire.
Hausherr (Charles-Joseph-Victor), 1re région militaire.
Ducas (Jean-Marie-René), 9e région militaire.
Champion (Raymond-Joseph-Etienne), 1re région militaire.
Martin (Marcel-Albert-Victor), 1re région militaire.
Verrier (Henri-Roger), Maroc.
Fouaquer (Charles-Constant-Jean), 2e région militaire.
Soubret (Jacques-Louis), 4e région militaire.
Reboux (Louis-Camille-Joseph), 8e région militaire.
Ledru (Marcel-Octave-Arthur), 2e région militaire.
Janvier (Jean-Marie-Emile), 6e région militaire.
Marin (François-Xavier-Marie), 1re région militaire.
Berthonneau (Jacques-François), 1re région militaire.
Chevallier (Jean-Marie-Emile), 3e région militaire.
Pelissier (Jacques), 5e région militaire.
Euffelan (Jean-Victor-Bertrand), 5e région militaire.
Prevost (Claude-Eugène), 1re région militaire.
Le Corre (Pierre-Auguste-Joseph), 1re région militaire.
Vignes (Jean-Emile), 6e région militaire.
Crochet (Raymond-Fernand-Pol), 2e région militaire.
Villaret (Jean-Georges), 9e région militaire.
Hagenauer (Paul-Léon), 1re région militaire.
Weil (Pierre), 6e région militaire.
Siloret (Germain), 4e région militaire.
Mercier (Jean-Marie-Gustave), 1re région militaire.
Bougault (André-Armand-Alfred), 1re région militaire.
Delrieu (Marcel-Jean-Gabriel), 10e région militaire.
Rouy (Henri), 1re région militaire.
Franceschi (Antoine-Ferdinand-Roger), 9e région militaire.
Piton (Pierre-Marie-Joseph), 10e région militaire.
Denelle (Paul), Tunisie.
Faist (Raymond-Félix), Maroc.
Rousseau (Jean-Baptiste-Joseph-Prosper), 10e région militaire.
Serna (André-Pierre-Achille), 10e région militaire.

B. — Officiers d'administration

Pour le grade de commandant d'administration.

Les capitaines d'administration:

MM. Schlegel (Jacques-Robert), 9e région militaire.
Patrice (Marcel-Antoine-Jules-Marie), 9e région militaire.
Villette (Jean-Louis-François-Charles), 1re région militaire.
Nicolas (Pierre-François-Xavier), 9e région militaire.
Guerry (Auguste-Louis-Marie-Joseph), 3e région militaire.
Chaillard (Raymond-Georges), 1re région militaire.
Daniel (Maurice-Cyprien), 8e région militaire.
Layer (Léon-Lucien), 1re région militaire.
Ferrier (Max-Armand-Joseph), 9e région militaire.

MM. Le Caer (Guillaume-Auguste), 3e région militaire.
Chenut (Marcel-Yvon), 6e région militaire.
Milhau (Germain-Jean-Marie-Raymond), 5e région militaire.
Bourgeois (Paul-Albert), 1re région militaire.
Cerisier (Marc-Jean), 1re région militaire.
Evenas (Pierre), Afrique occidentale française.
Peisse (André-Eléonoré), 9e région militaire.
Segone (Louis), Tunisie.
Abouzit (Joseph-Georges), Indochine
Ramond (Roger-Albert), 4e région militaire.
Leca (Pierre-Toussaint), 1re région militaire.

Recrutement et statistique.

Pour le grade de commandant.

Les capitaines:

MM. Dameron (Joseph-Marie-Marcel), 7e région militaire.
Le Clouerec (Joseph-Marie), 3e région militaire.
Chamboredon (Georges-Ernest), 9e région militaire.
Coste de Bagneux (Paul-Marie-Joseph), 9e région militaire.
Maire (Jacques-Alfred), 2e région militaire.
Boyes (Edouard-Jean-Joseph), 8e région militaire.

Service des fabrications d'armement.

Pour le grade d'ingénieur militaire principal.

Les ingénieurs militaires de 1re classe:

MM. Birle (Jean-Louis-Maurice-Paul), D. E. F. A.
Gaulier (Jean-François), D. E. F. A.
Marcuin (Jean-Victor-Adolphe-Louis), D. E. F. A.
Valentin (Fernand-Henri), D. E. F. A.
Vaissier (Jean-Marx-Daniel), D. E. F. A.
Clavie (Jean-Dominique-Marie), D. E. F. A.
Laissus (Joseph-Jean-Marie-Edouard), D. E. F. A.
Commeigne (Paul-Maurice), D. E. F. A.
de La Salle (Jean-Maurice-Léon), D. E. F. A.

Pour le grade d'ingénieur principal de travaux d'armement.

Les ingénieurs militaires de 1re classe de travaux d'armement:

MM. Vailhe (Henri-Joseph Adolphe), D. E. F. A.
Trahard (Michel-Henri-Eugène), D. E. F. A.
Cote (Henry-Antoine-Dominique), D. E. F. A.
Hetzelaire (Lucien-Eugène), D. E. F. A.
Coulomb (Etienne-Henri), D. E. F. A.
Chenagon (Louis-Henri-Charles), D. E. F. A.
Corsaut (Georges-Emile-Louis), D. E. F. A.
Lagarde (Jean-Ulysse), D. E. F. A.
Pinquet (Alphonse), D. E. F. A.

Santé.

A. — MÉDECINS

Pour le grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

MM. Giorgi (Robert-Marius-Marie), 3e région militaire.
Noyer (Boris-Louis), 4e région militaire.
Parly (Max-Amédée-Jules), 9e région militaire.
Moulene (Louis-Célestin), 4e région militaire.
Sacaze (Jean-Marie-Ferdinand), 5e région militaire.
Joly (Maurice-Jean-Pascal), 8e région militaire.
Palaska (Rodolphe), Maroc.
Audrain (Maurice-Jean), 3e région militaire.
Gluzel (Maurice-Louis), 2e région militaire.
Trippier-Dubourg (Fleury-André-Auguste), 8e région militaire.
Carayon (Paul), 4e région militaire.
Cauvin (Francis-Jean-Georges), Maroc.
Humann (Henri-Elie), 8e région militaire.
Tristani (Charles-Marie), 9e région militaire.
Mandillon (Gabriel-Alain-Jean), 4e région militaire.
Merlin-Lemas (Marie-Armand-Gustave), Maroc.
Masslas (Guy-Victor), 8e région militaire.
Marty (René), 5e région militaire.
Marcelli (Maxime-Félix), 9e région militaire.
Soleil (Guy-Lucien-Charles), 4e région militaire.

MM. Roure (Auguste-Delphin-Louis), 8e région militaire.
Sakon (Henri), Maroc.
Clere (Georges-Albert), 1re région militaire.
Durand (Edouard), 6e région militaire.
Ratie (Albert-Jacques), 8e région militaire.
Rouvier (Jean-Léon), 9e région militaire.
Roux (Jean-Auguste), 9e région militaire.
Revol (Jean-Claude), 4e région militaire.
Devy (René-Aristide), 5e région militaire.
Negre (Henri-Marie), 9e région militaire.
Dumond (Pierre-Jean-André), 8e région militaire.
Morel (François-Georges), 1re région militaire.
Carvallo (Edouard-François), 9e région militaire.
Levy (Armand-Paul-David), 6e région militaire.
Pelileau (Henri-Louis), 3e région militaire.
Bertrand-Bord (Jean-Charles-Marcel), 1re région militaire.
Casteran (Robert-Paul), 1re région militaire.
Frantz (Robert), 6e région militaire.
Haushalter (Jean-Marie-Paul), 6e région militaire.
Hillemand (Pierre-Hippolyte), 1re région militaire.
Imbert (Alfred-Jean), 4e région militaire.
Maret (Charles), 6e région militaire.
Oberthur (Henri-Joseph), 1re région militaire.
Perdu (Christian-Henri-Lucien), 2e région militaire.
Rainaud (Antoine-Clément), 4e région militaire.
Vaslin (Lucien-Jean-Baptiste), 1re région militaire.
Vizioz (Pierre-Georges-Henri), 1re région militaire
Ziegler (Jean-Daniel), 7e région militaire.
Gouilly (Jean), 4e région militaire.
Leonard (Jean-Robert), 2e région militaire.
Martin (René-Charles-Victor), 8e région militaire.
Avierinos (Georges), 9e région militaire.
Baumier (Pierre-Marcel), 3e région militaire.
Bazelis (Robert-Léandre), 3e région militaire.
Bouisset (Léon-Octave), 9e région militaire.
Brann (Marcel-Henri), 7e région militaire.
Brelin (Jean-Marcel-Germain), 8e région militaire.
Coffin (Pierre-Joseph), 2e région militaire.
Deshonnets (Gérard-Jean), 2e région militaire.
Glover (Henri-Jules), 1re région militaire.
Gouez (Jean-Joseph), 3e région militaire.
Houcke (Emile-Edouard-Louis), 2e région militaire.
Hurst (Marcel), 6e région militaire.
Hussen (Henri-Louis-Marie), 6e région militaire.
Leduc (Joseph-Pierre-Jean-Marie), 6e région militaire.
Lefèvre (Raymond), 6e région militaire.
Lemonnier (Etienne-Marie), 8e région militaire.
Leplat (Jean-Léon), 2e région militaire.
Lévy (Raymond), 6e région militaire.
Lyon (Alfred), 5e région militaire.
Maclou (Henri-Emile), 3e région militaire.
Marcel (Georges-Paul-François), 2e région militaire.
Mayoux (René-Jacques-Charles), 8e région militaire.
Roeser (Jean-Paul), 1re région militaire.
Roux (Paul-Adolphe), 1re région militaire.
Viette (Roger-Lucien), 3e région militaire.
Aumeunier (Robert-Jean-Marie), 7e région militaire.
Barret (Henri-Marcel), 4e région militaire.
Chevallier (René-Marie), 8e région militaire.
Christy (Henri-Edouard), 8e région militaire.
Fournier (Roger-Elie-Pierre), 8e région militaire.
Ledet (Marcel-Michel-Joseph), 6e région militaire.
Lendormy (Georges-Léon), 4e région militaire.
Louvel (Jacques-Joseph), 1re région militaire.
Savage (Maurice-Victor), 2e région militaire.
Suze (Robert-René), 4e région militaire.
Warter (Julien), 6e région militaire.
Auneau (Jean-Pierre), 1re région militaire.
Auvynet (Paul), 3e région militaire.
Baconnet (Alfred-Jean-Emile), 1re région militaire.
Barbe (Pierre-Léon-Alphonse), 3e région militaire.
Becuve (André-Alphonse-Joseph), 2e région militaire.
Boutot (Pierre-Julien), 4e région militaire.
Bucquet (Pierre-Henri), 7e région militaire.
Carrette (Paul), 1re région militaire.
Colomb (Pierre-Armand), 6e région militaire.
Granger (Lucien-Félix-Jean), 2e région militaire.
Hallot (Alfred-Gabriel-Joseph), 2e région militaire.
Hussenstein (Jean-Joseph-Henri), 4e région militaire.
Lacomme (Maurice-Ludovic), 1re région militaire.
Lacoste (Georges-René), 4e région militaire.
Lagorce (René-Pierre), 4e région militaire.
Larrieu (Jérôme-Clément-Joseph), 4e région militaire.
Laure (Louis-Germain-Raoul), 5e région militaire.
Luzuy (Maurice-Antonin), 1re région militaire.
Lyon (Pierre-Charles), 9e région militaire

MM. Macon (Marcel-Nicolas-Pierre), 2e région militaire.
Male (Gilbert-Pierre), 1re région militaire.
Marmasse (Jean-Louis-Adrien), 1re région militaire.
Meunier (Roger-Léonce-Hermann), 10e région militaire.
Monzat (Pierre-Henri) 2e région militaire.
Nicolleau (Raymond), 3e région militaire.
Offret (Jean-Albert), 8e région militaire.
Pansu (Maurice-Victor-Augustin), 8e région militaire.
Peylavin (Charles-François-Louis), 1re région militaire.
Pigot (André), 2e région militaire.
Schmidt (Maurice), 6e région militaire.
Theiller (Edmond-Léonide), 1re région militaire.
Vilenski (André-Jean), 1re région militaire.
Vidal (Maurice-Joseph), 5e région militaire.
Walter (Maurice), 6e région militaire.
Carreau (Gabriel-Henri), 8e région militaire.
Chateau (Alain), 3e région militaire.
Doublet (Henri-Charles-Ferdinand), 4e région militaire.
Landes (André-Henri-Dominique), 2e région militaire.
Fontalirant (Léon-Félix-Jean), 4e région militaire.
Gouverner (André-René-Francis), 8e région militaire.
Deramond (Louis-Maxime), 2e région militaire.
Cahen (Robert-Paul), 1re région militaire.
Pouneau-Delille (Edmond), Afrique occidentale française.
Pellissier (Louis-Marius), 1re région militaire.
Audibert (Marcel-Antoine), 9e région militaire.
Barbellion (Pierre), 1re région militaire.
Bargy (Pierre-Joseph-Raymond), 8e région militaire.
Baron (François-Paul-Victor), 7e région militaire.
Baudelot (Maurice-Jules), 1re région militaire.
Bertrand (Jean-Raymond), 2e région militaire.
Bocquentin (André-Jean), 2e région militaire.
Bonnin (Joseph-Eugène-Jules), 4e région militaire.
Breton (Marc-Jacques-Léon), 1re région militaire.
Burger (Léon-Antoine-Marie), 6e région militaire.
Chuffart (André-Louis-Auguste), 1re région militaire.
Derien (Louis-Marie), 3e région militaire.
Diamant-Berger (Lucien), 1re région militaire.
Dufieux (Achille-Marie), 1re région militaire.
Fleury (Jean-Octave-Ernest), 2e région militaire.
Fournet (Henri-Florentin), 2e région militaire.
Fournie (Gaston-François), 5e région militaire.
François (Robert-Victor), 1re région militaire.
François dit Jonchères (Jean-Albert), 1e région militaire
Galois (Pierre-Marie), 1re région militaire.
Gauthier (Gérard-Henri), 6e région militaire.
Grinda (Jean-Paul), 8e région militaire.
Herbeuval (Jean-Marie), 6e région militaire.
Jambon (Yves-Marie), 3e région militaire.
Jubreaux (Raoul-Gaston), 1re région militaire.
Kersenti (Félix), 10e région militaire.
Lacroix (Marcel-René), 8e région militaire.
Largeteau (Marie-Jean), 2e région militaire.
Laurette (Marc-Jules-Edouard), 2e région militaire.
Lefournier (Charles-Daniel), 3e région militaire.
Leroy (Jean-Baptiste-Edouard), 8e région militaire.
Leseroc (Albert-Augustin), 9e région militaire.
Levy (Robert-Jean), 1re région militaire.
Mage (Louis-François), 9e région militaire.
Magimel-Pelonnier (Louis-Omer), 4e région militaire.
Massad (Jean-Georges), 9e région militaire.
Meurisse (Jean-Gabriel-Charles), 2e région militaire.
Munier (Georges), 6e région militaire.
Puig (René-Michel), 5e région militaire.
Raybaud (Antoine-Désiré), 9e région militaire.
Roger (Edouard), 3e région militaire.
Romand-Monnier (Joseph-Marie), 7e région militaire.
Rondy (Albert-Henri), 1re région militaire.
Samain (Henri-Joseph), 2e région militaire.
Thery (Paul-Claude-Jules), 2e région militaire.
Tulasne (René-Henri), 4e région militaire.
Vienne (Louis-Léonce-Jean), 2e région militaire.
Henry (Louis), Maroc.
Grandsolas (Pierre-Marie-Henri), 8e région militaire.
Auriol (Henri-Paul), 5e région militaire.
Baledent (Henri-Maurice), 2e région militaire.
Barral (Philippe-Luc), 8e région militaire.
Beauchard (Louis-Joseph), 1re région militaire.
Bert (Léon-Henri), 9e région militaire.
Brunier (Jean-Baptiste-Eugène), 4e région militaire.
Castanier (Auguste-René), 5e région militaire.
Cochet-Balmey (Joseph-Frédéric), 8e région militaire.
Collin (Pierre-Edouard), 1re région militaire.
Dupont (Pierre-Camille-Emile), 8e région militaire.
Filliol (Léopold-Charles-Raoul), 2e région militaire.

MM. Flandre (Jean-Louis-Marie), 8e région militaire.
Freidel (Charles-Marie-Albert), 8e région militaire.
Girardeau (René-Paul), 3e région militaire.
Guy (Jean-Paul), 8e région militaire.
Hyvert (Maurice-Christian), 2e région militaire.
Krivine (Pierre-Léon), 1re région militaire.
Layral (Marcel-Emile-Noël), 8e région militaire.
Litaud (René-Jean-Théophile), 3e région militaire.
Mirante (Georges-Pierre-Médard), 10e région militaire.
Alain (André-Louis-Marie), 1re région militaire.
Barthelmy (Jean-Paul-Edouard), 6e région militaire.
Becart (Auguste-Louis), 1re région militaire.
Boucomont (Jean-Louis), 9e région militaire.
Boudey (Hervé-Marie-Jean), 4e région militaire.
Brongniart (Marcel-Georges), 1re région militaire.
Chardonneau (Jean-Marie), 9e région militaire.
Clement (Michel-Pierre-Edouard), 4e région militaire.
Couallier (Marcel-Henri), 1re région militaire.
Damond (Robert-Julien), 1re région militaire.
Delavaud (André), 1re région militaire.
Delpistoya (Yves-Hubert), 6e région militaire.
Duminel (Jean-Léon-Louis), 2e région militaire.
Dupuy (Raymond-Albert), 8e région militaire.
Estor (Eugène-Jean), 9e région militaire.
Etchecopar (Victor-Dominique-Jean), 3e région militaire.
Fabre (Jacques), 5e région militaire.
Feraud (Maurice-Paul), 9e région militaire.
Gentin (Robert-Charles), 3e région militaire.
Gouteyron (Edouard-Pierre-Léon), 8e région militaire.
Gozlan (Marc-Lucien), 1re région militaire.
Grégoire (Paul-Marie-Louis), 6e région militaire.
Grenouilleau (Marcel-Jean), 1e région militaire.
Giry (Jean-Marie), 6e région militaire.
Heuclin (Serge-Célestin), 2e région militaire.
Higue (Raynoldo), Maroc.
Lacroix (René-Clément-Lucien), 1re région militaire.
Leclair (Henri-Jean-Marie), 2e région militaire.
Loheac (Paul), 3e région militaire.
Mele (Alfred-Louis), 9e région militaire.
Minne (Jean-Ludger), 2e région militaire.
Monlus (Gérard-Ulysse), 9e région militaire.
Moulinier (Jean), 8e région militaire.
Nyer (Pierre-Charles-Louis), 1re région militaire.
Polu (Raymond), 6e région militaire.
Pernet (Robert-Gaston), 6e région militaire.
Petit (Antoine-Germain-Théophile), 8e région militaire.
Ramez (Ernest-Honoré-Arthur), 2e région militaire.
Roques (Henri-Auguste), 10e région militaire.
Schalck (Maurice-Henri), 1re région militaire.
Schnecegans (Ernest-Auguste), 6e région militaire.
Sejournet (Jean), 1re région militaire.
Spack (Adolphe), 6e région militaire.
Trautmann (Jean-René), 3e région militaire.
Turlur (Jean-Paul-Marie), 2e région militaire.
Verrière (Pierre-Marie-Auguste), 8e région militaire.
Vial (Marcel-Marie), 1re région militaire.
Villemin (Louis-Marie-Joseph), 8e région militaire.
Wimmer (Joseph), 6e région militaire.
Desplans (Théophile), major, 9e région militaire.
Dor (Jacques-Marie), 9e région militaire.
Kissel (Pierre), 6e région militaire.
Thiroloix (Paul-Louis), 1re région militaire.
Viala (Pierre-Franck), 1re région militaire.
Achard (Emile-Constant-Paul), 9e région militaire.
Achard (Jean-Paul-Louis), 8e région militaire.
Alibert (Pierre-Marie), 1re région militaire.
Asirue (Robert-Jacques), 9e région militaire.
Audubert (Marie-Félix-Elie), 4e région militaire.
Baron (Pierre-Constant), 2e région militaire.
Barreau (Jean-Auguste-Henri), 5e région militaire.
Baudry (Georges-Marius), 8e région militaire.
Berger (Max-Pierre), 4e région militaire.
Boulanger (Paul), 2e région militaire.
Bournoville (Pierre-Louis-Jules), 2e région militaire.
Boulitie (Jean), 4e région militaire.
Busson (André-Claude), 1re région militaire.
Cabantous (Jean-Léon), 5e région militaire.
Cambon (Pierre-Emile-Marcel), 5e région militaire.
Chabrun (Jean), 1re région militaire.
Chaminel (Camille-Jules-Eugène), 8e région militaire.
Cazes (Georges-Charles), 8e région militaire.
Clement (Jean-Bernard), 9e région militaire.
Clement (Raoul-Louis), 8e région militaire.
Colmez (Raymond-Charles-Marie), 8e région militaire.
Conturat (Louis-Pierre), 1re région militaire.
Darquier (Jean), 1re région militaire.

(Supplément.)

MM. d'Aubarede (Hugues-Laurent), 1re région militaire.
Decoux (Pierre), 2e région militaire.
Dereu (Charles-Henri-Joseph), 2e région militaire.
Dubarry (Jean-Jacques), 4e région militaire.
Ducas (Paul-Michel), 1re région militaire.
Dugast (Alexandre-Paul), 3e région militaire.
Dumon (Georges-Marie-Emile), 9e région militaire.
Durville (André-Philippe), 1re région militaire.
Escat (Guy-Maurice), 5e région militaire.
Estienny (Edouard-Aristide), 5e région militaire.
Eylaud (Jean-Etienne), 4e région militaire.
Fayot (Robert-Philippe), 1re région militaire.
Gallot (Jean-Louis), 1re région militaire.
Gasiglia (Frédéric-Honoré), 9e région militaire.
Gaulier (Eugène-François-Auguste), 2e région militaire.
Gibert (Auguste-Georges), 1re région militaire.
Ginglinger (Albert-Emile), 6e région militaire.
Grasset (Jacques-Joseph), 9e région militaire.
Grisez (Charles-Lucien), Maroc
Guichard (Albert-Bernard), 8e région militaire.
Guichard (Roger-Anatole), 4e région militaire.
Hickel (Jean-Richard), 1re région militaire.
Houzeau (Pierre-Léon), 1re région militaire.
Imbert (Pierre), 9e région militaire.
Isemein (Léon-Marius), 9e région militaire.
Jourdan (Fernand-René), 8e région militaire.
Kessler (Antoine-Guillaume), 6e région militaire.
Lagarde (Jacques-Henri-Albert), 4e région militaire.
Lange (Jacques-Alexandre), 4e région militaire.
Lecœur (Pierre-Alexandre), 1re région militaire.
Longchampt (Jean-Emile), 9e région militaire.
Louyot (Jean-Jules-Marie), 6e région militaire.
Mahon (Raymond), 4e région militaire.
Marill (René-Jules), 10e région militaire.
Marsal (Pierre-Armand), 6e région militaire.
Mary (Jean-Joseph-Auguste), 5e région militaire.
Mathieu (Alexandre), 9e région militaire.
Paufique (Louis-Gentil-Martial), 8e région militaire.
Paupert-Ravault (François-Louis), 8e région militaire.
Peuch (Raoul-Jules-Ernest), 4e région militaire.
Pons (Henri-Léon-Martin), 5e région militaire.
Ramarony (Eugène-Dominique), 4e région militaire.
Raux (Louis-Aimé-Maximin), 5e région militaire.
Regad (Léon-Jean), 9e région militaire.
Ribadeau-Dumas (Charles-Louis-Marie), 1re région militaire.
Rimbaud (Pierre), 9e région militaire.
Rogier (Pierre-Alfred), 7e région militaire.
Roman (Emile-Auguste), 8e région militaire.
Rothan (Frédéric), 6e région militaire.
Schaller (Marcel-René-Louis), 6e région militaire.
Saric (René-Antoine-Jean), 4e région militaire.
Sourdille (Gabriel), 3e région militaire.
Stahl (Jules), 6e région militaire.
Stieffel (Roger), 1re région militaire.
Subileau (Jean-Michel), 1re région militaire.
Thibault (Raymond-Claude), 1re région militaire.
Tillier (Henry), 10e région militaire.
Tremsal (Jean-Joseph-Marcel), Tunisie.
Triaire (Raymond-Charles), 1re région militaire.
Tulasne (Robert-Léon), 6e région militaire.
Vialle (Jean-Georges), 1re région militaire.
Vandendorpe (Francis), 2e région militaire.
Vibert (Julien-Paul-Jacques), 1re région militaire.
Violet (Jacques), 1re région militaire.
Wibaux (Raymond-Alphonse), 1re région militaire.
Badoit (Maurice), 6e région militaire.
Barreau (Marie-Jean-François), 1re région militaire.
Billet (Horace-Roger), 1re région militaire.
Boquet (Hubert-Alfred-Gustave), 6e région militaire.
Capel (Jules-Victor), 3e région militaire.
Castellant (Jean-Victor), 1re région militaire.
Chapuis (Pierre-Léon), 1re région militaire.
Contant (Louis-Jacques-Edouard), 1re région militaire.
Cossa (Paul-Emile-André), 9e région militaire.
Couderc (Etienne-Jean), 1re région militaire.
Daull (Pierre), 7e région militaire.
Daumy (Paul-Claude-Joseph), 1re région militaire.
Deliencourt (Roger-Louis), 3e région militaire.
Demailly (René-Emile), 1re région militaire.
Dreyfus (Maurice-Edmond), 1re région militaire.
Fabre (Albert-Henri), 1re région militaire.

MM. Gadaud (Arthur-Léon), 4e région militaire.
Gaucher (Maurice-Jean), 1re région militaire.
Gaujoux (Edouard-Auguste), 9e région militaire.
Geant (Eugène-Roger), 1re région militaire.
Gibaud (Maurice-Marcel), 7e région militaire.
Goguillon (Paul-Léon), 2e région militaire.
Gondard (Louis-Jean), 9e région militaire.
Jourdan (Denis-Marie), 9e région militaire.
Lebaron (Roger-Anatole), 1re région militaire.
Lefèvre (Pierre-Charles-Paul), 1re région militaire.
Lenormand (Jacques), 1re région militaire.
Lhopitallier (Henri-Georges), 1re région militaire.
Mailho (Jean-Léon), 1re région militaire.
Minin (Jacques), 1re région militaire.
Pauchet (Pierre), 1re région militaire.
Reynier (Pierre-René-Raoul), 1re région militaire.
Rochet (Edmond-Ernest), 8e région militaire.
Rousseau (Jean-Gaston-Charles), 1re région militaire
Savaete (Pierre-Hippolyte), 2e région militaire.
Schmidl (Serge-Rodolphe), 9e région militaire.
Stephan (Yves-Corentin), 3e région militaire
Ungerer (Robert), 6e région militaire.
Vialle (Pierre-Eugène), 4e région militaire
Weirich (Paul), 6e région militaire.
Woringer (Ernest), 6e région militaire.
Villière (Henri-Léonce), 1re region militaire.
Lebental (Stephan), 1re région militaire.
Quemere (Jean-René), 3e région militaire.
Lemanissier (André), 3e région militaire.
Turon (René-Armand), 5e région militaire.
Chedrie (Jean), 2e région militaire.
Thillard (Paul-Jean), 5e région militaire.
Merger (Robert-Charles), 1re région militaire.
Maire (Roger-Victor), 10e région militaire.
Morichaud-Beauchant (Jean-Marie), 4e région militaire.
Halbron (Pierre), 1re région militaire.
Medinger (Fernand), 10e région militaire.
Zimmern (Claude), 2e région militaire.
Brehant (Jacques-Edouard), 10e région militaire.
Caffoir (Eugène-Louis), 10e région militaire.
Hadida (Elie), 10e région militaire.
Huguenin (André-Edouard), 10e région militaire.
Miramont de la Roquette (Jean-Paul), 10e région militaire.
Nataf (Roger), Tunisie.
Philip (Raymond-Fernand), 4e région militaire.
Aboulker (Joseph), 10e région militaire.
Cohen-Hadria (Elie), Tunisie.
Corinin (Yves), 1re région militaire.
Meyer (Jean-Pierre-Jacques), 1re région militaire.
Stora (Charles), 10e région militaire.
Assun (Joseph-Georges), 10e région militaire.
Belot (Charles-Armand), 10e région militaire.
Boutin (Paul-Maurice), 10e région militaire.
Couniot (Jacques-Paul-René), 10e région militaire.
Cousergue (Jean-Louis-Jules), Maroc.
Carres (Robert-Jean-Paul), 10e région militaire.
Koebren (Jean-André-Marie), 6e région militaire.
Lavernhe (René-Jean), 10e région militaire.
Malnejac (Raoul-Paul-René), 10e région militaire.
Sitbon (Isaac-Jacques), 10e région militaire.
Abib Messaoud, Tunisie.
Arnaud-Baltandier (Aimé-Maurice), 10e région militaire.
Balliste (Rodolphe-Vincent), 10e région militaire.
Bloch (Edouard), Tunisie.
Benichou (Moïse), 10e région militaire.
Bengui (Haïen), 1re région militaire.
Bessis (Elie), Tunisie.
Bonomo (Jacques-Ernest), 10e région militaire.
Brandenburg (Georges), Tunisie.
Briault (Félix-Joseph-André), 10e région militaire.
Chabaud (Auguste), T. F. E. C.
Chalhol (Jacques-Léon), Maroc.
Clément (Roger-Marcel-Gustave), 10e région militaire.
Garipuy (André-Jean-Alfred), Maroc.
Germenot (Pierre-Victor), 5e région militaire
Gillet (Raymond-Jean), 10e région militaire.
Godard (Gabriel-Louis-Camille), 10e région militaire.
Gouerio (Raoul-Adolphe), 10e région militaire.
Gross (Georges-François), 10e région militaire.
Kritchevski (Vladimir), 1re région militaire.
Kulozewski (Gérard-Pierre), Maroc.
Labatut (Robert), 10e région militaire.

(*Supplément.* — **Fin.**)

MM. Lavallée (Charles-Marcel), 10e région militaire.
Mathieu (René-Marie), 6e région militaire.
Raynal (Henri-Maurice), 10e région militaire.
Salasc (Jean-Eugène-Ernest), 10e région militaire.
Sergent (André-Henri), Tunisie.
Seror (Joseph), 10e région militaire.
Tavera (Raymond), 10e région militaire.
Xicluna (Robert-Henri), 10e région militaire.
Zinat (Albert), Maroc.
Bougues (Florent-Maurice), 10e région militaire.
Casanova (Jean-Auguste), 10e région militaire.
Chebat (Etienne-Amram), 1re région militaire.
Chevaux (Gaston-Joseph), 10e région militaire.
Cottenceau (Léon-Arsène-Victor), 1re région militaire.
Laborde (André-Antonin), 10e région militaire.
Maynadie (René-Sylvain), 10e région militaire.
Molandre (André), 10e région militaire.
Renaud (François-Raoul), 10e région militaire.
Racine (Maurice-Gustave), 1re région militaire.

B. — Pharmaciens

Pour le grade de pharmacien commandant

Les pharmaciens capitaines:

MM. Le Moult (Robert), 9e région militaire.
Adam (Serge), 8e région militaire.
Jacquet (Félicien-René), 8e région militaire.
David (Ludovic-Constant), 1re région militaire.
Gaudinet (Edmond), 9e région militaire.
Gesteau (Paul-Jules-Emile), 1re région militaire.
Gur (Henri-Adrien-Camille), 7e région militaire.
Jardillier (Marcel-Louis), 2e région militaire.
Logeais (Marcel-Pierre), 1re région militaire.
Paget (Marcel-Victor), 2e région militaire.
Sibassier (Roger-Jean), 3e région militaire.
Aloy (Louis-René), 5e région militaire.
Bchague (Joseph-Louis), 4e région militaire.
Baillargeat (Louis-Henri-Paul), 1re région militaire.
Fabre (Jean-Augustin), 9e région militaire
Frederic (Paul), 6e région militaire.
Longuet (André-Charles-Jean), 1re région militaire
Cesbron (André), 1re région militaire.
Crehange (Albert), 6e région militaire.
Danet (René-Louis-Bernard), 3e région militaire.
Lauxerrois (Bernard), 1re région militaire.
Pichon (Marie-André), 2e région militaire.
Kayser (Fernand), 6e région militaire.
Beurton (Roger), 5e région militaire.
Borne (Maurice-Charles), 1re région militaire.
Cheramy (Paul), 1re région militaire.
Delauney (Remy-Adrien), 1re région militaire.
Dupret (Marius-Léon), 7e région militaire.
Chechan (Emile-Louis), 10e région militaire.
Lassis (Hector-Cyrille), 10e région militaire.

C. — Vétérinaires

Pour le grade de vétérinaire commandant

Les vétérinaires capitaines:

MM. Damlier (Marcel-Marie-Jules-François), 3e division de vétérinaires, 3e région militaire.
Jore d'Arces (Pierre-Louis), direction du service vétérinaire de la 10e région militaire.
Barret (Charles-Omar), direction du service vétérinaire de la 6e région militaire.
Dyras (Octave-Henri-Louis), direction du service vétérinaire du Maroc.
Foret (Pierre-Marius), direction du service vétérinaire de Tunisie.
Valls (Claude-François-Joseph), direction du service vétérinaire de la 5e région militaire.
Roy (Georges-André), direction du service vétérinaire de la 1re région militaire.
Tagand (Richard-Emmanuel-Joseph), direction du service vétérinaire de la 8e région militaire.
Troquereau (Pierre-Jean), Afrique équatoriale française, à titre exceptionnel.
Robert (Roger-Constant), direction du service vétérinaire de la 2e région militaire, à titre exceptionnel.

D. — Officiers d'administration

Pour le grade de commandant d'administration.

Les capitaines d'administration:

MM. Gras (François), 8e région militaire.
Galvin (Adrien), 9e région militaire.
Lux (Louis-Désiré), 1re région militaire.
Illac (Fernand), 5e région militaire
Tivolle (Alexandre-Louis), 9e région militaire.
Quignon (Maurice-Alfred), 1re région militaire.
Bobineau (Marcel-Félix-Eugène), 4e région militaire.
Vachot (Paul), 7e région militaire.
Deconinck (Albert-Edouard), 2e région militaire.
Dubuc (Louis-Justin), 5e région militaire.
Arnal (Jules-Hippolyte), 9e région militaire.
Berthelot-Ducouret (Jean-Marie), 1re région militaire
Guerard (René), 3e région militaire.
Dingeon (Albert-Jean), 2e région militaire.
Guery (Marcel-Louis), 4e région militaire.
Guillemette (Gabriel), 2e région militaire.
Moreau (Marie-Aimé-Louis), 1re région militaire.
Bloch (Jacques), 1re région militaire.
Blondeau (Gabriel-Jules), 1re région militaire.
Brunetti (Antoine-Charles), 8e région militaire.
Brillaud de Laujardière (Camille), 1re région militaire.
Picart (Pierre-Léon), 2e région militaire.
Dupuis (Louis-Octave), 1re région militaire.
Bribet (André-Maurice), 1re région militaire.
Maire (Jean-Joseph), 1re région militaire.
Senen (Vincent), 10e région militaire.
Camp (Jules), Maroc.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Pour le grade de chef de bataillon.

Les capitaines:

MM. Lefebvre (Ferdinand-Georges-Emile), subdivision de Versailles
Taupignon (Emile-Valéry), subdivision d'Angoulême.
Gueidry (Raymond-Richard-Ferdinand), état-major de la 1re région militaire.
Nais (Marie-Charles-Roger), subdivision de Paris.
Miquel (Henri-Joseph-Jean), subdivision de Toulouse.
Tison (André-René-Georges), subdivision de Paris.
Gourment (Max-Emile-Henri), Côte française des Somalis.
Boullais (Emile-Pierre-François-Victor), division d'Alger.
Payen (Georges-Jean-Marie-Joseph), T. O. A.
Havard, dit Duclos (Bernard-Marie-Eugène), état-major de la 1re région militaire.
Po (Etienne), subdivision de Paris.
Dufour (André-René-Edouard), subdivision de Paris.
Maingot (Guy-Jean-Raymond), division d'Alger.
Mace (Augustin-Célestin), D. M. A. n° 2, Afrique occidentale française.
Poitaux (Henri-Georges), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Stroff (Paul-Jean-Gabriel), subdivision de Metz.
Dieppedalle (Jean), recrutement de Madagascar.
Fortunet (Henri-Jules-Robert), 4e région militaire E. M.
Fougeirol (Guy-Edouard), subdivision de Saint-Etienne.
Cordelier (Louis-Gabriel), subdivision de Limoges.
Begue (Jacques-René), subdivision de Pau.
Morain (André-Louis), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Vallée (Jean-Emile), subdivision de Strasbourg.
Payre (Georges), subdivision de Saint-Etienne.
Duhamel (Jean-Louis-Michel-Robert), subdivision de Bordeaux.
Sevrain (François-Adolphe), subdivision d'Orléans.
Edou (Gabriel-Marie-Joseph), subdivision de Rouen.
Tascher (Charles), 7e R. T. S., Afrique occidentale française.
Louis (Xavier-Marie-Jules), recrutement de Saigon.
Barthes (Emile-Henri), subdivision de Tlemcen.
Dupont (Edouard-Jules-François), subdivision de Lille.
Bonnet (Jacques-Joseph-Léon), recrutement de Saigon.
Combes (Robert-Jean-Xavier), Afrique équatoriale française, Cameroun
Hervouet (Honoré-René-Marcel-Charles), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Trider (Joseph-Eugène), subdivision d'Angoulême.
Soule-Susbielle (Pierre-Jean-Robert), Afrique équatoriale française, Cameroun.

MM. Chardar (Jean-Charles), subdivision de Besançon.
Basset (Jean-Alexis), Afrique équatoriale française, Cameroun.
François (Robert-Pierre-Henri), Antilles, Guyane.
Chabert (Julien-Emile-Adolphe), subdivision de Grenoble.
Dieffenbach (Edouard), recrutement de Madagascar.
Dupuy-Bourdet (Pierre-Justin-Henri), subdivision de Pau.
Michel (Paul-Marie-Louis), division de Casablanca.
Lavielle (Honoré-Clément), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Blondel (Lucien-Auguste-Marie), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Meyer (Louis-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
Douzamy (Jean), subdivision de Paris.
Touze (Pierre-Marie-Clément), subdivision de Paris.
Marie (Paul-Henri), subdivision de Laon.
Bongars de Vaudeleau (Victor-Roger), subdivision de Toulouse.
Paoli (Xavier-Jean), subdivision de Toulon.
Ollivier (Albert-Charles-Pierre), recrutement de Madagascar.
Debaye (Jean-Marie-Louis), subdivision de Paris.
Baudon (Roger-Louis), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Paumier (Gilbert-Sylvain), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Masse (René-Armand), division d'Alger.
Moulin (Georges-Félix), division de Constantine.
Deriaud (Charles-Paul), 7e R. T. S., Afrique occidentale française.
Lescan du Plessix (Jacques-Jules-Marie), Pacifique.
Faure (Michel-Jean-François-Jacques), A. E. F., Cameroun.
Lavergne (Auguste-Georges-Marcellin), A. E. F., Cameroun.
Renvoise (Maurice-Albert-Léon), subdivision de Paris.
Andreu (Jean), division d'Alger.
Mercier (Emile), T. O. A.
Mehu (Adolphe-Louis-Paul-Henri), 7e R. T. S., Afrique occidentale française.
Bunel (Maurice-Henri-Marie), recrutement de Saïgon.
Trouyet (Fernand), A. E. F., Cameroun.
Thiriot (Camille-Paul-Bruno), subdivision de Paris.
Luciani (Jean), subdivision de la Corse.
Cuchet (Maurice-Joseph-Octave), Afrique occidentale française.
Perrein (Eugène-Michel), état-major de la 6e région militaire.
Lelaurin (Gaston-Albert), division de Casablanca.
Debiesse (Jean), subdivision de Paris.
Barbeau (Henri-Pierre-Léon), recrutement de Saïgon.
Ter-Sarkissoff (Alexandre), recrutement de Saïgon.
Sanglier (Joseph-Jules-Arsène-Fernand), recrutement de Saïgon.
Marnay (Pierre-François-André), recrutement de Madagascar.
Desnoyers de Bieville (Marc-Maurice-Edmond), A. E. F., Cameroun.
Ruffier d'Epenoux (Pierre-Marie-Simon), 7e R. T. S., Afrique occidentale française

Artillerie.

Pour le grade de chef d'escadron.

Les capitaines:

MM. Epaux (Henri-Jean-Vincent), subdivision de Paris.
Barbier Saint-Hilaire (François-Marie-Albert), état-major de la 1re région militaire.
Bonifas (André), subdivision de Paris.
Birolaud (Jean-Antonin), subdivision de Lyon.
Barrau (Ernest-Joseph-Adolphe), Pacifique.
Belly (Raymond-Jean-Pierre), subdivision de Bordeaux.
Deprimoz (Pierre-Fernand), subdivision de Laon.
Beigbeder (Henri-Jean), état-major de la 1re région militaire.
Olivier (Henri-Louis-Alphonse), subdivision de Paris.
Martin (Emile-Jean-Paul-Marius), subdivision de Perpignan.
Godard (Charles-Georges), subdivision de Paris.
Robequain (Charles-Edouard), état-major de la 1re région militaire.
Potier (Pierre-Louis-Armand), subdivision de Paris.
Jacquet (André-Désiré), subdivision de Paris.
Gaillard (Lucien-Louis-Gaston), 6e R. A. C., Afrique occidentale française.
Peset (Jean-Arsène), E. M./A. E. F., Cameroun.
Beresnikoff (Alexandre), E. M./A. E. F., Cameroun.
Brunet (Lucien-Etienne), E. M./A. E. F., Cameroun.
Desplat (Raymond-Etienne-Lucien), E. M./A. E. F., Cameroun.
Peccoux (Maurice), division d'Alger.
Luflade (Eugène-Jean), subdivision de Paris.
Bono (Henri-Jean-Jules), recrutement de Saïgon.
MM. Wiedling (Guillaume-Frédéric), T. O. A.
Lauradoux (Robert-Pierre-Louis), division d'Alger.
Robin (Henri-Louis-Prosper), état-major de la 1re région militaire.
Maurin (Jean-Jacques-Paul), subdivision de Bordeaux.
Maillols (Pierre-Gabriel), subdivision d'Amiens.
Aigrot (Aldolphe-Paul-Louis-Jérôme), subdivision de Paris.
Guillaume (René-Jules-Vincent), subdivision de Paris.
Lagardère (Bernard-Louis-Marie), subdivision de Toulouse.
Delaveau (André-Ernest-Marc), 6e R. A. C.
Lucas (Albert-Sylvain-Charles), Maroc.
Benoist (Philippe-René-Charles), état-major de la 1re région militaire.
Berge (Georges), Maroc.
Bellanger (Emmanuel-Marie), T. O. A.
Aubineau (Yves-Prosper-Armand), subdivision de Clermont-Ferrand.
Bourdel (André-Charles-Jules-François), A. O. F.
Gerles (Georges-François), subdivision de Montpellier.
Glaenzer (Olivier), subdivision de Paris.
Faivre d'Arcier (Guy-Marie-Joseph), subdivision de Pau.
Laville (Edmond-André), recrutement de Madagascar.
Beuzon (Pierre-Maurice), subdivision de Tunis.
Carreau (Jean-Marie-Charles-Marcel), subdivision de la Corse.
Kahn (René-Gurt), subdivision de Strasbourg.
Gorre (Lucien-Philippe-Pierre), subdivision de Paris.
Mahe (François-Joachim-Marie), subdivision de Caen.
Calmettes (Jacques-Henri), état-major de l'Afrique équatoriale française, Cameroun.

Décret du 27 janvier 1951 portant nominations dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 27 janvier 1951, sont nommés, à titre définitif, au grade de sous-lieutenant d'active, pour prendre rang du 1er janvier 1951:

Corps des officiers mécaniciens.

L'aspirant Rouas (Georges-Gaston).

Les adjudants-chefs:

Berriau (Pierre-Louis-Auguste).
Piat (Jean-Félix-Antoine-Ernest).
Villa (Paul-Charles).
Graviere (Jean-Baptiste-Joseph).
Marquier (André-Pierre).
Pilard (René-Albert-Clément).
Petitpas (Roger-Eugène).
Morello (Gaspard).
Presles (André-Marie-Joseph).
Huhn (Frédéric-Charles).
Couturier (Raoul-Marcel-Jacques).
Stucker (Alfred-Gaston).
Gerard (Gaston-Henri).
Broyer (Jean-Marie-Michel).
Bigue (Julien-René).
Dupuy (Jean-Paul).
Duchene (Albert-Julien-Léonard).
Lambert (Louis-Henri).
Gorce (Roger-Gabriel-Adrien).
Gambaro (Michel-Antoine).
Gautreau (Paul-Joseph).
Kousnetzoff (Michel).
Santini (Gaston-Camille-Fernand).
Demortier (René-Georges).
Levasseur (Jean-Pierre-Louis).
Braconnier (Raymond-Ferdinand-Edouard).
Picard (Roger-Auguste).
Sombsthay (Robert).
Metz (Georges-Philippe).
Lefebvre (Maurice).
Beguin (Henri-Albert).

Annulation d'inscription au tableau d'avancement ou à la liste d'aptitude de 1949 pour le grade de sous-lieutenant d'active (corps des officiers de l'air, cadre sédentaire) et inscription au tableau d'avancement ou à la liste d'aptitude de 1949 pour le grade de sous-lieutenant d'active (corps des officiers des services administratifs).

Par décision du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) en date du 19 janvier 1951:

a) Sont annulées, en ce qui concerne les sous-officiers désignés ci-après, les décisions des 22 avril 1949 et 24 juin 1950 portant inscription au tableau d'avancement ou à la liste d'aptitude pour le grade de sous-lieutenant d'active (corps des officiers de l'air, cadre sédentaire):

MM. les adjudants-chefs Serpaggi (Jean-Auguste-Antoine), Marfaing (Casimir-Francis-Paul), Joffard (Jean-Etienne-Henri), Batique (Pierre-Stéphane-Philippe).

b) Les mêmes sous-officiers sont inscrits pour le grade de sous-lieutenant d'active au titre du corps des officiers des services administratifs:

A la suite du reliquat du tableau d'avancement de l'année 1949 en ce qui concerne les adjudants-chefs Serpaggi et Marfaing.

A la liste d'aptitude de 1949 en ce qui concerne les adjudants-chefs Joffard et Batique.

Tour de départ en campagne des officiers mariniers des spécialités de l'aéronautique navale.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATES d'inscription au tour de départ en campagne.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
ARMURIERS AERO				
Maîtres principaux.				
N'ayant pas fait campagne.				
Nédélec (Sébastien)	1911 25 11	1er novembre 1928.	S. M. E. Rochefort.	
Ayant fait campagne.				
Néant.				
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Noguet (Gaston)	2280 T 34	1er juillet 1936.	Dépôt aéro.	
Mouden (Jean)	2205 B 35	1er janvier 1938.	10 S. Saint-Raphaël.	
Philippe (André)	601 L 37	1er juin 1939.	S. A. M. A. N.	
Ayant fait campagne.				
Moussaron (Louis)	974 R 30	1er février 1942.	B. A. N. Hyères.	
Le Bloa (Yves)	2162 B 30	26 septembre 1944.	S. M. E. R.	
Queguiner (Joseph)	1589 B 33	22 octobre 1944.	10 S. Saint-Raphaël.	
Brisard (Louis)	1055 T 31	21 avril 1947.	C. E. P. A. Saint-Raphaël.	
Le Paud (Joseph)	267 L 30	15 avril 1948.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Golfe (René)	3185 B 38	15 janvier 1942.	12 F. Hyères.	
Ayant fait campagne.				
Monleville (François)	2195 B 30	17 juillet 1938.	Entrepôt Karouba.	T. D.
Goupil (Adolphe)	3444 B 34	1er avril 1943.	C. E. P. A. Saint-Raphaël.	Pas Indochine.
Le Berre (Jean)	3469 B 34	1er septembre 1944.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Lescpt (Clément)	48 C 36	1er décembre 1944.	B. E. Lartigue.	T. D.
Le Thiec (François)	748 L 38	31 décembre 1944.	54 S. Hyères.	
Le Fol (Henrir)	876 L 35	14 mai 1945.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Dollis (Francis)	1747 B 38	15 mai 1945.	50 S. Ecole navale.	
Braudner (Georges)	647 T 38	22 juin 1945.	S. M. E. R.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Rost (Maurice)	515 B 37	16 février 1937.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Benazet (Lucien)	2743 T 35	1er septembre 1941.	12 F. Hyères.	
Pouchard (Lucien)	595 B 45	16 mars 1945.	50 S. Ecole navale.	
Hamet (Bernard)	1659 B 45	16 octobre 1945.	S. M. E. R.	
Leroy (Pierre)	278 B 44	9 novembre 1945.	4 S. Lartigue.	T. D.
Creismeas (Guy)	735 B 45	25 novembre 1945.	12 F. Hyères.	
Colin (Marc)	1540 T 45	11 décembre 1945.	B. A. N. Hyères.	
Audrezet (Jean)	787 B 45	26 décembre 1945.	51 S. Khouribga.	T. D.
Salaun (Marcel)	806 B 45	26 décembre 1945.	B. A. N. Aspretto.	
Le Serec (Jean)	1013 T 46	29 janvier 1946.	52 S. Khouribga.	T. D.
Simon (Guy)	62 B 45	6 juillet 1947.	C. E. P. A. Saint-Raphaël.	
Le Joncour (Jean)	834 B 45	27 août 1947.	*Arromanches.*	
Scordia (Georges)	523 B 45	2 décembre 1948.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Jeannot (Etienne)	5887 T 39	1er juillet 1943.	S. M. E. R.	
Teissère (André)	5913 T 39	2 mars 1944.	12 F. Hyères.	
Labat (René)	261 B 36	1er novembre 1944.	9 F. Karouba.	T. D.
Troloux (Jean)	295 B 39	1er décembre 1944.	56 S. Lartigue.	T. D.
Pichavant (Vincent)	1851 B 38	26 décembre 1944.	6 F. Agadir.	T. D.
Pugeat (René)	663 T 30	22 février 1945	9 F. Karouba.	T. D.
Alibert (Pierre)	2002 T 42	1er janvier 1946.	B. A. N. Lartigue.	T. D.
Ramon (Gabriel)	1787 B 38	1er avril 1946.	S. A. M. A. N.	
ARMURIERS AERO VOLANTS				
Maîtres principaux.				
N'ayant pas fait campagne.				
Néant.				
Ayant fait campagne.				
Bacon (Corentin)	49 B 30 A	1er novembre 1944.	S. A. M. A. N.	
Hervé (Jean)	59 27 111	1er janvier 1945.	56 S. Lartigue.	T. D.
Saunier (Gabriel)	14 R 30 A	21 juillet 1945.	56 S. Lartigue.	T. D.
Vidament (Charles)	2835 27 2	20 février 1947.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Le Roulch (Jean-M.)	387 25 111	26 juillet 1948.	50 S. Ecole navale.	
Dagorne (François)	733 26 2	12 août 1948.	S. R. C. Paris.	
Bohec (Marcel)	2398 B 28	24 novembre 1948.	B. E. M. Rennes.	
Liegaut (Marcel)	4386 C 28	16 mai 1950.	Dép. Aéro cadre Toulon.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATES d'inscription au tour de départ en campagne.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Néant.				
Ayant fait campagne.				
Ollivier (Christophe)	2578 27 11	1er juillet 1945.	S. C. Aéro.	
Regaisse (Raymond)	1207 R 32	1er mars 1946.	Aéro Alger.	T. D.
Guinard (René)	1829 C 34	27 mai 1946.	S. A. M. A. N.	Ad. O. E.
Talbot (Jean)	1015 B 36	5 septembre 1946.	56 S. Lartigue.	T. D.
Roy (André)	149 L 34	2 août 1947.	3 F. Hyères.	
Connan (Jean)	2691 B 39	15 novembre 1947.	C. E. P. A. Saint-Raphaël.	
Cudon (Albert)	1004 L 32	1er avril 1948.	N. 1400 Orly.	
Rousseau (Georges)	135 L 29	10 juillet 1948.	B. A. N. Hyères.	
Baschung (Marcel)	337 26 5	31 août 1948.	3 S. Cuers.	
Marjadou (Jean)	1256 25 4	1er juin 1949.	9 F. Karouba.	T. D.
Gueret (Clotaire)	636 R 29	6 septembre 1949.	10 S. Saint-Raphaël.	
Le Vaillant (Désiré)	1607 L 32	1er mars 1950.	S. A. M. A. N.	
Despas (Eugène)	105 C 30	1e mai 1950.	S. T. T. A.	
Poret (Marcel)	158 R 35	1e mai 1950.	*Arromanches.*	
Le Hir (Yves)	3191 B 38	1er août 1950.	2 F. Port-Lyautey.	T. D.
Bonnois (André)	1676 C 35	1er août 1950.	2 F. Port-Lyautey.	T. D.
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Néant.				
Ayant fait campagne.				
Leroy (Charles)	1167 B 33	1er novembre 1943.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Bihan (François)	180 L 37	1er juin 1945.	56 S. Lartigue.	T. D.
Le Breton (Alain)	837 B 36	19 juillet 1945.	56 S. Lartigue.	T. D.
Le Guen (Jean)	2748 B 35	4 octobre 1945.	56 S. Lartigue.	T. D.
Simon (Albert)	654 T 38	15 janvier 1946.	4 F. Hyères.	
Cottin (Jean)	813 C 33	1er mars 1946.	22 S. Agadir.	T. D.
Crepel (Georges)	124 C 35	1er avril 1946.	S. A. M. A. N.	
Le Rouzic (Charles)	1545 L 38	18 juillet 1946.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Le Tinévez (Jean)	446 R 38	1er août 1946.	9 F. Karouba.	T. D.
Gouriou (Yves)	566 B 36	10 septembre 1946.	C. E. P. A. Saint-Raphaël.	
Abrahant (Corentin)	1342 B 39	1er octobre 1946.	54 S. Hyères.	
Saout (Yves)	2743 B 32	22 novembre 1946.	4 F. Hyères.	
Le Cerf (François)	3117 B 28	7 décembre 1946.	54 S. Hyères.	
Astruc (Georges)	4108 T 35	24 décembre 1946.	B. E. Lartigue.	T. D.
Bonnard (Gabriel)	1576 T 36	1er janvier 1947.	B. A. N. Hyères.	
Fiorani (Fernand)	2726 T 40	11 mars 1947.	53 S. Karouba.	T. D.
Gaubert (Paul)	3250 B 38	21 août 1947.	S. R. C. Paris.	
Arramy (André)	985 R 38	1er octobre 1947.	2 F. Port-Lyautey.	T. D.
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Rougier (Simon)	353 R 46	21 juillet 1949.	54 S. Hyères.	
Ayant fait campagne.				
Cogan (François)	706 B 35	1er janvier 1946.	52 S. Khouribga.	T. D.
Moisseron (Jean)	1518 T 45	10 septembre 1948.	3 S. Cuers.	
Jouannaud (Guy)	485 T 44	28 septembre 1948.	30 S. Saint-Mandrier.	
Thomas (Roger)	526 T 44	28 septembre 1948.	9 F. Karouba.	T. D.
Philippe (Yves)	9428 B 45	18 octobre 1948.	2 F. Port-Lyautey.	T. D.
Fenouil (Emile)	400 T 44	15 novembre 1948.	54 S. Hyères.	
Lorenzi (Fernand)	2912 T 38	8 mai 1949.	B. A. N. Hyères.	
Premel (Jean)	233 B 34	8 mai 1949.	C. E. P. A. Saint-Raphël.	
Piquemal (André)	1832 R 38	1er juin 1949.	B. E. M. Toulouse.	
Cormier (Albert)	808 B 45	10 septembre 1949.	4 F. Hyères.	
Le Beau (Jean)	786 R 45	1er avril 1950.	50 S. Ecole navale.	
Derrien (Raymond)	872 B 45	1er avril 1950.	50 S. Ecole navale.	
Auzeau (Marc)	6063 C 44	1er avril 1950.	10 S. Saint-Raphaël.	
Deon (Pierre)	5309 C 44	23 mai 1950.	B. A. N. Cuers.	
Pape (François)	515 B 45	25 mai 1950.	50 S. Ecole navale.	
Levalet (Paul)	842 T 44	1er août 1950.	2 F. Port-Lyautey.	T. D.
Dugo (André)	769 C 44	1er août 1950.	C. E. P. A. Saint-Raphaël.	
Luiz (Claude)	6071 C 45	1er août 1950.	3 F. Hyères.	
Richard (Raymond)	23104 T 41	1er août 1950.	Dépôt Aéro Toulon.	
Toullec (André)	2400 L 45	1er septembre 1950.	N. 1400 Orly.	
Ledeuxhe (Lucien)	1982 L 45	1er octobre 1950.	Dépôt Aéro Toulon.	
Cleck (François)	2176 B 40	1er janvier 1951.	50 S. Ecole navale	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATES d'inscription au tour de départ en campagne.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS

MECANICIENS ELECTRICIENS EQUIPEMENT

Maitres principaux.

N'ayant pas fait campagne.

Néant.

Ayant fait campagne.

Huilo (René)	4709 T 31	1er janvier 1947.	B. A. N. Karouba.	T. D.

Premiers maitres.

N'ayant pas fait campagne.

Néant.

Ayant fait campagne.

Yobé (Joseph)	3561 B 34	11 mars 1945.	56. S. Lartigue.	T. D.
Le Bris (Emile)	1530 B 33	11 avril 1945.	C. E. P. A. Saint-Raphaël.	
Le Saux (Pierre)	2183 B 30	15 mai 1946.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Connan (Jean)	2709 B 33	7 juin 1946.	S. M. E. R.	
Hamon (François)	3576 B 32	31 décembre 1946.	E. M. E. Querqueville.	
Fautre (Raymond)	12 C 30 A	25 novembre 1947.	31. S. Orly.	
Segalen (Pierre)	4457 26 2	18 décembre 1948.	50. S. Ecole navale.	
Le Guilloux (Roger)	672 L 33	19 janvier 1949.	B. A. N. Hyères.	
Bessière (Lucien)	2082 T 37	20 août 1949.	10. S. Saint-Raphaël.	
Moins Alfred)	511 24 I	15 octobre 1949.	B. A. N. Les Mureaux.	
Kerampran (Georges)	131237 H	16 octobre 1949.	*Arromanches.*	
Le Pors (Yves)	3283 B 32	31 août 1950.	10. S. Saint-Raphaël.	
Prigent (Maurice)	122 B 36	1er décembre 1950	S. M. E. R.	

Maitres

N'ayant pas fait campagne.

Néant.

Ayant fait campagne.

Le Goff (François)	2036 B 33	1er décembre 1941.	Cours B. S.	T. D.
Ragot (Adrien)	3280 B 35	22 novembre 1942.	56. S. Lartigue.	T. D.
Schuster (Fernand)	2593 T 34	20 octobre 1944.	E. M. E. Querqueville.	
Penard (Pierre)	1697 C 38	25 décembre 1944.	E. P. V. Lartigue.	T. D.
Lozachmeur (Joseph)	797 B 37	3 avril 1945.	E. M. E. Querqueville.	
Nicolas (François)	2067 B 33	26 mai 1945.	B. A. N. Lanvéoc.	
Josset (Casl)	352 B 45	30 juin 1945.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Anfiret (Gabriel)	2308 B 38	1er août 1945.	B. E. Khouribga.	T. D.
Onfroy (Louis)	1389 C 35	1er septembre 1945.	C. E. P. A. Saint-Raphaël.	
Ducroux (Joseph)	755 T 33	31 décembre 1945.	9. F. Karouba.	T. D.
Maderes (Raymond)	423 R 39	3 janvier 1946.	Stage S. M. E. R.	
Larnicol (Pierre)	195 B 34	1er mars 1946.	*Théodora.*	
Imprez (Julien)	913 B 33	15 juin 1946.	S. M. E. R.	
Prigent (Charles)	2991 R 29	1er août 1946.	I. S. Lanvéoc.	
Bosser Jean)	2860 B 36	7 octobre 1946.	54. S. Hyères.	
Guilloux (Auguste)	3316 B 38	1er décembre 1946.	S. M. E. R.	
Kerninon (Henri)	3075 B 33	24 mars 1947.	53. S. Karouba.	T. D.
Le Borgne (Hervé)	807 B 37	1er avril 1947.	B. A. N. Cuers.	
Le Gallou (Paul)	3463 B 36	25 juillet 1947.	S. A. M. A. N.	
Le Ruen (Marcel)	2038 B 33	28 juillet 1947.	31. S. Orly.	
Archambaud (Gaston)	S R 34	1er septembre 1947.	S. A. M. A. N.	

Seconds maitres.

N'ayant pas fait campagne.

Bernard (Abel)	8737 T 42	25 septembre 1943.	Dépôt aéro Toulon.	
Moinet (Fernand)	82 R 44	27 mars 1945.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Haile (Alexandre)	1541 B 45	11 mai 1945.	32. S. Karouba.	T. D.
Blanchard (Gaston)	107 R 45	6 juillet 1945.	9. F. Karouba.	T. D.
Valcalda (Florent)	3735 B 45	4 septembre 1945.	E. P. V. Lartigue.	T. D.
Thebaud (Pierre)	354 T 44	4 octobre 1945.	B. A. N. Cuers.	
Grosclaude (Jacques)	8864 T 45	30 octobre 1945.	31. S. Orly.	
Ehlinger (André)	8859 T 45	30 octobre 1945.	32. S. Karouba.	T. D.
Laurentin (René)	6036 C 45	5 novembre 1945.	55. S. Agadir.	T. D.
Le Breton (Pierre)	1580 B 45	12 novembre 1945.	Cours B. S.	T. D.
Le Guennec (Pierre)	2198 L 45	17 novembre 1945.	30. S. Saint-Mandrier.	
Le Floch (Germain)	1164 B 45	13 décembre 1945.	50. S. Ecole navale.	
Berrou (Louis)	742 B 45	25 décembre 1945.	55. S. Agadir.	T. D.
Lazou (Georges)	831 B 45	27 décembre 1945.	56. S. Lartigue.	T. D.
Kerjorn (Joseph)	2139 B 45	30 décembre 1945.	C. E. Saint-Raphaël.	
Talbo (François)	891 B 45	28 janvier 1946.	32. S. Karouba.	T. D.
Scoarnec (Abel)	745 B 45	25 mars 1946.	Cours B. S.	T. D.
Sparfel (Robert)	960 B 45	4 avril 1946.	55. S. Agadir.	T. D.
Kermoal (Eugène)	1118 B 45	12 avril 1946.	B. A. N. Hyères.	
Guildou (Henri)	1119 B 45	12 avril 1946.	6. F. Agadir.	T. D.
Rauly (Jacques)	9429 B 45	1er mai 1946.	32. S. Karouba.	T. D.
Muscllec (René)	9894 B 45	1er juin 1946	B. A. N. Hyères.	
Derrien (Yves)	718 B 45	25 juin 1946.	B. E. Lartigue.	T. D.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATES d'inscription au tour de départ en campagne.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Riou (Paul)	260 T 46	15 août 1946.	6. F. Agadir.	T. D.
Duplessis (Georges)	4291 T 46	27 août 1946.	54. S. Hyères.	
Malnati (Jean)	9634 B 45	31 août 1946.	54. S. Hyères.	
Beuvard (Daniel)	3873 T 45	1er septembre 1946.	S. M. E. R.	
Thibert (Jacques)	3945 T 45	1er septembre 1946.	6. F. Agadir.	T. D.
Mazurier (Michel)	793 B 46	24 août 1946.	E. S. C. Maison-Blanche.	T. D
Prevosteau (Henri)	1077 R 46	1er octobre 1946.	50. S. Ecole navale.	
Huet (Claude)	6948 C 44	28 octobre 1946.	B. ... N. Karouba.	T. D
Horel (Robert)	4408 T 46	28 octobre 1946.	52. S. Khouribga.	T. D.
Le Corre (Louis)	262 B 44	8 novembre 1946.	Cours B. S.	T. D
Guizien (Pierre)	9352 B 45	19 novembre 1946.	B. A. N. Hyères.	
Richard (Léon)	712 B 45	25 novembre 1946.	C. E. P. A. Saint-Raphaël.	
Beaulieu (Eugène)	11280 T 42	2 décembre 1946.	53. S. Karouba.	T. D.
Paire (André)	4522 T 46	3 décembre 1946.	12. F. Hyères.	
Le Guilloux (Henri)	1572 L 46	6 décembre 1946.	S. M. E. R.	

MECANICIENS ELECTRICIENS EQUIPEMENT VOLANTS

Maîtres principaux.

Néant.

Premiers maîtres.

N'ayant pas fait campagne.

Néant.

Ayant fait campagne.

Caris (Victor)	3123 C 33	1er septembre 1944	S. M. E. R.	

Maîtres

N'ayant pas fait campagne.

Néant.

Ayant fait campagne.

Guigue (Joseph)	528 T 36	1er octobre 1949.	Cours B. S.	T. D.

Seconds maîtres.

N'ayant pas fait campagne.

Ollivier (Louis)	845 B 45	27 mars 1946.	52. S. Khouribga.	T. D.
Le Cornec (René)	1070 B 46	11 décembre 1946.	9 F. Karouba.	T. D.

Ayant fait campagne.

Miry (Louis)	328 B 45	20 mai 1948.	52. S. Karouba.	T. D.
Lano (Marc)	2024 R 45	20 novembre 1948.	Cours B. S.	T. D.
Rigault (Bernard)	436 T 45	22 février 1949.	50. S. Ecole navale.	
Connan (Robert)	1167 B 45	1er septembre 1949.	10. S. SaintRaphaël.	
Luco (Marcel)	710 B 45	16 juillet 1950.	11. S. Les Mureaux.	

RADIOS VOLANTS

Maîtres principaux.

N'ayant pas fait campagne.

Néant.

Ayant fait campagne.

Guillou (Louis)	4603 B 29	15 janvier 1945.	S. T. T. A.	
Douchet (Jacques)	1315 C 29	1er octobre 1946.	B. A. N. Les Mureaux.	
Chenay (Aristide)	502 24 3	8 juillet 1947.	53. S. Karouba.	T. D.
Courtade (Pierre)	3965 C 29	16 août 1947.	*Theodora.*	
Graf (Lucien)	4432 C 30	1er août 1948.	S. A. M. A. N.	

Premiers maîtres.

N'ayant pas fait campagne.

Néant.

Ayant fait campagne.

Moreau (Lucien)	1153 L 37	1er octobre 1946.	B. A. N. Lanvéoc.	
Le Coz (Yves)	1868 B 36	8 octobre 1946.	B. A. N. Fort-Lyautey.	T. D
Thiers (René)	2369 T 40	1er avril 1948.	31. S. Orly.	
Derlot (Jean)	721 B 45	1er mai 1948.	S. A. M. A. N.	
Krieger (Frédéric)	613 T 34	1er août 1948.	55. S. Agadir.	T. D.
Juhel (Robert)	2855 C 33	1er avril 1949.	50. S. Ecole navale.	
Francioli (René)	638 T 35	1er mai 1949.	C. E. P. A. Saint-Raphaël.	
Corouge (Louis)	802 B 40	18 août 1949.	Ecole T. E. R.	
Simon (Bizien)	3052 C 34	16 mars 1950.	B. E. Lartigue.	T. D.
Barre (Eugène)	2555 B 36	1er août 1950.	S. A. M. A. N.	
Sellin (Pierre)	663 L 40	1er août 1950.	2. F. Port-Lyautey.	T. D.
Prigent (Jean)	208 B 30	2 septembre 1950.	B. A. N. Cuers.	
Lourdelié (Maurice)	3225 C 34	3 septembre 1950.	Dépôt aéro.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATES d'inscription au tour de départ en campagne.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS

Maîtres.

N'ayant pas fait campagne.

Jamet (Louis)	274 B 44	7 janvier 1949.	B. E. Lartigue.	T. D.
Le Cossec (Louis)	760 B 45	25 avril 1949.	B. A. N. Hyères.	

Ayant fait campagne.

Renouard (Michel)	1468 B 39	21 décembre 1942.	56. S. Lartigue.	T. D.
Clément (Lucien)	21891 T 41	1er juillet 1943.	22. S. Agadir.	T. D.
Toulgoat (Gilbert)	1391 B 39	1er janvier 1945.	6. F. Agadir.	T. D.
Roig (Eugène)	66 Cas. 42	16 novembre 1945.	55. S. Agadir.	T. D.
Martinez (Gabriel)	934 Biz. 38	1er février 1946.	56. S. Lartigue.	T. D.
Manach (Marcel)	2180 Biz. 43	1er mars 1946.	56. S. Lartigue.	T. D.
Le Bras (Jean)	1339 B 31	1er novembre 1946.	1. S. Lanvéoc.	
Melin (Robert)	4953 T 41	24 avril 1947.	S. R. C. Paris.	
Zabuion (Gratien)	36 F F 36	1er mai 1947.	11. S. Les Mureaux.	
Cognault (Gabriel)	585 Biz. 43	28 mai 1947.	4. F. Hyères.	
Cavailles (Roger)	636 Biz. 43	21 janvier 1948.	S. R. C. Paris.	
Minier (Louis)	5186 C 28	10 mars 1948.	B. A. N. Hyères.	
Debuyer (Jean)	4594 B 29	1er juillet 1948.	50. S. Ecole navale.	
Ebel (Charles)	1233 T 36	1er juillet 1948.	S. A. M. A. N.	
Ouvrie (Jean)	6554 C 45	3 juillet 1948.	9. F. Karouba.	T. D.
Rossiliol (Henri)	737 T 37	1er août 1948.	Dépôt aéro.	
Gumy (René)	374 BIZ 43	1 septembre 1948.	S. R. C. Paris.	

Seconds maîtres.

N'ayant pas fait campagne.

Frances (Henri)	7333 B 45	11 septembre 1944.	55. S. Agadir.	T. D.
Colin (Joseph)	207 B 44	8 mars 1945.	6. F. Agadir.	T. D.
Thépault (Ernest)	2911 B 45	28 juin 1945.	22. S. Agadir.	T. D.
Cutellic (André)	242 L 45	30 juin 1945.	9. F. Karouba.	T. D.
Dubois (Georges)	6571 T 45	9 juillet 1945.	55. S. Agadir.	T. D.
Naveau (Jacques)	7736 B 45	1er octobre 1945.	53. S. Karouba.	T. D.
Leslos (André)	891 C 45	18 octobre 1945.	B. E. Kouribga.	T. D.
Girard (Robert)	3716 T 45	18 octobre 1945.	E. S. C. Maison-Blanche.	T. D.
Simon (Jean)	2048 B 45	26 octobre 1945.	6. F. Agadir.	T. D.
Mavic (Marcel)	2162 B 45	30 octobre 1945.	4. F. Hyères.	
Fanen (Pierre)	1432 L 45	1er novembre 1945.	9. F. Karouba.	T. D.
Grall (Jean)	962 B 45	4 novembre 1945.	9. F. Karouba.	T. D.
Polard (René)	10426 B 45	12 décembre 1945.	52. S. Khouribga.	T. D.
Castrec (Pierre)	798 B 45	26 décembre 1945.	56. S. Lartigue.	T. D.
Pernodat (Jean)	7440 T 45	27 décembre 1945.	6. F. Agadir.	T. D.
Petitjean (André)	561 T 46	3 janvier 1946.	53. S. Karouba.	T. D.
Proc (Marcel)	3011 L 45	7 janvier 1946.	22. S. Agadir.	T. D.
Barbet (Pierre)	2895 R 45	12 janvier 1946.	56. S. Lartigue.	T. D.
Pasdeloup (Louis)	2953 T 46	25 janvier 1946.	56. S. Lartigue.	T. D.
Ezan (Pierre)	627 B 45	1er février 1946.	6. F. Agadir.	T. D.
Sozeau (Marcel)	821 R 46	4 février 1946.	55. S. Agadir.	T. D.
Gérard (Gilbert)	7366 T 45	22 février 1946.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Auffret (Yves)	9717 B 45	13 mars 1946.	Camp Gazes.	T. D.
Karotsch (Georges)	4698 T 42	1er avril 1946.	Entrepôt Karouba.	T. D.
Fallun (Jean)	10096 B 45	3 avril 1946.	4. S. Lartigue.	T. D.
Lautredou (André)	784 B 45	26 avril 1946.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Bonneau (Emile)	1110 T 43	25 mai 1946.	22. S. Agadir.	T. D.
Lang (Marcel)	4862 T 45	24 juin 1946.	B. E. Khouribga.	T. D.
Massey (Louis)	7886 B 45	1er octobre 1946.	56. S. Lartigue.	T. D.
Euzen (Alain)	8875 B 45	1er octobre 1946.	6. F. Agadir.	T. D.
Jardin (Joseph)	7702 R 45	1er octobre 1946.	56. S. Lartigue.	T. D.
Guenanff (Paul)	331 B 45	13 octobre 1946.	*Théodore.*	
Pierre (Roger)	4180 T 46	5 novembre 1946.	31. S. Les Mureaux.	
Lenoir (Guy)	1977 C 46	9 novembre 1946.	32. S. Karouba.	T. D.
Rizec (Louis)	1588 B 45	12 novembre 1946.	10. S. Saint-Raphaël.	
Lambert (Louis)	4977 T 45	19 novembre 1946.	4. F. Hyères	
Davaine (Jack)	266 T 44	29 novembre 1946.	52. S. Khouribga.	T. D.
Laurent (Michel)	1653 T 47	7 janvier 1947.	9. F. Karouba.	T. D.
Bloch (Norbert)	5086 T 45	20 janvier 1947.	54. S. Hyères.	
Pouget (Roger)	816 R 45	29 janvier 1947.	33. S. Saint-Mandrier.	
Prévillon (Joseph)	8931 B 45	1er avril 1947.	4. F. Hyères.	
Cuny (Emmanuel)	8936 B 45	17 avril 1947.	33. S. Saint-Mandrier.	
Benson (Georges)	489 T 44	17 mai 1947.	4. F. Hyères.	
Hubscher (Jean)	272 T 46	1er septembre 1947.	32. S. Karouba.	T. D.
Goavec (Raymond)	2055 B 45	26 septembre 1947.	4. F. Hyères.	
Boullet (Pierre)	7 C 47	1er octobre 1947.	30. S. Saint-Mandrier.	
Valls (Roland)	376 Biz. 43	19 octobre 1947.	*Arromanches.*	
Aublet (Jean)	8169 C 45	19 octobre 1947.	*Dixmude.*	
Cogan (Bernard)	3237 Biz. 44	20 novembre 1947.	C. E. P. A. Saint-Raphaël.	
Garci (René)	721 Biz. 47	1er janvier 1948.	22. S. Agadir.	T. D.
Bonneau (Emile)	1110 T 43	25 mars 1948.	22. S. Agadir.	T. D.
Jaunas (Robert)	4099 B 46	11 mai 1948.	50. S. Ecole navale.	
Cordier (Paul)	12 11 C 46	5 août 1948.	33. S. Saint-Mandrier.	
Moulard (Charles)	1031 B 45	22 novembre 1948.	13. F. Hyères.	
Papillon (Gilbert)	2310 C 47	15 juillet 1949.	31. S. Orly.	
Touchard (Jean)	407 R 46	30 août 1949.	56. S. Lartigue.	T. D.
Bodinier (Vincent)	7661 B 45	1er septembre 1949.	55. S. Agadir.	T. D.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATES d'inscription au tour de départ en campagne.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
RADARISTES AERO				
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Néant.				
Ayant fait campagne.				
Le Coent (Joseph)	835 B 31	31 décembre 1945.	B. A. N. Hyères.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Gazin (Pierre)	1982 T 46	3 octobre 1946.	C. P. E. O. M.	T. D.
Camus (Léon)	1076 B 46	11 avril 1947.	C. P. E. O. M.	T. D.
RADARISTES AERO VOLANTS				
Maîtres principaux.				
N'ayant pas fait campagne.				
Néant.				
Ayant fait campagne.				
Tinnes (Guillaume)	4040 T 29	1er juin 1945.	S. M. E. T. Auxerre.	
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Lemoine (Jean)	563 Cas. 43	4 septembre 1946.	4. F. Hyères.	
Rolland (Pierre)	15 Cas. 43	3 mai 1947.	6. F. Agadir.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Sode (Antoine)	367 T 36	1er mai 1947.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Raude (Hubert)	191 L 37	30 juin 1945.	56. S. Lartigue.	T. D.
Daguerre (Louis)	813 R 39	1er juillet 1945.	*Théodora.*	
Laffont Edouard)	385 R 39	28 juillet 1945.	Entrepôt Karouba.	T. D.
Piffeteau (Gabriel)	1521 L 38	1er novembre 1945.	S. T. T. A. Air.	
Fournel (René)	1389 T 34	31 décembre 1945.	S. A. M. A. N.	
Gignan (André)	61 T 44	19 mars 1949.	C. E. P. A. Saint-Raphaël.	
Fournaise (Charles)	2151 Biz. 43	15 avril 1949.	B. A. N. Cuers.	
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Nivaggioni (Jacques)	111 Biz. 44	15 décembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Pelleau (Jean)	571 T 44	2 août 1945.	S. M. E. T. Auxerre.	
Dominici (Jules)	1202 BIZ 44	22 janvier 1948.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Pontenville (Paul)	2172 T 36	1er août 1950.	S. A. M. A. N.	
Lepage (André)	409 CAS 43	1er juin 1945.	2 F. Port-Lyautey.	T. D.
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Capitaine (Yves)	772 B 46	12 septembre 1946.	3 F. Hyères.	
MECANICIENS MOTEURS				
Maîtres principaux.				
N'ayant pas fait campagne.				
Néant.				
Ayant fait campagne.				
Delaigue (Robert)	40 B 30 A	15 août 1944.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Rigout (André)	1399 R 34	1er mai 1945.	B. A. N. Hyères.	
Paillet (Serge)	1285 R 34	1er décembre 1945.	52 S. Khouribga.	T. D.
Le Barillec (Jean)	2236 B 29	7 mars 1946.	Entrepôt Karouba.	T. D.
Le Chaton (Eugène)	39731 3	1er juillet 1946.	E. M. G./Aéro.	
Maître (Jean)	2869 25 1	1er janvier 1947.	B. A. N. Port Lyautey.	T. D.
Queyroi (Camille)	21578 4	1er février 1947.	C. E. P. A. Saint-Raphaël.	
Neveur (Edmond)	37465 3	1er février 1948.	S. M. E. R.	
Loussouarn (Corentin)	3065 27 2	25 octobre 1948.	S. M. E. R.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATES d'inscription au tour de départ en campagne.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Néant.				
Ayant fait campagne.				
Gauthier (Yves)	343 C 29	1er février 1945.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Corbel (Louis)	3522 B 28	1er juin 1945.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Porthe (Pierre)	12 R 33 A	20 juin 1945.	S. T. T. A.	
Cleret (Adrien)	63 C 31 A	1er juillet 1945.	S. M. E. R.	
Lory (Pierre)	1404 L 36	1er juillet 1945.	S. M. E. R.	
Guyonvarch (Jean)	39 L 31 A	1er août 1945.	22 S. Agadir.	T. D.
Vincent (Daniel)	587 R 34	1er août 1945.	55 S. Agadir.	T. D.
Seguillon (Yves)	3635 T 36	1er octobre 1945.	50 S. Ecole navale.	
Rozes (René)	560 R 29	1er octobre 1945.	C. E. P. A. Saint-Raphaël.	
Villain (René)	359 27 4	15 décembre 1945.	B. A. N. Port Lyautey.	T. D.
Michel (Georges)	3858 T 36	1er février 1946.	*Arromanches.*	
Maguet (Joseph)	3493 26 2	25 mars 1946.	B. A. N. Hyères.	
André (Justin)	3476 C 34	28 avril 1946.	C. P. E. O. M.	T. D.
Chevrot (Pierre)	17 T 30	15 mai 1946.	S. T. T. A.	
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
David (Pierre)	1829 B 34	1er avril 1936.	Dépôt Aéro.	T. D.
Lapierre (Armand)	1254 R 36	13 avril 1939.	9 F. Karouba.	T. D.
Chevaucherie (Louis)	4004 B 35	1er août 1943.	53 S. Karouba.	T. D.
Jamet (André)	836 T 43	1er novembre 1950.	B. E. Lartigue.	
Ayant fait campagne.				
Thévenin (Jacques)	135 R 38	1er août 1941.	32 S. Karouba.	T. D
Raffaelli (André)	312 BIZ 38	1er décembre 1943.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Tardif (Guy)	31/4 33 A	20 décembre 1943.	S. M. E. R.	
Lalanne (Jean)	1786 R 38	1er septembre 1944.	52 S. Khouribga.	T. D.
Vaccon (Marcel)	3003 B 33	1er septembre 1944.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Villemot (Paul)	14 C 33 A	1er novembre 1944.	B. A. Agadir.	T. D.
Dienne (Julien)	3631 C 33	14 novembre 1944.	B. A. N. Lartigue.	T. D.
Le Restif (Alfred)	3933 B 31	1er décembre 1944.	S. A. M. A. N.	
Quemeneur (Alain)	1787 B 32	1er décembre 1944.	B. A. N. Lanveoc.	
Lesne (Jean)	2349 B 34	1er décembre 1944.	55 S. Agadir.	T. D.
Autineau (Roger)	1783 R 35	1er décembre 1944.	S. M. E. R.	
Roche (Georges)	495 T 33	1er décembre 1944.	S. M. E. R.	
Le Saec (Joseph)	289 L 36	1er décembre 1944.	I. F. Hyères.	
Lagadec (Pierre)	3914 B 37	1er décembre 1944.	B. E. Agadir.	T. D.
Godec (Charles)	3201 B 34	1er janvier 1945.	54 S. Hyères.	
Gonidec (Robert)	2450 B 39	1er février 1945.	S. M. E. R.	
Derrien (Jean)	1520 L 29	26 février 1945.	B. A. N. Lanveoc.	
Serpeault (Pierre)	1165 R 36	11 mars 1945.	B. A. N. Hyères.	
Le Demnat (Jean)	3458 B 36	1er mai 1945.	S. A. M. A. N.	
Le Roux (Joseph)	78 L 31	1er mai 1945.	51 S. Khouribga.	T. D.
Raoult (Marcel)	408 B 31	1er mai 1945.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Peuziat (Pierre)	2090 B 33	15 juin 1945.	*Théodora.*	
Le Roux (Gabriel)	124 B 34	28 juin 1945.	32 S. Karouba.	T. D.
Michel (François)	571 B 38	5 juillet 1945.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Francis (Gabriel)	393 C 31 A	16 juillet 1945.	B. E. Khouribga.	T. D.
Balland (André)	1025 T 35	19 juillet 1945.	55 S. Agadir.	T. D.
Abiven (Jean)	4727 2	11 août 1945.	B. E. Khouribga.	T. D.
Le Bourdais (Auguste)	1424 R 34	1er septembre 1945.	9 F. Kaouba.	T. D.
Le Guennou (Alexandre)	1532 B 34	1er septembre 1945.	2 F. Hyères.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Minguy (Jean)	4285 B 38	1er avril 1940.	B. E. Khouribga.	T. D
Ferrari (Hervé)	160 R 36	24 novembre 1940.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Cherpin (René)	20447 T 41	18 mars 1941.	53 S. Karouba.	T. D.
Arnould (Paul)	9929 T 42	3 août 1942.	52 S. Khouribga.	T. D.
Le Bars (François)	1919 B 38	7 juillet 1943.	B. A. N. Hyères.	District tempor.
Taltavull (Joseph)	203 Cas. 44	12 septembre 1944.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Rideau (François)	314 B 45	12 septembre 1945.	B. T. A. N. Casablanca.	T. D.
Le Gentil (Maurice)	525 B 45	13 mars 1945.	32 S. Karouba.	T. D.
Grall (Roger)	543 B 45	13 mars 1945.	50 S. Ecole navale.	T. D.
Lavanant (Louis)	533 B 45	13 mars 1945.	22 S. Agadir.	T. D.
Cavarec (Gabriel)	1509 B 45	11 mai 1945.	B. A. N.. Hyères.	
Paillandre (Hervé)	1505 B 45	11 mai 1945.	11 S. Les Mureaux.	
Calvez (Marcel)	1566 B 45	12 mai 1945.	B. E. Khouribga.	T. D.
Galand (Alexis)	1427 L 45	30 mai 1945.	32 S. Karouba.	T. D.
Le Borgne (Pierre)	568 Cas. 44	16 juin 1945.	B. E. Khouribga.	T. D.
Pennarun (Pierre)	528 B 45	13 juillet 1945.	53 S. Karouba.	T. D.
Siffer (Gustave)	8867 T 45	30 octobre 1945.	B. E. Khouribga.	T. D.
Pinelli (Jean)	7750 C 45	6 novembre 1945.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Argouach (Marcel)	3083 B 44	15 novembre 1945.	Camp Gazes.	T. D.
Le Creurer (René)	10227 B 45	16 novembre 1945.	32 S. Karouba.	T. D.
Riou Jean)	9632 B 45	30 novembre 1945.	55 S. Agadir.	T. D.
Billon (François)	728 B 45	23 décembre 1945.	S. M. E. R. (cours équip.)	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATES d'inscription au tour de départ en campagne.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Le Bars (Roger)	766 B 45	25 décembre 1945.	4 S. Lartigue.	T. D.
Bernard (Jean)	779 B 45	26 décembre 1945.	S. M. E. R. (cours équip.)	
Kerninon (Yves)	971 B 45	2 janvier 1946.	S. M. E. R. (cours équip.)	
Leleu (André)	245 B 44	7 janvier 1946.	S. M. E. R.	
Guillemy (Serge)	44 R 46	10 janvier 1946.	Entrepôt Karouba.	T. D.
Geslin (Victor)	208 B 46	24 janvier 1946.	53 S. Karouba.	T. D.
Leven (Joseph)	187 B 46	24 janvier 1946.	S. M. E. R. (cours équip.).	
Marchadour (Maurice)	817 B 45	26 janvier 1946.	B. E. Lartigue.	T. D.
Mallardeau (Jacques)	93 R 46	28 janvier 1946.	S. M. E. Marrakech.	T. D.
Lehmann (Alfred)	2160 T 46	28 janvier 1946.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Kergoat (Jean)	767 B 45	25 février 1946.	50 S. École navale.	
Delobelle (Roger)	1352 T 45	28 février 1946.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Le Garrec (Jean)	1465 L 45	19 mars 1946.	B. A. N. Aspretto.	
Jaouen (Jean)	731 B 45	25 mars 1946.	B. A. N. Lanveoc.	
Rambeau (Jean)	1339 R 45	26 mars 1945.	Entrepôt Karouba.	T. D.
Guingant (Joseph)	869 B 45	27 mars 1946.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Croguennec (Jean)	1416 B 45	2 avril 1946.	50 S. École navale.	
Lagarde (Jean)	1071 T 45	9 avril 1946.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
François (Pierre)	4989 T 46	20 mai 1946.	Cours vol. E. P. V. Lartigue.	T. D.
Penter (Georges)	9654 B 45	4 juin 1946.	10 S. Saint-Raphaël.	
Lautredou (Jean)	1075 L 46	19 juillet 1946.	4 S. Lartigue.	T. D.
Salaun (François)	281 L 46	15 août 1946.	*Arromanches.*	
Chabert (Joannès)	501 T 44	19 août 1946.	31 S. Orly.	
Le Baron (Maurice)	2052 L 45	15 septembre 1946.	55 S. Agadir.	T. D.
Bador (René)	4304 T 46	19 septembre 1946.	52 S. Kouribga.	T. D.
Dupouy (Pierre)	1278 T 45	4 octobre 1946.	B. A. N. Hyères.	

MECANICIENS MOTEURS AVIONS VOLANTS

Maîtres principaux.

N'ayant pas fait campagne.

Néant.

Ayant fait campagne.

Cure (Charles)	899 T 34	3 juillet 1944.	*Théodora.*	
Granval (Abel)	128 455 2	1er décembre 1944.	E. M. G./Aéro.	
Sudrie (Jean)	1508 25 4	24 mai 1945.	53 S. Karouba.	T. D.
Lagadec (Jean)	4390 B 28	11 août 1945.	56 S. Lartigue.	T. D.
Le Garff (Gilles)	1692 L 29	1er septembre 1947.	B. A. N. Lann-Bihoue.	

Premiers maîtres.

N'ayant pas fait campagne.

Néant.

Ayant fait campagne.

Souny (Maurice)	223 L 36	1er septembre 1944.	33 S. Saint-Mandrier.	
Dupouy (Paul)	1508 B 37	1er novembre 1944.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Wacker (Eugène)	375 T 30	1er janvier 1945.	32 S. Karouba.	T. D.
Resmond (Francis)	783 B 37	1er mai 1945.	54 S. Hyères.	
Gourden (Georges)	3917 B 35	16 juillet 1945.	E. M. G/3.	
Boscher (Louis)	167 B 32	1er septembre 1945.	N. 1400 Orly.	
Masson (Emile)	258 T 32	1er décembre 1945.	C. E. P. A. Saint-Raphaël.	

Maîtres.

N'ayant pas fait campagne.

Dufreche (Francis)	331 B 44	7 mai 1948.	6 F. Agadir.	T. D.

Ayant fait campagne.

Cachet-Moroz (René)	1706 T 37	17 janvier 1943.	Camp Gazes.	T. D.
Haas (Gilbert)	1781 T 37	8 octobre 1944.	B. E. Kouribga.	T. D.
Dupuy (Henri)	1808 R 35	1er novembre 1944.	56 S. Lartigue.	T. D.
Dumousseau (Guy)	1360 R 37	1er novembre 1944.	56 S. Lartigue.	T. D.
Pelluchon (Géo)	1757 B 35	1er avril 1945.	22 S. Agadir.	T. D.
Raffaelli (Antoine)	47 Biz. 32	16 juillet 1945.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Savin (Jules)	3549 B 34	31 juillet 1945.	6 F. Agadir.	T. D.
Mathieu (Paul)	986 T 35	1er août 1945.	53 S. Karouba.	T. D.
Beraudeau (Charles)	1680 T 37	1er août 1945.	11 S. les Mureaux.	
Jacq (François)	2052 C 36	22 septembre 1945.	52 S. Khouribga.	T. D.
Bioual (Alain)	1944 B 34	4 octobre 1945.	11 S. les Mureaux.	
Bigot (Pierre)	2704 B 28	25 octobre 1945.	4 F. Hyères.	
Feybesse (Jean)	1003 T 35	1er janvier 1946.	6 F. Agadir.	T. D.
Becart (Maurice)	1952 T 38	1er septembre 1946.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Jehl (Mathieu)	3559 T 34	1er décembre 1946.	Dépôt Aéro.	
Renaud (Gaston)	970 L 35	1er décembre 1946.	55 S. Agadir.	T. D.
Barchen (Pierre)	1828 B 34	15 janvier 1947.	22 S. Agadir.	T. D.
Serin (Charles)	72 C 39	11 janvier 1947.	32 S. Karouba.	T. D.
Jalley (Francis)	117 L 39	1er février 1947.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Kerleau (Jean)	3462 B 34	15 avril 1947.	B. A. N. Lanveoc.	
Briend (Raphaël)	3199 B 38	1er mai 1947.	3 S. Cuers.	
Souliman (Jean)	1735 B 35	15 mai 1947.	S. R. C. Paris.	
Roussel (François)	4416 T 42	5 juin 1947.	31 S. Orly.	
Launay (Roger)	1643 C 35	15 août 1947.	31 S. Orly.	
Botella (Gilbert)	16 Biz. 33	19 août 1947.	3 S. Cuers.	
Coudert (Yves)	1245 L 33	19 août 1947.	33 S. Saint-Mandrier.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATES d'inscription au tour de départ en campagne.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Seconds maitres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Delessard (Léon)	3889 L 44	1er mars 1945.	53 S. Karouba.	T. D.
Renard (André)	526 E 45	13 mars 1945.	B. E. Khouribga.	T. D.
Luzec (Louis)	9852 B 45	4 octobre 1945.	22 S. Agadir.	T. D.
Le Bourhis (Yves)	894 B 45	28 novembre 1945.	32 S. Karouba.	T. D.
Quillien (Joseph)	1590 B 45	1er janvier 1946.	32 S. Khouribga.	T. D.
Guezou (Yves)	1605 B 45	2 janvier 1946.	32 S. Karouba.	T. D.
Avril (Guy)	64 R 46	23 janvier 1946.	32 S. Karouba.	T. D.
Nouy (Robert)	796 B 45	26 mars 1946.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Merrour (René)	799 B 45	26 mars 1946.	6 F. Agadir.	T. D.
Kerros (Adolphe)	1401 B 45	2 avril 1946.	55 S. Agadir.	T. D.
Vallet (Pierre)	6869 C 45	9 avril 1946.	6 F. Agadir.	T. D.
Courtois (Robert)	1066 T 45	9 juin 1946.	11 S. les Mureaux.	
Caprin (Armand)	7815 T 45	11 juin 1946.	32 S. Karouba.	T. D.
Descroix (Marcel)	7103 T 45	17 juin 1946.	B. E. Lartigue.	T. D.
Reffoch (Frantz)	764 B 45	26 juin 1946.	10 S. Saint-Raphaël.	
Bouysson (Francis)	1450 R 45	5 juillet 1946.	32 S. Karouba.	T. D.
Chaloudeau (Bernard)	5242 T 45	4 août 1946.	52 S. Khouribga.	T. D.
Richet (Claude)	1125 T 45	12 septembre 1946.	31 S. Orly.	
Brunel (Charles)	4941 T 45	17 septembre 1946.	54 S. Hyères.	
Le Roy (Denis)	744 B 45	25 septembre 1946.	52 S. Khouribga.	T. D.
Kerihuel (Raymond)	896 B 45	27 septembre 1946.	B. A. N. Lann-Bihoue.	
Saouzanet (Raymond)	10313 B 45	6 octobre 1946.	52 S. Khouribga.	T. D.
Le Floch (Alfred)	906 B 46	16 octobre 1946.	E. P. V. Lartigue.	T. D.
Lamur (Georges)	2119 T 46	23 octobre 1946.	22 S. Agadir.	T. D.
Hamon (Emmanuel)	9633 B 45	31 octobre 1946.	50 S. Ecole navale.	
Faragou (Emile)	4510 T 46	4 décembre 1946.	6 F. Agadir.	T. D.
Pellen (Robert)	1671 T 47	3 février 1947.	10 S. Saint-Raphaël.	
Lorfeuvre (Henri)	258 L 46	15 février 1947.	11 S. les Mureaux.	
Cloarec (Pierre)	737 B 45	25 février 1947.	4 F. Hyères.	
Michel (Louis)	5563 B 46	1er avril 1947.	22 S. Agadir.	T. D.
Chevallier (Guy)	1108 B 47	12 avril 1947.	3 S. Cuers.	
MECANICIENS AVIONS				
Maitres principaux.				
N'ayant pas fait campagne				
Néant.				
Ayant fait campagne.				
Rizien (François)	2948 27 2	4 août 1935.	Camp Gazes.	T. D.
Gillet (Felicien)	1350 26 3	11 mars 1945.	56 S. Lartigue.	T. D.
Philip (François)	122 232 2	18 juin 1945.	B. A. N. Les Mureaux.	
Defossez (Jean)	1064 L 29	1er juillet 1945.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Roue (Jacques)	3825 B 28	26 février 1946.	S. A. M. A. N.	
Kerlidou (Yves)	3560 B 28	1er janvier 1947.	E. M. G/Aéro.	
Marquier (André)	3139 B 29	16 août 1947.	S. M. E. R.	
Stéphan (Gabriel)	2558 B 30	18 octobre 1947.	S. M. E. R.	
Lefevre (Dauphin)	932 25 1	10 juin 1948.	S. A. M. A. N.	
Lucas (Louis)	1726 H	1er mars 1949.	S. A. M. A. N.	
Bouguet (Pierre)	124842 2	15 septembre 1949.	B. A. N. Cuers.	
Premiers maitres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Collet (Désiré)	1172 L 37	15 novembre 1946.	54 S. Hyères.	
Ayant fait campagne.				
Floch (Eugène)	2154 25 H	21 août 1944.	Entrepôt Karouba.	T. D.
Charmont (Paul)	126 496 H	1er décembre 1944.	Entrepôt Karouba.	T. D.
Joncour (Pierre)	663 25 H	1er décembre 1944.	30 S. Saint-Mandrier.	
Peu (Yves)	1766 B 33	1er janvier 1945.	B. E. Khouribga.	T. D.
Halle (René)	129 187 H	1er janvier 1945.	B. E. Lartigue.	T. D.
Peridon (Marceau)	223 28 I	1er janvier 1945.	32 Karouba.	T. D.
Jaouen (Auguste)	291 B 30	1er août 1945.	52 S. Khouribga.	T. D.
Desmars (Julien)	3346 T 31	1er septembre 1945.	B. E. Agadir.	T. D.
Perrin (Jean)	373 C 32	15 septembre 1945.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Geny (François)	94 B 29 A	1er décembre 1945.	54 S. Khouribga.	T. D.
Madec (Hervé)	504 R 28	16 décembre 1945.	3 F Hyères.	
Maitres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Launuzel	1800 B 35	5 juin 1935.	52 S. Khourigba.	T. D.
Giraud (Raymond)	612 R 35	1er avril 1936.	S. M. E. R.	
Girold (Alex)	1754 T 38	17 décembre 1941.	9 F. Karouba.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Mevel (Jean)	1558 B 34	1er octobre 1941.	52 S. Khourigba.	T. D.
Perrot (Joffre)	1343 C 34	2 juin 1942.	B. E. Lartigue.	T. D.
Fumoleau (Fernand)	227 R 34	1er novembre 1943.	56 S. Lartigue.	T. D.
Le Gleut (Pierre)	629 L 38	21 février 1944.	B. E. Agadir	T. D.
Padellec (Joachim)	1990 L 30	1er septembre 1944.	Entrepôt Karouba.	T. D.
Giordani (Etienne)	128 T 35	1er novembre 1944.	Entrepôt Karouba.	T. D.
Gingand (Lucien)	1676 B 33	1er décembre 1944.	B. E. M. Lille.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATES d'inscription au tour de départ en campagne.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Kermarec (Jean)	2052 27 2	1er décembre 1944.	6 F. Agadir.	T. D.
Tascon (Jean)	80 L 33 A	1er décembre 1944.	S. M. E. R.	
Auffret (Paul)	128052 2	1er février 1945.	B. A. N. Lann Bihoue.	
Le Doaré (Hervé)	70 B 33 A	1er avril 1945.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Paris (Félix)	3324 B 32	11 mai 1945.	B. E. Khouribga.	T. D.
Ogor (Jean)	7 B 31 A	30 juin 1945.	B. A. N. Cuers.	
Clech (Albert)	88 28 2	14 août 1945.	B. R. M. Dijon.	
Silberhorn (Emile)	1212 T 32	1er septembre 1945.	55 S. Agadir.	T. D.
Dubée (Jean)	49 B 31 A	1er janvier 1946.	B. A. N. Lanvéoc.	
Connen (Jean)	1583 B 35	16 février 1946.	S. M. E. Marrakech.	T. D.
Aumon (Aimé)	12 R 35	15 avril 1946.	53 S. Karouba.	T. D.
Pedron (Pierre)	1730 B 34	15 août 1946.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Sevellec (Jean)	35 B 1Z 38	1er septembre 1946.	B. A. N. Aspretto.	
Ribault (Bernard)	570 B 37	24 novembre 1946.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Drean (Jean)	1671 L 34	31 décembre 1946.	B. A. N. Lann Bihoue.	
Ollivier (François)	60 B 32 A	31 décembre 1946.	B. A. N. Lanvéoc Poulmic.	
Helme (Alfred)	2460 B 35	16 avril 1947.	4 F. Hyères.	
Le Ruyet (François)	321 L 33	1er mai 1947.	10 S. Saint-Raphaël.	
Carré (Charles)	1921 B 33	19 juin 1947.	S. M. E. R.	
Picard (Paul)	2897 B 35	1er juillet 1947.	B. A. N. Saint-Raphaël.	

Seconds maîtres.

N'ayant pas fait campagne.

Rebergue (Louis)	70 C 35	20 mars 1935.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Le Bourhis (Alfred)	426 B 39	4 mai 1940.	B. A. N. Lanvéoc.	
Gailliou (Charles)	2480 B 39	3 octobre 1940.	B. A. N. Berre.	
Joly (Jean)	2201 B 39	7 octobre 1941.	B. A. N. Les Moreaux.	
Le Ster (Hervé)	4323 B 38	15 janvier 1942.	6 F. Agadir.	T. D.
Periou (Jean)	1757 B 34	20 août 1942.	1 F. Hyères.	
Martz (Jules)	2745 T 40	26 décembre 1943	12 F. Hyères.	
Rannou (Gilles)	1771 B 37	11 avril 1944.	*Théodora.*	
Le Hegarat (André)	170 B 45	9 février 1945.	S. M. E. R.	
Costiou (Auguste)	2127 B 38	25 février 1945.	1 F. Hyères.	
Jestin (Jean)	553 B 45	14 mars 1945.	54 S. Hyères.	
Salaun (André)	2141 B 45	30 mars 1945.	B. E. Khouribga.	T. D.
Quillivic (Joseph)	1171 B 45	17 avril 1945.	B. E. Lartigue.	T. D.
Bourbigot (François)	1181 B 45	17 avril 1945.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Lahaye (Robert)	1168 B 45	17 avril 1945.	S. A. M. A. N.	
Quéré (Jean)	1190 B 45	17 avril 1945.	4 S. Lartigue.	T. D.
Raguenes (François)	1182 B 45	17 avril 1945.	51 S. Kouribga.	T. D.
Brinlin (François)	1199 B 45	18 avril 1945.	B. A. N. Hyères.	
Scaviner (Emile)	1218 B 45	18 avril 1945.	9 F. Karouba.	T. D.
Bodenan (Arsène)	1209 B 45	18 avril 1945.	50 S. Ecole navale.	
Salou (Louis)	1500 B 45	11 mai 1945.	53 S. Karouba.	T. D.
Melin (Francis)	1510 B 45	11 mai 1945.	9 F. Karouba.	T. D.
Abriet (Marcel)	6114 C 44	4 septembre 1945.	B. T. A. N. Casablanca.	T. D.
Drapeau (Jean)	1128 R 37	7 septembre 1945.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Corre (Auguste)	870 B 45	27 octobre 1945.	32 S. Karouba.	T. D.
Le Roy (Jean)	10063 B 45	3 novembre 1945.	B. E. Khouribga.	T. D.
Castel (Victor)	874 B 45	27 décembre 1945.	S. M. E. R.	
Segalen (Thénénan)	993 B 45	4 janvier 1946.	1 S. Lanvéoc.	
Cocheteux (Lucien)	1061 T 45	9 janvier 1946.	56 S. Lartigue.	T. D.
Scouarnec (Louis)	189 B 46	23 janvier 1946.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Elleouet (Hervé)	207 B 46	24 janvier 1946.	B. A. N. Hyères.	
Kermel (Roger)	1103 B 45	12 février 1946.	3 S. Cuers.	
Castel (Yves)	893 B 45	28 février 1946.	56 S. Lartigue.	T. D.
Guirriec (Pierre)	2100 B 45	29 février 1946.	B. A. N. Lanvéoc.	
Jezequel (Henri)	2173 B 45	2 mars 1946.	B. Æ. Lartigue.	T. D.
Favardin (Joseph)	9119 B 45	20 mars 1946.	9 F. Karouba.	T. D.
Brulin (Michel)	7457 C 45	30 mars 1946.	B. A. N. Hyères.	
Blaisel (Lucien)	7163 T 45	23 mai 1946.	22 S. Agadir.	T. D.
Jezequel (François)	9612 B 45	30 mai 1946.	55 S. Agadir.	T. D.
Le Gall (Jean)	7563 B 45	15 septembre 1946.	9 F. Karouba.	T. D.
Ausseil (Guy)	4326 S 46	24 septembre 1946.	Cours volant.	T. D.
Cantal (Claude)	4360 T 46	7 octobre 1946.	S. M. E. R.	
Desvignes (Raoul)	672 T 46	8 décembre 1946.	Cours volant.	T. D.
Heineman (Robert)	10258 B 45	28 décembre 1946.	Esc. Maison-Blanche.	T. D.

MECANICIENS AVIONS VOLANTS

Maîtres principaux.

N'ayant pas fait campagne.

Néant.

Ayant fait campagne.

Bouliou (Pierre)	2154 27 11	1er août 1945.	B. A. N. Saint-Raphaël.	
Klein (Emile)	77087 1	1er novembre 1945.	B. E. M. Nancy.	

Premiers maîtres.

N'ayant pas fait campagne.

Néant.

Ayant fait campagne.

Douzio (Victor)	1371 27 3	29 octobre 1946.	Esc. Maison-Blanche.	T. D.
Le Bris (Hervé)	103 B 29	15 juin 1949.	B. A. N. Cuers.	
Kerbouriou (Francis)	163 28 2	17 septembre 1950.	Dépôt Aéro Toulon	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATES d'inscription au tour de départ en campagne.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		Maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
		Néant.		
		Ayant fait campagne.		
Roussin (Jean)	568 B 35	3 juillet 1949.	B. E. M. Brest.	
Cabillic (Louis)	11 B 34	15 juillet 1949.	B. A. N. Lanvéoc.	
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Grange (René)	5632 T 45	2 mars 1946.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Guegan (Michel)	573 B 46	26 juin 1946.	B. E. Lartigue.	T. D.
		Ayant fait campagne.		
Le Doare (Henri)	2896 B 45	21 avril 1948.	33 S. Saint-Mandrier.	
		PHOTOGRAPHES		
		Maîtres principaux.		
		N'ayant pas fait campagne.		
		Néant.		
		Ayant fait campagne.		
Lavenan (Célestin)	3137 B 28	[17 décembre 1947.]	E. M. G/2.	
		Premiers maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Canesli (Marcel)	389 T 37	[1er décembre 1937.]	B. A. N. Agadir.	T. D.
		Ayant fait campagne.		
Heleu (Roger)	1227 B 33	1er mars 1945.	S. M. E. R.	
Le Gaillard (Yves)	3094 B 29	1er juin 1945.	*Théodora.*	
Campet (André)	52 R 32 A	1er mars 1946.	S. M. E. R.	
		Maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Guichard (Elie)	40 R 34	15 août 1939.	B. E. Lartigue.	T. D.
Autones (René)	6052 T 38	14 novembre 1944.	St. opér. Fort Ivry.	T. D.
		Ayant fait campagne.		
Foricheur (Prigent)	902 B 37	25 octobre 1942.	B. A. N. Lanvéoc.	
Faillet (François)	1836 C 34	15 juin 1945.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Vincent (Emile)	811 T 28	30 juin 1945.	C. E. P. A. Saint-Raphaël.	
Ernst (René)	1082 T 32	15 mai 1947.	56 S. Lartigue.	T. D.
Muller (Camille)	217 C 31	1er mars 1948.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Dusautoir (Jean)	825 C 33	12 mars 1950.	B. A. N. Cuers.	
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Courtin (Maurice)	7503 T 45	4 septembre 1945.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Cogan (Henri)	10053 B 45	3 novembre 1945.	50 S. Ecole navale.	
Doll (Dominique)	8044 B 45	25 mai 1947.	*Dixmude.*	
		Ayant fait campagne.		
Le Moigne (Joseph)	4062 B 38	[22 septembre 1944.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Halgand (Raymond)	615 L 33	29 septembre 1949.	50 S. Ecole navale.	
Morange (Christian)	610 L 45	30 juin 1950.	E. M. P.	
		PHOTOGRAPHES VOLANTS		
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Gaitlinger (Georges)	3284 T 45	26 mai 1948.	56 S. Lartigue.	T. D.
		Ayant fait campagne.		
Jacq (Jean)	4009 B 38	1er juin 1944.	*Arromanches.*	

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 51-96 du 26 janvier 1951 relatif au versement de la cotisation de sécurité sociale des fonctionnaires et militaires de carrière retraités et de leurs veuves bénéficiaires des régimes de sécurité sociale institués par le décret n° 46-2971 du 31 décembre 1946 et la loi n° 49-489 du 12 avril 1949.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de la défense nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 46-2971 du 31 décembre 1946 relatif à l'institution d'un régime de sécurité sociale pour les fonctionnaires, ensemble la loi n° 47-649 du 9 avril 1947 portant ratification dudit décret;

Vu le décret n° 47-2045 du 20 octobre 1947 modifié par les décrets n° 48-1210 du 19 juillet 1948 et n° 49-1305 du 28 septembre 1949 fixant certaines modalités d'application du décret n° 46-2971 du 31 décembre 1946 relatif à l'institution d'un régime de sécurité sociale pour les fonctionnaires de l'Etat;

Vu la loi n° 49-489 du 12 avril 1949 portant application aux militaires du régime de la sécurité sociale;

Vu le décret n° 49-993 du 20 juillet 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 7 de la loi n° 49-489 du 12 avril 1949;

Vu le décret n° 49-1377 du 3 octobre 1949 fixant les modalités d'application de la loi n° 49-489 du 12 avril 1949,

Décrète:

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1951, la cotisation de sécurité sociale à la charge des fonctionnaires et militaires de carrière retraités ou de leurs veuves titulaires d'une pension de réversion, bénéficiaires du régime de sécurité sociale institué par le décret n° 46-2971 du 31 décembre 1946 ou du régime de sécurité sociale institué par la loi n° 49-489 du 12 avril 1949, est précomptée sur les arrérages des pensions servies aux intéressés, qui sont payés pour le net.

Art. 2. — Le produit de la cotisation de sécurité sociale visée à l'article 1er et de la cotisation à la charge de l'Etat est ordonnancé en fin de trimestre, par le ministre des finances et des affaires économiques au profit de la caisse nationale de sécurité sociale ou de la caisse nationale militaire de sécurité sociale, suivant le cas, par imputation sur les crédits des chapitres de la dette viagère. Ce produit est calculé globalement en appliquant le taux de la cotisation de sécurité sociale en vigueur au premier jour du trimestre considéré, au montant des crédits destinés à faire face, pendant ledit trimestre, au payement des arrérages de pensions passibles de la retenue.

Ce montant est préalablement réduit d'après un pourcentage forfaitairement établi par décision concertée du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, et, en ce qui concerne la sécurité sociale militaire, du ministre de la défense nationale, pour tenir compte du fait que certaines pensions sont en tout ou partie exemptes de la cotisation, notamment par l'effet du plafond d'assujettissement à la sécurité sociale.

Les sommes versées dans les conditions prévues à l'alinéa précédent au titre d'une année déterminée pourront faire l'objet d'une revision, lors de la publication du compte général de l'administration des finances concernant ladite année, d'après les payements d'arrérages réellement constatés en dépense.

Art. 3. — Le montant des cotisations de sécurité sociale versé à la caisse nationale de sécurité sociale, dans les conditions précisées à l'article précédent, est réparti entre les caisses primaires de sécurité sociale selon des modalités qui seront fixées par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale et du ministre du budget.

Art. 4. — Un arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de la défense nationale, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget fixera les conditions dans lesquelles les personnes visées à l'article 1er pourront obtenir le remboursement de la cotisation précomptée sur leur pension, lorsqu'elles auront exercé une activité salariée les assujettissant à un autre régime de sécurité sociale.

Art. 5. — Les dispositions du présent décret abrogent, à compter de la date de leur entrée en vigueur, toutes les dispositions antérieures qui y sont contraires.

Art. 6. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le mnistre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Contributions indirectes.

Par arrêté du 26 janvier 1951, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le détachement de M. Ragon (Marcel), administrateur civil à la direction générale des impôts (contributions indirectes), en vue de lui permettre d'exercer des fonctions au comité permanent des foires à l'étranger.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er janvier 1951.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 26 janvier 1951, M. Jullion (Jean), attaché adjoint à l'institut national de la statistique et des études économiques, est placé en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer pour servir à Madagascar, en qualité d'attaché adjoint au service de la statistique, pour une période de cinq ans, à compter du 19 septembre 1950.

Receveurs-percepteurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 janvier 1951: page 667, 2e colonne, 24e ligne, au lieu de: « A la recette-perception municipale de Lyon — 3e division (Rhône) », lire: « A la recette-perception de Lyon — 3e division (Rhône) ».

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du 26 janvier 1951, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché auprès de la caisse nationale des marchés de l'Etat, de M. Corcoral (André), inspecteur principal des services du Trésor.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er février 1948.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Modification à l'arrêté du 20 août 1949 relatif aux examens du professorat de l'institution nationale des jeunes aveugles.

Par arrêté en date du 6 janvier 1951, l'article 9 de l'arrêté du 20 août 1949, relatif aux examens du professorat à l'institution nationale des jeunes aveugles est modifié comme suit:

« Le directeur général de la population et de l'entr'aide, ou son représentant. »

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Tarif de vente du barème « Armes et munitions ».

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 26 septembre 1950, le tarif de vente de la brochure intitulée « Barème Armes et munitions » applicable en matière de reconstitution industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle est fixé à 100 F l'exemplaire, emballage et port compris.

Il sera consenti une remise de 20 p. 100 aux parties prenantes ci-après:

Editeurs et libraires patentés (pour tout achat supérieur à 9 exemplaires);

Collectivités et établissements publics.

NOTA. — Cette brochure est en vente au bureau de vente des publications et photographies du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Goëthe, à Paris (16e), ainsi qu'à la cité administrative, avenue du Parc-de-Passy, à Paris (16e).

Pour toute expédition, payement préalable de 100 F par exemplaire demandé, soit par versement ou virement au compte postal 9979-68 Paris, ouvert au nom du régisseur des recettes du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Goëthe, à Paris (16e), soit par chèque bancaire émis à son ordre. Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement.

Homologation du barème « Fours industriels ».

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce en date du 22 janvier 1951, pris en application de l'article 25 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, le coût de reconstitution des fours industriels inclus dans les éléments d'exploitation industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle, est calculé conformément aux indications du barème annexé audit arrêté.

NOTA. — Le prix de vente du barème visé ci-dessus sera fixé par arrêté qui interviendra ultérieurement.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 51-97 du 26 janvier 1951 portant ouverture des concours de recrutement dans l'enseignement du second degré pour 1951.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre du budget, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu l'article 14 de la loi du 14 septembre 1948;

Vu l'arrêté du 29 juillet 1885 portant statut des agrégations;

Vu l'arrêté du 20 décembre 1945, relatif au classement spécial réservé aux victimes de guerre,

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée l'ouverture en 1951 des concours de recrutement de l'enseignement du second degré.

Le nombre de postes mis au concours sera fixé ultérieurement par un décret contresigné par le ministre de l'éducation nationale, le ministre du budget, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative.

Art. 2. — Les dates et l'organisation de chacun des concours seront fixées par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre du budget, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE METAYER.

Décret n° 51-98 du 26 janvier 1951 modifiant le décret n° 49-697 du 24 mai 1949 portant réforme des études de chirurgie dentaire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 49-697 du 24 mai 1949 portant réforme des études de chirurgie dentaire;

Vu l'avis du conseil de l'enseignement supérieur,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 11 du décret n° 49-697 du 24 mai 1949 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 11. — Les épreuves du certificat d'études physiques, chimiques et biologiques ont lieu dans les conditions fixées par les règlements concernant ce certificat.

« Pour la deuxième partie du premier examen et pour les deuxième, troisième, quatrième et cinquième examens de fin d'année, l'examen ne porte, à la session d'octobre, que sur l'épreuve ou les épreuves pour lesquelles le candidat a échoué.

« Pour les trois premières années, si le candidat ne répare pas en octobre l'échec à une des parties de l'examen, il doit à nouveau accomplir la scolarité, effectuer les stages et travaux pratiques afférents à cette partie et subir l'examen correspondant, le bénéfice de son succès à l'autre partie lui restant acquis définitivement.

« Si, à la session d'octobre, le candidat échoue à l'examen complet de l'une des trois premières années ou à l'examen de quatrième année, il doit à nouveau accomplir toute la scolarité, effectuer tous les stages et travaux pratiques et subir l'examen complet.

« Pour le cinquième examen le candidat ayant subi un ou plusieurs échecs partiels à la session d'octobre n'est tenu de réparer que ce ou ces échecs partiels à la session suivante de juillet, le bénéfice des autres épreuves restant acquis définitivement: il ne peut se présenter à ladite session de juillet que s'il a effectué à nouveau tous les travaux pratiques afférents à l'épreuve ou aux épreuves auxquelles il a été ajourné. »

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Décret n° 51-99 du 26 janvier 1951 relatif à la licence ès lettres moderne, mention langue et littérature françaises.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 46-113 du 20 janvier 1946 relatif à la licence ès lettres d'enseignement du second degré et notamment son article 4;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation nationale,

Décrète:

Art. 1er. — Pour une période qui prendra fin en 1952 (session d'octobre-novembre incluse) les candidats à la licence ès lettres moderne, mention langue et littérature françaises visés à l'article 4 du décret n° 46-113 du 20 janvier 1946 relatif à la licence ès lettres d'enseignement du second degré pourront, sur leur demande, remplacer le certificat de philosophie française ou le certificat d'histoire de la langue française par le certificat de grammaire et philologie françaises.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Décret du 26 janvier 1951 portant approbation de l'élection d'un membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

Par décret du 26 janvier 1951, est approuvée l'élection par l'académie des inscriptions et belles-lettres de M. Emmanuel Walberg, à la place d'associé étranger, devenue vacante par suite du décès de M. Emanuele Rizzo.

Décret du 26 janvier 1951 conférant l'honorariat.

Par décret en date du 26 janvier 1951, le titre de professeur honoraire de la faculté de médecine et de pharmacie de l'université d'Aix-Marseille est conféré à M. Heckenroth, ancien professeur de cette faculté, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Décret du 27 janvier 1951 chargeant le ministre de la marine marchande de l'intérim du ministère de l'éducation nationale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. G. Defferre, ministre de la marine marchande, est chargé de l'intérim du ministère de l'éducation nationale pendant l'absence de M. Pierre-Olivier Lapie.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

RENÉ MAYER.

Budgets primitif et additionnel de la Réunion des bibliothèques nationales de Paris pour l'exercice 1950.

Par arrêté en date du 8 janvier 1951, les prévisions de recettes et de dépenses du budget de la Réunion des bibliothèques nationales de Paris pour l'exercice 1950 sont arrêtées à la somme de 115.505.000 F.

Par arrêté en date du 18 janvier 1951, les prévisions de recettes et de dépenses du budget de la Réunion des bibliothèques nationales de Paris pour l'exercice 1950 sont augmentées d'une somme de 20.097.288 F.

Dates des examens et concours de l'enseignement du premier degré en 1951.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi du 14 septembre 1948,

Arrête:

Article unique. — Les dates d'examens et concours de l'enseignement du premier degré, en 1951, sont fixées conformément au tableau ci-après:

DÉSIGNATION DES EXAMENS	DATE de l'ouverture de la session.	DATE de la clôture du registre d'inscription.	LIEUX OU SE TIENNENT LES SESSIONS		LIEUX où se font les inscriptions.
			Epreuves éliminatoires.	Epreuves définitives.	
C. A. à l'enseignement des enfants arriérés..	11 janvier. 31 mai.	11 nov. 1950. 31 mars.	Chef-lieu du département.	Paris.	Inspections académiques et, pour la Seine, à la Sorbonne, secrétariat de l'académie.
C. A. à l'enseignement du travail manuel dans les lycées, collèges et écoles normales.....	7 juin.	7 avril.	Idem.	Idem.	Idem.
Concours E. N. S. de Saint-Cloud, Fontenay-aux-Roses et bourses de licence:					
Sciences	29 mai.	29 mars.	Chef-lieu de l'académie.	Idem.	Idem.
Lettres	5 juin.	5 avril.			
C. A. à l'enseignement dans les écoles de plein air	31 mai.	31 mars.	Chef-lieu du département.	Idem.	Idem.
C. A. à l'inspection des écoles maternelles...	11 octobre.	11 août.	Idem.	Idem.	Idem.
C. A. à l'inspection des écoles primaires.....	15 novembre.	15 septembre.	Chef-lieu de l'académie.	Idem.	Idem.
B. E. et B. E. P. C.:					
1re session.....	2 juillet.	2 mai.	Chef-lieu du département.	Chef-lieu du département.	Inspections académiques et, pour Paris, au service des examens, 3, *bis*, rue Mabillon.
2e session.....	25 septembre.	25 juillet.	Idem.	Idem.	
Concours d'admission aux E. N.:					
En 1re A.....	9 juillet.	9 mai.	Idem.	Idem.	Idem.
En 1re A pour les départements de la Seine et de Seine-et-Oise.....	6 juillet.	6 mai.	Idem.	Idem.	Inspection académique de Versailles ou au service des examens, 3 *bis*, rue Mabillon, Paris.
Pour l'Algérie.					
B. E. et B. E. P. C.:					
1re session.....	15 juin.	15 avril.	Chef-lieu du département.	Chef-lieu du département.	Inspections académiques.
2e session.....	24 septembre.	24 juillet.	Idem.	Idem.	Idem.
Concours d'admission aux E. N.....	25 juin.	25 avril.	Idem.	Idem.	Idem.

Fait à Paris, le 17 janvier 1951.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

MARCEL ABRAHAM.

Modification à l'arrêté du 16 septembre 1948 relatif au certificat d'études littéraires générales.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 20 septembre 1920, modifié par les textes subséquents;

Vu l'arrêté du 16 septembre 1948 relatif au certificat d'études littéraires générales, modifié par l'arrêté du 21 juin 1949;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation nationale,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 16 septembre 1948 susvisé est complété ainsi qu'il suit:

« *Art. 1er.* — . . . . . .

« La valeur de chaque épreuve est exprimée par une note variant de 0 à 20. A l'épreuve de composition française, une note égale ou inférieure à 6 est éliminatoire après délibération du jury et sauf décision contraire de celui-ci.

« Aux autres épreuves, une note égale ou inférieure à 3 est éliminatoire après délibération du jury et sauf décision contraire de celui-ci. »

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 janvier 1951

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Suppression à compter du 1er janvier 1951 de la régie de recettes et de la régie d'avances instituées au ministère du travail et de la sécurité sociale par arrêtés du 23 avril 1945 et fixant, à compter de la date précitée, les modalités de règlement des primes de change accordées aux travailleurs immigrants italiens.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 50-1176 du 22 septembre 1950 portant application au ministère du travail et de la sécurité sociale du plan d'économies prévu par l'article 51 de la loi de finances du 31 janvier 1950;

Vu l'arrêté du 23 avril 1945 modifié par l'arrêté du 10 juillet 1947 instituant au ministère du travail et de la sécurité sociale, une régie de recettes pour l'encaissement de diverses recettes;

Vu l'arrêté du 23 avril 1945 modifié par les arrêtés des 26 décembre 1946 et 10 juillet 1947 instituant, au ministère du travail et de la sécurité sociale, une régie d'avances pour le payement de diverses dépenses;

Vu l'arrêté du 18 novembre 1949 relatif au payement des primes de change accordées aux travailleurs immigrants italiens;

Vu l'arrêté du 25 mai 1950 relatif au payement des primes de change à certains travailleurs italiens occupés en Sarre;

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement sur la comptabilité publique ensemble les textes qui l'ont modifié,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont abrogés à compter du 1er janvier 1951:

1° L'arrêté du 23 avril 1945 modifié par l'arrêté du 10 juillet 1947 instituant au ministère du travail et de la sécurité sociale, une régie de recettes pour l'encaissement de diverses recettes;

2° L'arrêté du 23 avril 1945 modifié par les arrêtés des 26 décembre 1946 et 10 juillet 1947 instituant une régie d'avances au ministère du travail et de la sécurité sociale pour le payement de diverses dépenses.

Art. 2. — A compter du 1er janvier 1951 les primes de change accordées aux travailleurs immigrants italiens en exécution des dispositions de l'accord franco-italien du 26 mars 1949 et de l'accord entre la Sarre et l'Italie du 18 mai 1949 continueront à être réglées dans les conditions fixées par les arrêtés du 18 novembre 1949 et du 25 mai 1950 par un régisseur d'avances qui sera désigné par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale.

Le régisseur d'avances ainsi désigné sera assujetti à un cautionnement de 400.000 F qui pourra être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée. Il percevra une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 10.000 F qui lui sera payée trimestriellement et à terme échu.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale et du personnel au ministère du travail et de la sécurité sociale et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de la comptabilité publique,
G. DEVAUX.

Régies d'avances.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'arrêté du 11 septembre 1947, modifié par l'arrêté du 24 avril 1950, portant institution d'une régie d'avances à l'administration centrale du ministère du travail et de la sécurité sociale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est ajouté aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 11 septembre 1947, modifié par l'arrêté du 24 avril 1950 le paragraphe ci-après:

. . . . . .

« 6° Des dépenses diverses, y compris les frais de réception dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, occasionnées en France et à l'étranger par la préparation et le fonctionnement des conférences ressortissant au cadre de l'organisation internationale du travail ».

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 11 septembre 1947, déjà modifié par l'arrêté du 24 avril 1950, est remplacé par les dispositions suivantes:

« Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à 3.500.000 F.

« Il en sera justifié dans le délai de deux mois et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique ».

Art. 3. — L'article 3 de l'arrêté du 11 septembre 1947, modifié par l'arrêté du 24 avril 1950, est libellé comme suit:

« Le régisseur, nommé par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, est assujetti au versement d'un cautionnement de 350.000 F.

(Le reste sans changement.)

Art. 4. — Le directeur de l'administration générale et du personnel au ministère du travail et de la sécurité sociale et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 19 janvier 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
G. DEVAUX.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'arrêté du 4er septembre 1949 portant institution d'une régie d'avances en vue du payement des dépenses urgentes exposées au titre des œuvres sociales du ministère du travail et de la sécurité sociale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les articles 2 et 3 de l'arrêté du 1er septembre 1949 susvisé sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes:

« *Art. 2.* — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à 2 millions de francs.

« Il en sera justifié dans le délai de deux mois et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique.

« *Art. 3.* — Le régisseur, nommé par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, est assujetti à la constitution d'un cautionnement de 200.000 F qui peut être réalisé en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée. Il perçoit une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 3.000 F ».

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale et du personnel au ministère du travail et de la sécurité sociale et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 19 janvier 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
G. DEVAUX.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 30 janvier 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination d'un membre de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

2. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant l'article 378 du code d'instruction criminelle. (Nos 5171-11631. — M. René Kuehn, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi étendant aux magistrats de l'ordre judiciaire certaines dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires. (Nos 10867-11728. — M. René Kuehn, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Suite de la discussion du projet de loi portant modification de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946. (Nos 10257-11505-11528-11695-11835-11979. — M. Desson, rapporteur.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi portant modification de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946. (Nos 10257-11505-11528-11695-11835-11979. — M. Desson, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Marine marchande. — Travaux publics, transports et tourisme) (Dispositions concernant le budget de la marine marchande). (Nos 11044-annexes 1 et 2-11452-11752-11830-11850-11956-11957. — M. Courant, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Finances et affaires économiques) (Dispositions concernant le budget annexe des monnaies et médailles.) (Nos 11038-annexe 8-11839. — M. Paumier, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 30 janvier 1951.

N° 11743 (annexe. — Projet de loi portant ratification de la convention passée entre l'Etat et la chambre de commerce du Havre en vue de la concession à cette dernière de la construction et de l'exploitation d'un pont sur la Seine à Tancarville (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 11894. — Proposition de résolution de M. Moussu tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour permettre le fonctionnement des tribunaux paritaires de fermage (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 11932. — Proposition de résolution de M. Livry-Level tendant à inviter le Gouvernement à réserver les postes de direction des sociétés nationalisées ou à contrôle d'Etat au personnel de ces sociétés (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 11944. — Proposition de loi de M. René Schmitt tendant à réserver une priorité à certains ouvriers des établissements industriels de l'Etat précédemment licenciés (renvoyée à la commission du travail).

N° 11977. — Proposition de loi de M. Gau relative au régime pénitentiaire applicable aux vieillards (renvoyée à la commission de la justice).

N° 11978 (1). — Résolution, adoptée par le Conseil de la République, tendant à demander à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 11979. — Troisième rapport supplémentaire, par M. Desson, au nom de la commission de la presse, sur le projet de loi portant modification de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946.

N° 11989. — Proposition de loi de M. Garcia tendant à ce qu'aucun versement provisionnel ne puisse être exigé sur les impôts directs de l'année 1951 avant le 30 avril 1951 (renvoyée à la commission des finances).

N° 11997 (1). — Proposition de résolution de M. Guiguen tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide d'urgence aux patrons et marins pêcheurs de l'île d'Houat (Morbihan), victimes de la tempête du 27 janvier 1951 (renvoyée à la commission des finances).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 31 janvier 1951, à quatorze heures trente (local de la commission n° 263):

I. — Désignation de trois commissaires appelés à faire partie de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne.

II. — Désignation de quatre commissaires appelés à faire partie de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte.

III. — Désignation d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

IV. — Suite de la discussion du rapport de M. Poimbœuf sur le projet et les propositions de loi (nos 9561, 8867 et 10223) tendant à organiser le contrôle des ententes professionnelles.

V. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 11456) autorisant la ratification du protocole d'Annecy;

La proposition de loi (n° 11897) de M. Pierre Chevalier concernant la création ou l'extension des établissements industriels et commerciaux;

La proposition de résolution (n° 11722) de M. Vendroux tendant à frapper d'une taxe spéciale la revente immédiate des automobiles;

La proposition de résolution (n° 11798) de M. Marcel Noël tendant à protéger l'industrie française de fabrication des métiers Cotton.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 31 janvier 1951, à dix heures (local du 7e bureau):

I — Examen d'une motion déposée en conclusion du rapport d'information de M. Jacques Bardoux, sur la question de la Libye.

II — Examen d'une motion déposée par M. Jacques Bardoux, relative au projet de conférence à Quatre.

III. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 11444) de M. Pierre Grouès tendant à inviter le Gouvernement à faire prévaloir, au sein de l'O. N. U., la prédominance du pouvoir politique sur le pouvoir militaire;

La proposition de résolution (n° 11571) de M. Poimbœuf tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes initiatives en vue d'obtenir de l'Organisation des Nations Unies la mise en vigueur du statut des Lieux-Saints;

La proposition de résolution (n° 11583 rectifié) de M. Jacques Bardoux tendant à inviter le Gouvernement à saisir l'O. N. U. d'un projet de convention internationale sur la répression des agressions, ainsi que sur la limitation des armements;

La proposition de résolution de M. Bétolaud tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures pour que l'Assemblée des Nations Unies siège à Paris en 1951.

IV. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 31 janvier 1951, à quinze heures (local de la commission n° 232):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 11174) de M. Servin (forfait des bouilleurs de cru);

La proposition de loi (n° 11248) de M. Guyomard (distillation des cidres jusqu'au 1er août 1951);

La proposition de résolution (n° 11453) de M. Palewski (évaluation des bénéfices forfaitaires des exploitations maraîchères);

La proposition de loi (n° 11504) de M. Henri Meck (fonctions du personnel des eaux et forêts);

La proposition de loi (n° 11539) de M. Vendroux (police de la chasse);

La proposition de loi (n° 11602) de M. Pierre Chevallier (accession des jeunes ménages et ouvriers agricoles à la condition d'exploitants);

La proposition de résolution (n° 11619) de M. Pourmadère (crédit aux coopératives et petites industries laitières);

La proposition de résolution (n° 11695) de M. Garcia (coupes abusives en forêt de Gascogne);

La proposition de loi (n° 11699) de M. Lucien Lambert (prime à l'ouvrier);

La proposition de loi (n° 11705) de M. Gouin (canal du Verdon);

La proposition de loi (n° 11715) de Mme Marie Lambert (extension aux ouvriers agricoles de la majoration de 20 p. 100 sur les allocations familiales);

La proposition de loi (n° 11749) de M. Mouchet (rétablissement des allocations de salaire unique et de logements aux membres salariés de la famille de l'exploitant et extension de ces allocations aux exploitants ayant trois enfants de moins de douze ans);

La proposition de loi (n° 11753) de M. Lasalarié, sénateur (canal du Verdon);

La proposition de loi (n° 11771) de M. Jean Masson (stock-outil des meuneries);

La proposition de résolution (n° 11796) de M. Cherrier (importations et production française de tracteurs);

La proposition de loi (n° 11799) de Mme Marie Lambert (extension à l'agriculture de la loi du 8 juin 1938 accordant des congés supplémentaires aux mères de famille salariées);

La proposition de loi (n° 11863) de M. Marcel David (appellation des préposés des eaux et forêts);

La proposition de résolution (n° 11894) de M. Moussu (fonctionnement des tribunaux paritaires);

La proposition de résolution (n° 11906) de M. Mudry (vaccination antiaphteuse obligatoire);

II. — Désignation de deux membres pour faire partie de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne.

III. — Désignation d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

IV. — Suite de l'examen des amendements au rapport (n° 10687) de M. Lamarque-Cando relatif au statut du fermage et du métayage.

V. — Fonctionnement des tribunaux paritaires de fermage.

VI. — Rapport de M. Bocquet sur le projet de loi (n° 11157) relatif à la culture et au prix de la chicorée à café.

VII. — Rapport de M. Montagnier sur l'avis du Conseil de la République (n° 11911) sur la proposition de loi tendant à compléter la loi du 21 juin 1865 pour permettre aux associations syndicales d'organiser la défense contre la grêle.

VIII. — Avis de M. Gérard Vée sur la proposition de loi de M. Deixonne relative à la nationalisation de l'école de la meunerie (nos 3569-9180).

IX. — Rapport de M. Legendre sur la proposition de loi (n° 11307) tendant à l'encouragement de la production du blé.

X. — Rapport de M. Bocquet sur la proposition de loi (n° 9906) de M. Bocquet concernant l'aval de l'O. N. I. C. aux négociants en grains agréés.

XI. — Rapport de M. Gérard Vée sur sa proposition de résolution (n° 10018) sur la prime de conservation et taxe dégressive sur le blé.

XII. — Rapport de M. Pirot sur: 1° sa proposition de résolution (n° 10215) tendant à diminuer le taux de blutage; 2° la proposition de résolution (n° 8549) de M. Tourtaud concernant le reliquat de la prime à l'hectare.

XIII. — Rapport de M. Paumier sur la proposition de résolution (n° 10282) de M. Waldeck Rochet concernant la résorption des excédents de blé.

La commission des boissons se réunira le mercredi 31 janvier 1951 à dix heures (local de la commission n° 232):

I. — Désignation d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

II. — Examen du rapport de M. Gourdon sur sa proposition de loi (n° 11062) (organisation du marché du vin).

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 31 janvier 1951 à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 11158) de M. Gernez tendant à autoriser le port de la médaille des engagés volontaires aux membres des F. F. I. et des F. F. C.;

La proposition de loi (n° 11707) de M. Camphin dispensant du service militaire les jeunes ouvriers mineurs du fond;

La proposition de loi (n° 11884) de Mme Lambert concernant l'allocation militaire des familles des jeunes gens de l'agriculture appelés sous les drapeaux;

La proposition de loi (n° 11892) de M. Poirot tendant à rétablir l'emploi de cantinier militaire dans les casernes;

La proposition de résolution (n° 11893) de M. Regaudie tendant à accorder la gratuité du voyage aux permissionnaires du contingent.

II. — Nomination des rapporteurs pour avis:

Du budget militaire de l'exercice 1951 (section commune, guerre, marine, air) (n° 11764);

Du budget militaire de la France d'outre-mer (n° 11765);

Du budget militaire de la présidence du conseil (n° 11043).

III. — Rapport de M. Maurellet sur le projet de loi (n° 11815) tendant à constituer des détachements de météorologie affectés organiquement à certaines grandes unités et formations de l'armée de l'air.

IV. — Rapport supplémentaire de M. Fagon sur le projet de loi (n° 9639) et la proposition de loi (n° 9679) de M. Gau concernant les gendarmeries maritime et de l'air.

V. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 31 janvier 1951 à quinze heures (local de la commission n° 262):

I. — Examen du rapport de M. Billères sur les propositions de loi et de résolution relatives au reclassement et aux indemnités à accorder à certaines catégories de personnel de l'éducation nationale (nos 2697, 4123, 6385, 6410, 6555, 6556, 6832, 7448, 7512, 8830, 8832, 11636).

II. — Examen du rapport de M. Rincent sur les propositions de loi (nos 11242 et 11405) de M. Thamier et de M. Boutrellot tendant à revaloriser l'indemnité départementale des inspecteurs primaires.

III. — Désignation de deux commissaires chargés de suivre les travaux de la commission des finances.

IV. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 11750) de M. Jean-Paul David (centenaire de la mort du représentant du peuple Baudin);

La proposition de loi (n° 11763) de Mme Lempereur (centre d'orientation professionnelle);

La proposition de résolution (n° 11821) de M. Rosenblatt (maintien de l'E. N. N. A. de Strasbourg);

La proposition de résolution (n° 11849) de Mme Reyraud (réintégration des élèves d'une école de Bordeaux);

La proposition de loi (n° 11874) de M. Tourtaud (réemploi des enseignants anciens malades);

La proposition de résolution (n° 11918) de M. Frédéric-Dupont (célébration du 300e anniversaire de Fénelon).

V. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 31 janvier 1951 à quatorze heures trente (local de la commission n° 249):

I. — Rapport de M. Cordonnier sur le projet de loi (n° 11028) autorisant le transfert des débits de boissons sur les aérodromes civils qui en sont dépourvus.

II. — Rapport de M. Cayeux sur la proposition de loi (n° 11092) de M. Dominjon tendant à modifier l'ordonnance du 31 octobre 1945 sur la lutte antituberculeuse.

III. — Rapport de Mme Roca sur la proposition de loi (n° 11468) de M. Alphonse Denis tendant à accorder pour les fêtes de Noël 100 kilogrammes de charbon aux économiquement faibles.

IV. — Rapport de M. Cordonnier sur la proposition de loi (n° 10624) de Mme Poinso-Chapuis tendant à rendre applicable aux personnels des hôpitaux psychiatriques autonomes les dispositions de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 relative aux pensions civiles et militaires.

V. — Rapport de M. Cordonnier sur la proposition de loi (n° 10629) de M. Joseph Denais tendant à généraliser l'application des lois réglementant les débits de boissons.

VI. — Rapport de M. Barrot sur le projet et les propositions de loi (nos 7132, 3888, 4875 et 11418) de M. Guilton, de M. Palewski et de Mme Hertzog-Cachin relatifs à la législation hospitalière.

VII. — Désignation d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

VIII. — Questions diverses.

IX. — Nomination du rapporteur du projet de loi (n° 11926) sur la procédure de codification des textes concernant la pharmacie.

X. — Nomination du rapporteur pour avis du projet de loi (n° 11118) créant un institut national de la propriété industrielle.

La commission de l'intérieur se réunira le mercredi 31 janvier 1951 à seize heures (local de la commission n° 207):

I. — Désignation d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 11885) portant relèvement des pensions de sapeurs-pompiers;

La proposition de loi (n° 11688) de M. Roclore tendant à modifier certains articles de la loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux;

La proposition de loi (n° 11700) de M. Bour relative aux frais de mission des conseillers municipaux de Paris;

La proposition de loi (n° 11809) de Mme Schell tendant à introduire le bilinguisme dans les administrations publiques des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle;

La proposition de loi (n° 11801) de Mlle Archimède tendant à introduire dans les départements d'outre-mer les dispositions de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale;

La proposition de loi (n° 11909) de M. Pierre Montel relative aux inhumations dans les caveaux de famille situés dans les cimetières désaffectés;

La proposition de résolution (n° 11838) de M. André Hugues tendant à organiser la protection civile;

La proposition de résolution (n° 11880) de M. André Marty tendant à assurer la régularité des opérations électorales en Algérie.

III. — Nomination d'un rapporteur, en remplacement de M. Lefèvre-Pontalis, pour la proposition de loi (n° 109) de M. Frédéric-Dupont relative aux voies privées de Paris.

IV. — Nomination d'un rapporteur, en remplacement de Mme Francine Lefebvre, pour la proposition de loi (n° 7905) de M. Schauffler relative à la zone des anciennes fortifications de Paris.

V. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Servin, pour:

Le projet de loi (n° 1873) modifiant l'article 141 du statut général des fonctionnaires;

La proposition de loi (n° 568) de M. Fagon modifiant l'article 140 du statut général des fonctionnaires;

La proposition de loi (n° 388) de M. Cherrier portant titularisation des anciens combattants et victimes de la guerre bénéficiaires d'une pension;

La proposition de loi (n° 777) de M. Monin tendant à réprimer la grève des fonctionnaires chargés d'un service de sécurité;

La proposition de loi (n° 1205) de M. Gresa tendant à faire bénéficier les fonctionnaires mobilisés des dispositions de l'article 23 de la loi du 9 décembre 1927;

La proposition de loi (n° 1630) de M. Barthélémy portant extension de l'ordonnance du 15 juin 1945 à tous les fonctionnaires coupés du pouvoir central par faits de guerre;

La proposition de loi (n° 1772) de M. Mouton relative au droit de prolongation de carrière aux fonctionnaires anciens combattants;

La proposition de loi (n° 2767) de M. Gozard relative aux droits des fonctionnaires suspendus par les lois d'exception du gouvernement de Vichy;

La proposition de loi (n° 2784) de M. Touchard concernant le dégagement des fonctionnaires anciens combattants;

La proposition de loi (n° 2785) de M. Cherrier relative aux mises à la retraite par ancienneté;

La proposition de loi (n° 5624) de M. Touchard étendant aux fonctionnaires délégués dans les congrès des victimes de guerre le bénéfice de l'article 88 du statut général des fonctionnaires.

VI. — Examen des rapports de M. Alfred Coste-Floret sur:

Les propositions de loi de M. Mouton, de M. Xavier Bouvier, de M. Darou et de M. Minjoz relatives aux conditions de dégagement des cadres des fonctionnaires déportés et internés et des veuves de guerre (n°s 6735, 6840, 6929 et 11475);

La proposition de loi (n° 10000) de M. Palewski portant titularisation des assistantes sociales appartenant aux administrations de l'Etat.

VII. — Examen des rapports de M. Cristofol sur:

La proposition de résolution (n° 10068) de M. Barthélémy tendant à supprimer les conditions de diplômes fixées pour l'accès des inspecteurs des postes, télégraphes et téléphones à l'indice 390 et contraires à la loi du 19 octobre 1946;

La proposition de résolution (n° 10849) de M. Gresa tendant à supprimer les conditions de diplômes fixées pour l'accès de certains agents des régies financières à l'indice 390.

VIII. — Echange de vues sur la question des licenciements dans la police.

IX. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 31 janvier 1951, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 11792) de M. Boudet, sénateur, complétant l'article 340 du code civil;

La proposition de loi (n° 11355) de M. Dominjon complétant l'article 344 du code civil;

La proposition de loi n° 11675) de M. Caillavet relatives aux régimes matrimoniaux;

La proposition de loi (n° 11907) de M. Jacques Duclos accordant l'amnistie à tous les démocrates d'outre-mer;

La proposition de loi (n° 11840) de Mme Bastide amnistiant les faits commis à l'occasion des grèves;

La proposition de loi (n° 11706) de M. Saravane Lambert portant amnistie des infractions commises à Mahé;

La proposition de loi (n° 11851) de M. Barel tendant à amnistier les condamnés de la manifestation de la Bocca;

La proposition de loi (n° 11238) de M. Fontupt-Esperaber relative au régime pénitentiaire applicable aux vieillards;

La proposition de loi (n° 11869) de M. Noguères instituant la procédure des demandes en revision des arrêts de la Haute cour de justice;

La proposition de résolution (n° 11740) de M. Frédéric-Dupont invitant le Gouvernement à rajuster l'indemnité de fonction des greffiers de paix et de police;

La proposition de loi (n° 11875) de M. Rosenblatt assurant à tous les justiciables des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle des droits égaux devant la justice;

La proposition de loi (n° 11652) de M. de Raulin-Laboureur interdisant les saisies et oppositions sur l'indemnité législative;

La proposition de résolution de l'Assemblée de l'Union française invitant l'Assemblée nationale à modifier l'article 11 de la loi du 6 janvier 1950 sur les pouvoirs publics;

La pétition (n° 357).

II. — Désignation d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

III. — Désignation d'un membre de la commission chargé de proposer des mesures de grâce amnistiante en Algérie, en remplacement de M. Jacques Chevallier.

IV. — Rapport de M. de Moro-Giafferri sur la proposition de loi (n° 11188) de M. André Hugues ayant pour but de réglementer la pratique des arrhes.

V. — Rapport de M. Minjoz sur la proposition de loi (n° 1283) de M. Bordeneuve, sénateur, tendant à modifier l'article 10 de la loi du 16 août 1947 portant amnistie.

VI. — Rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 11002) tendant à interdire aux agents d'affaires et conseils juridiques de se prévaloir du titre de magistrat honoraire ou d'ancien magistrat.

VII. — Rapport de M. Gallet sur les propositions de loi (n°s 9709, 9765, 9830 et 9932) de M. Schauffler, de M. Hamon, sénateur, de Mme Degrond et de Mme Poinso-Chapuis tendant à modifier l'article 312 du code pénal relatif aux crimes et délits commis sur des enfants.

VIII. — Suite du rapport de M. Desjardins sur le projet de loi (n° 4392) relatif à la police de la circulation routière.

IX. — Rapport de M. Dominjon sur sa proposition de loi (n° 9526) tendant à rendre à l'habitation les pièces louées accessoirement et non habitées.

X. — Rapport de M. Tinaud sur la proposition de loi (n° 5066) de M. Brusset tendant à étendre le champ d'application de l'ordonnance n° 45-875 du 1er mai 1945 relative à la réintégration des démobilisés, prisonniers, déportés et assimilés.

XI. — Rapport de M. Gallet sur le projet de loi (n° 3170) modifiant l'article 302 du code pénal.

XII. — Rapport de Mme Schell sur le projet de loi (n° 8972) relatif aux plus-values apportées aux immeubles à la suite de travaux effectués par l'ennemi.

XIII. — Rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 11257) tendant à créer un poste de conseiller délégué à la protection de l'enfance à la cour d'appel d'Alger et des postes de juges des enfants dans certains tribunaux du ressort de cette cour.

XIV. — Rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 8199) modifiant l'article 196 du code d'instruction criminelle.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 31 janvier 1951, à seize heures (local de la commission n° 241):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 11754) de M. Airoldi tendant à organiser la pratique du camping;

La proposition de loi (n° 11807) de M. Marcel Noël tendant à accorder aux aveugles civils une réduction de 50 p. 100 sur les transports et la gratuité pour le guide les accompagnant;

La proposition de loi (n° 11842) de M. Le Coutaller tendant à accorder des facilités de transport par chemin de fer à certains titulaires d'une pension de retraite;

La proposition de loi (n° 11853) de M. Tourné tendant à accorder à tous les militaires du contingent, soldats et marins, la gratuité de transport sur les chemins de fer et sur les autobus, pour tous les voyages relatifs aux permissions;

La proposition de loi (n° 11883) de M. Servin tendant au maintien, à Vesoul, des arrondissements des services exploitation et voies et bâtiments de la Société nationale des chemins de fer français;

La proposition de loi (n° 11904) de M. Bour tendant à soumettre tous les retraités de la Société nationale des chemins de fer au même statut;

La proposition de loi (n° 11924) de M. Lepervanche tendant à abroger le décret n° 50-1579 du 27 décembre 1950 et à maintenir l'organisme autonome du chemin de fer et du port de la Réunion;

La proposition de résolution (n° 11797 de M. Marcel Noël tendant à remettre en circulation l'autorail Troyes-Vitry-le-François et *vice versa*;

La nouvelle délibération (n° 11936) demandée par M. le Président de la République, sur la loi autorisant la ratification de la convention du 12 mai 1949 relative à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique Nord.

II. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 11893) de M. Regaudie tendant à accorder la gratuité du voyage aux permissionnaires du contingent lors de leur permission de détente.

III. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 5874) de M. Palewski tendant à conclure avec les pays voisins et amis de la France des arrangements spéciaux réduisant le tarif des correspondances postales;

La proposition de loi (n° 6853) de M. Jean-Paul David tendant à déterminer l'appellation imprimés en matière de tarifs postaux;

Le projet de loi (n° 10256) portant organisation des services postaux des valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement;

La proposition de loi (n° 11032) de M. Palewski tendant à accorder une réduction de la redevance sur les abonnements téléphoniques et sur les taxes dues au titre des communications locales aux invalides de guerre, aux aveugles de guerre et aux aveugles de la Résistance.

IV. — Désignation de trois commissaires chargés de suivre les travaux de la commission des finances.

V. — Désignation de deux commissaires pour faire partie de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne.

VI. — Examen du rapport de M. Martel sur le projet de loi (n° 11378) tendant à la réorganisation des transports ferroviaires et routiers et à l'assainissement financier de la Société nationale des chemins de fer français.

VII. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le mercredi 31 janvier 1951, à quinze heures trente (local de la commission n° 206):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 6931) de M. Ninine tendant à indemniser certains évadés des pertes de biens résultant de leur évasion, en remplacement de M. Yacine Diallo;

La proposition de loi (n° 7120) de M. Touchard relative aux fonctionnaires d'origine étrangère, anciens combattants des armées alliées, ayant acquis la nationalité française, en remplacement de M. Dufour;

La proposition de loi (n° 9794) de M. Duveau tendant à modifier la loi du 14 avril 1924, en remplacement de M. Hamani Diori;

La proposition de loi (n° 11565) de M. Roger Roucaute tendant à modifier le statut des déportés et internés de la Résistance, en remplacement de M. Genest;

La proposition de loi (n° 11569) de M. Siefried et de Mlle Weber tendant à modifier l'article 48 du code des pensions;

La proposition de loi (n° 11608) de M. Gozard concernant les droits à la retraite des anciens agents du service de l'assurance crédit d'Etat;

La proposition de loi (n° 11609) de M. Hamani Diori tendant à modifier la loi du 20 septembre 1948;

La proposition de loi (n° 11614) de M. Touchard tendant à modifier le décret-loi du 20 mars 1939;

La proposition de loi (n° 11615) de M. Tourné relative au statut des sourds de guerre;

La proposition de loi (n° 11617) de M. Palewski tendant à modifier la loi du 20 septembre 1948;

La proposition de résolution (n° 11698) de M. Theetten concernant les anciens combattants d'Indochine;

La proposition de loi (n° 11713) de M. Touchard tendant à relever le montant maximum des retraites mutualistes dont bénéficient les anciens combattants;

La proposition de loi (n° 11727) de M. Gilles Gozard tendant à accorder une pension proportionnelle à certains officiers;

La proposition de loi (n° 11772) de M. Touchard relative à la titularisation du personnel des foyers des victimes de la guerre;

La proposition de loi (n° 11786) de M. Le Coutaller tendant à modifier la loi du 20 septembre 1948;

La proposition de résolution (n° 11794) de M. Devemy tendant à prendre en considération, pour le calcul de leur pension, les grades des agents civils de la défense passive;

La proposition de loi (n° 11889) de M. Dassonville concernant les demandes de prêts institués par l'ordonnance du 2 novembre 1945;

La proposition de loi (n° 11890) de M. Genest étendant le régime des prêts aux ayants droit des morts pour la France, combattants volontaires de la Résistance;

La proposition de résolution (n° 11902) de M. Emile Hugues relative à la suspension des mesures de régionalisation des directions départementales des anciens combattants;

La proposition de loi (n° 11903) de M. Gresa concernant les bénéficiaires de la loi du 2 août 1949;

La proposition de loi (n° 11908) de M. Hénault tendant à appliquer la loi du 20 septembre 1948 à certaines veuves de guerre.

II. — Désignation d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

III. — Examen des rapports:

De M. Maillocheau, sur la proposition de résolution (n° 11153) de M. Mouton concernant les emplois réservés;

De M. Touchard, sur la proposition de loi (n° 11488), dont il est l'auteur, concernant les avantages à accorder aux invalides militaires du temps de paix;

De M. Badie, sur la proposition de loi (n° 11557) de M. Bruyneel tendant à la remise d'un diplôme aux familles des soldats tués au cours des hostilités.

De M. Tourné, sur la proposition de loi (n° 11879 rectifié) de M. Charles Serre tendant à pourvoir effectivement de personnel le cadre des emplois permanents dépendant du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

De Mme Rose Guérin, sur la proposition de loi (n° 11898) de M. Charles Serre tendant à prévoir au budget de 1951 les crédits nécessaires à l'amélioration du sort des victimes de la guerre.

IV. — Rapport de M. Touchard sur la pétition (n° 365).

V. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 31 janvier 1951 à dix heures (local de la commission n° 264):

I. — Rapport de M. Lespès sur la proposition de loi, retour du Conseil de la République, de M. Furaud tendant à créer une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur dite promotion de l'Energie à l'ocasion du cinquantième anniversaire de l'institut électrotechnique de Grenoble.

II. — Communication du président sur le régime des allocations familiales.

III. — Constitution des sous-commissions.

IV. — Rapport de M. Deixonne sur: 1° la proposition de résolution (n° 9975) de M. Servin tendant à maintenir en activité les houillères de Ronchamp; 2° la proposition de résolution (n° 11109) de M. Montillot tendant à maintenir en exploitation les houillères de Ronchamp; 3° la proposition de résolution (n° 11755) de M. Servin tendant à accorder aux victimes de la catastrophe minière de Ronchamp un premier secours d'un million de francs.

V. — Communication de M. Deixonne sur les travaux entrepris dans la Montagne-Noire.

VI. — Rapport de M. Peytel sur la proposition de résolution (n° 11114) de M. Legendre tendant à prendre certaines mesures modifiant le régime actuel des carburants.

VII. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 11708) de M. Camphin tendant à accorder à certains ouvriers mineurs et similaires la pension de retraite s'ils ont trente années de service minier, sans condition d'âge;

La proposition de résolution (n° 11747) de M. Julian tendant à prévoir dans les crédits d'équipement sur le budget de 1951 les sommes nécessaires pour la réalisation du barrage de Serre-Ponçon;

La proposition de résolution (n° 11748) de M. Calas tendant à surseoir à toute mesure de fermeture des mines de Graissessac et à prévoir les crédits nécessaires pour en assurer le fonctionnement normal;

La proposition de loi (n° 11795) de M. Palewski tendant à l'institution d'un comité de l'or national et d'un centre technique aurifère en vue de promouvoir les réformes indispensables à l'essor de la production aurifère dans les territoires de la métropole et de l'Union française;

La proposition de résolution (n° 11823) de M. Boutavant tendant à prendre les dispositions nécessaires pour éviter tout licenciement de personnel et assurer la continuation de l'exploitation aux établissements de la Société minière des schistes bitumeux d'Autun-les-Thélots;

La proposition de loi (n° 11859) de M. Mora tendant: 1° à supprimer l'abattement de zone aux ouvriers travaillant au forage des puits de pétrole; 2° à assimilier les foreurs aux mineurs de fond en ce qui concerne l'âge de la retraite;

La proposition de loi (n° 11870) de Mme Duvernois tendant à surseoir à toute augmentation du prix du gaz;

La proposition de loi (n° 11871) de M. Camphin tendant à augmenter de 10 p. 100 les retraites servies par la caisse autonome des retraites minières;

La proposition de loi (n° 11876) de Mme Rose Guérin tendant à rétablir l'article 87 du décret du 8 juillet 1937 accordant une ristourne sur l'essence en faveur des chauffeurs de taxis;

La proposition de résolution (n° 11878) de M. Vedrines tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires pour le maintien en activité, sans licenciement de main-d'œuvre ni chômage partiel, et pour le développement, conformément aux prévisions initiales du plan de modernisation et d'équipement, des industries sidérurgiques et métallurgiques du Centre, et notamment des aciéries et des usines métallurgiques de Montluçon et de Commentry;

La proposition de résolution (n° 11882) de M. Mjchel tendant: 1° à déclarer d'utilité publique l'aménagement du barrage de Montélimar; 2° à prévoir les crédits nécessaires pour le démarrage des travaux; 3° à prévoir l'ouverture de travaux publics régionaux.

VIII. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 11707) de M. Camphin tendant à rétablir et à appliquer l'article 30 du statut des mineurs, qui dispense les jeunes ouvriers mineurs du fond du service militaire.

IX. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 31 janvier 1951 à quatorze heures (local de la commission n° 208).

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 11872) de Mme Schell relative à la cession des mobiliers attribués aux sinistrés spoliés;

La proposition de loi (n° 11638) de M. Triboulet tendant à modifier l'article 14 de la loi du 28 octobre 1946;

La proposition de loi (n° 11916) de M. Depreux tendant à modifier la loi du 5 décembre 1922 sur les H. L. M.

II. — Nomination du rapporteur pour avis du projet de loi (n° 11766) relatif aux dépenses d'investissement.

III. — Désignation d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

IV. — Désignation d'un commissaire pour faire partie de la sous-commission chargée de suivre la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne.

V. — Suite de l'examen du rapport de M. Guitton sur la proposition de loi (n° 11271) de M. Siefridt tendant à sauvegarder les intérêts généraux des villes sinistrées.

VI. — Suite de l'examen du rapport de M. Halbout sur les propositions de loi (nos 9376 et 8770) de M. Triboulet et de Mme Marie Lambert tendant à indemniser les commerçants sinistrés de la perte de leur droit au bail.

VII. — Suite de l'examen du rapport de M. René Schmitt sur la proposition de loi tendant à modifier la loi sur les dommages de guerre.

VIII. — Eventuellement, examen en deuxième lecture du projet de loi portant développement des crédits pour l'exercice 1951 (reconstruction et urbanisme).

IX. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le 31 janvier 1951 à quinze heures (local de la commission n° 254).

I. — Désignation de deux membres pour la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne.

II. — Désignation d'un membre pour la sous-commission chargée de suivre et de contrôler l'emploi des crédits affectés à la défense nationale.

III. — Désignation d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

IV. — Désignation de quatre membres pour le comité directeur du F. I. D. E. S. et de cinq membres du conseil de surveillance de la caisse centrale de la France d'outre-mer.

V. — Communication du président au sujet des crédits du F. I. D. E. S. (autorisation de programmes) et du prix de l'arachide.

VI. — Discussion d'une proposition de M. Senghor tendant à la création d'une sous-commission chargée d'examiner le problème de la réforme de l'enseignement outre-mer.

VII. — Rapport de M. July sur le projet de loi (n° 10175) concernant la procédure de fixation des taxes postales et assimilées applicables aux groupes de territoires ou territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

VIII. — Suite de l'examen des amendements au code du travail.

IX. — Suite de l'examen du rapport de M. Duveau sur le projet de loi (n° 7540) tendant à la modification des dispositions relatives à l'organisation transitoire de la justice à Madagascar et dépendances et aux Comores.

X. — Nomination de rapporteurs pour:

Les projets et propositions de loi (nos 1424, 1425, 623, 952, 1308 et 1882): assemblées représentatives territoriales en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, en remplacement de M. Houphouet;

Les projets et la proposition de loi (nos 1422, 1423 et 759): assemblées représentatives du Togo et du Cameroun, en remplacement de M. Aujoulat;

La proposition de résolution (n° 2565) de M. Kamari Diori: bénéfice de l'ordonnance du 25 octobre 1945 aux anciens militaires indigènes coloniaux pensionnés à 85 p. 100 et à leurs veuves, en remplacement de M. Félix Tchicaya;

La proposition de résolution (n° 3902) de M. Ninine: embarquement des marins originaires des territoires d'outre-mer, en remplacement de M. Félix Tchicaya;

La proposition de loi (n° 4314) de M. Ousmane Soce, sénateur: droits fonciers des indigènes en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun, en remplacement de M. Mamadou Konate;

La proposition de loi (n° 4564) de M. Djaument, sénateur: création d'un cadre unique outre-mer groupant les fonctionnaires de chaque administration ou service, en remplacement de M. Defferre;

La proposition de loi (n° 4565) de M. Djaument, sénateur: extension aux agents des services publics outre-mer des dispositions du statut général des fonctionnaires, en remplacement de M. Defferre;

La proposition de loi (n° 4695) de M. Djaument, sénateur: suppression de l'impôt de capitation, en remplacement de M. Mamadou Konate;

Les projets de loi (nos 5569 et 5571): importation, vente et consommation des boissons alcooliques, répression de l'ivresse publique en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun, en remplacement de M. Félix Tchicaya;

La proposition de loi (n° 7557) de M. Liseite et la proposition de résolution (n° 7526) de M. Boganda: suppression du laisser-passer administratif dans l'intérieur de l'Afrique équatoriale française, en remplacement de M. Félix Tchicaya;

La proposition de résolution (n° 7933) de M. Lisette: législation coopérative dans les territoires d'outre-mer, en remplacement de M. Lisette;

La proposition de loi (n° 8088) de M. Boganda: répression du travail forcé dans les territoires d'outre-mer, en remplacement de M. Boganda;

La proposition de loi (n° 9037) de M. Lassalle-Serré, sénateur: régime des boissons alcooliques dans les établissements français d'Océanie, en remplacement de M. Villard.

La proposition de résolution (n° 9195) de M. Paul Coste-Floret: libération des échanges dans les territoires d'outre-mer, en remplacement de M. Hamani Diori;

La proposition de loi (n° 9352) de M. Mamadou Konaté: création d'un cadre unique du personnel des chemins de fer d'Afrique occidentale française, en remplacement de M. Mamadou Konaté;

La proposition de résolution (n° 11131) de M. Lisette: aide aux étudiants de l'université d'El-Azar originaires de l'Afrique noire française, en remplacement de M. Mamadou Konaté;

Les résolutions de l'Assemblée de l'Union française relatives à la situation des anciens combattants dans les territoires d'outre-mer, en remplacement de M. Hamani Diori;

Le projet de loi (n° 11846): exercice de la profession commerciale dans les Etablissements français d'Océanie;

Le projet de loi (n° 11930): modification de l'article 253 et rétablissement de l'article 394 du code d'instruction criminelle applicable en Afrique occidentale française et au Togo;

Le projet de loi (n° 11931): application dans certains territoires d'outre-mer des modifications apportées à l'article 373 du code pénal.

XI. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 6551) de M. Hamani Diori: bénéficier de la loi du 31 mars 1919 aux anciens combattants des territoires d'outre-mer, en remplacement de M. Hamani Diori;

La proposition de loi (n° 6552) de M. Hamani Diori; bénéficier de la loi du 16 avril 1930 aux anciens combattants des territoires d'outre-mer, en remplacement de M. Hamani Diori;

La proposition de loi (n° 11706) de M. Saravane Lambert: amnistie des infractions commises à Mahé, à l'occasion des incidents d'octobre 1948;

La proposition de loi (n° 11795) de M. Palewski: production aurifère dans les territoires de la métropole et de l'Union française.

XII. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 31 janvier 1951 (local de la commission n° 264):

A seize heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Les articles disjoints de la proposition de loi (nos 9145-11632) (salaire de base des prestations familiales);

Le projet de loi (n° 11725) (convention de sécurité sociale entre la France et la république fédérale d'Allemagne);

La proposition de loi (n° 11741) de M. Renard (convention de tarifs entre les caisses de sécurité sociale et le corps médical);

La proposition de résolution (n° 11776) de Mme Lefebvre (crédits affectés à la formation professionnelle accélérée);

La proposition de loi (n° 11785) de M. Gérard Vée (régime de sécurité sociale des mutilés de guerre);

La proposition de loi (n° 11802) de M. Duquesne (nouveau délai pour le rachat des cotisations d'assurances sociales par les cadres);

La proposition de résolution (n° 11819) de Mlle Archimède (salaires dans les départements d'outre-mer);

La proposition de loi (n° 11841) de M. Duforest (services médicaux du travail);

La proposition de résolution (n° 11855) de M. Duquesne (minimum de rémunération susceptible d'ouvrir droit à l'allocation aux vieux travailleurs salariés);

La proposition de loi (n° 11856) de M. Duquesne (périodes de salariat susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation aux vieux travailleurs salariés);

La proposition de loi (n° 11867) de M. Cordonnier (droits des chirurgiens dentistes en matière d'assurances sociales);

La proposition de loi (n° 11919) de M. Mutter (zones de salaires et allocations familiales);

Le projet de loi (n° (11928) (convention sur les travailleurs frontaliers);

Le projet de loi (n° 11951) (convention sur les stagiaires);

Le projet de loi (n° 11935) (art. 112, 113, 114 et 185 du livre II du code du travail);

Le projet de loi (n° 11958) (salaire de base des prestations familiales).

II. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Boutavant, pour:

La proposition de loi (n° 485) de M. Lafay, sénateur (prestations maladie aux bénéficiaires d'allocations);

La proposition de loi (n° 2165) de M. Marcel Noël (prestations familiales aux mères, soutiens de famille qui cessent leur travail pour soigner leurs enfants);

La proposition de loi (n° 4790) de M. Amiot (gratuité des soins médicaux aux économiquement faibles);

La proposition de loi (n° 5968) de Mme Denise Bastide (allocation aux vieux travailleurs salariés);

La proposition de résolution (n° 7184) de M. Frédéric-Dupont (conditions d'obtention des allocations);

La proposition de loi (n° 7274) de M. Rosenblatt (cumul des pensions du régime général et du régime local);

La proposition de loi (n° 7716) de M. Boutavant (calcul des pensions d'invalidité);

La proposition de loi (n° 7893) de M. Coudray (art. 15 de la loi du 22 mai 1946).

III. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Moisan, pour:

La proposition de loi (n° 96) de M. Bacon (réforme de l'entreprise);

La proposition de loi (n° 2525) de M. Lafay, sénateur (salaire de base des allocations familiales);

La proposition de loi (n° 6144) de M. Gau (réforme de la structure économique);

La proposition de résolution (n° 9549) de Mlle José Dupuis (réforme de l'entreprise);

La proposition de loi (n° 9712) de M. Bardoux (procédure de règlement des conflits collectifs du travail);

La proposition de loi (n° 9793) de Mme Devaud, sénateur (loi du 11 février 1950);

La proposition de loi (n° 10126) de M. Minjoz (contestations en matière d'élection de délégués du personnel);

Le projet de loi (n° 10447) (procédure prud'homale);

La proposition de loi (nos 10503 et 11733) de M. Gazier (caisses d'épargne ordinaires et conventions collectives);

Le projet de loi (n° 10747) (procédure prud'homale);

Le projet de loi (n° 11639) de M. Louis Michaud (enregistrement des contrats de travail).

IV. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Theetten, pour:

La proposition de loi (n° 9077) de M. Cayeux (libre choix du praticien);

La proposition de loi (n° 9181) de M. André Marie (libre choix du praticien);

La proposition de loi (n° 9612) de M. Max Brusset (économats);

La proposition de loi (n° 10010) de M. Palewski (allocation pour tierce personne).

V. — Désignation d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

VI. — Désignation d'un commissaire pour la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne.

VII. — Suite du rapport de M. Henri Meck sur sa proposition de loi (n° 9834): financement de l'assurance vieillesse.

VIII. — Eventuellement, rapport de M. Segelle sur le projet de loi (n° 10126): convention n° 94 de l'O. I. T. (clauses de travail dans les marchés publics).

IX. — Eventuellement, rapport de M. Duquesne sur le projet de loi (n° 6134): convention n° 63 de l'O. I. T. (statistiques des salaires et des heures de travail).

X. — Eventuellement, rapport de M. Duquesne sur le projet de loi (n° 11025): convention franco-suisse relative aux experts comptables.

A dix-sept heures.

XI. — Audition de M. Bacon, ministre du travail et de la sécurité sociale, et de M. Edgar Faure, ministre du budget, sur le projet de loi (n° 11958) relevant le salaire de base des prestations familiales.

XII. — Eventuellement, examen du rapport sur le projet de loi (n° 11958) et sur les articles disjoints du rapport (n° 11653): salaire de base des prestations familiales.

XIII. — Eventuellement, nouvel examen du rapport de M. Henri Meck sur la proposition de loi de M. Croizat (nos 10951 et 11804).

XIV. — Eventuellement, examen de l'avis de la commission des finances sur l'article 17 du projet de loi relatif à l'allocation de vieillesse (nos 8715, 11334 et 11600. — M. Viatte, rapporteur).

XV. — Rapport de M. Musmeaux sur sa proposition de loi (n° 11742): fixation à 40.000 F du taux annuel de l'allocation de vieillesse.

XVI. — Questions diverses.

Réunions de commissions du mardi 30 janvier 1951.

Commission des finances, à dix-sept heures. — Local de la commission.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, instituée par l'article 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947, à dix-huit heures. — Local du 6e bureau.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 30 janvier 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Héline demande à M. le ministre de la défense nationale si les dispositions de la loi du 5 avril 1946 sur le dégagement des cadres des militaires de carrière ont bien été observées; expose que l'article 3 de cette loi indique que celle-ci ne comporte aucun caractère disciplinaire à l'égard de ceux auxquels elle s'est appliquée, mais qu'en fait, il semble qu'il y ait eu remplacement plutôt que dégagement; et demande: 1° quelles furent, dans ces conditions, les économies invoquées et recherchées comme but final de l'opération et quel fut celui-ci; 2° quelles sont les intentions du ministre de la défense nationale pour le rappel à l'activité des officiers dégagés des cadres et n'ayant pas atteint la limite d'âge de leur grade; 3° quelles sont les dispositions prises pour le calcul de la retraite des officiers dégagés des cadres et qui ne peuvent faire l'objet d'un rappel à l'activité; 4° s'il a été envisagé que ces officiers pourraient effectuer des versements leur permettant d'atteindre le maximum d'annuités liquidables pour la retraite d'ancienneté; 5° quelles sont les dispositions prises pour l'application des articles 27 et 46 de la loi du 5 avril 1946 concernant l'avancement dans les réserves des officiers dégagés des cadres; 6° quelle est la suite donnée à la volonté exprimée par l'Assemblée nationale le 9 mai 1950 de voir réaliser la revalorisation des soldes de dégagement; 7° ce qui sera fait, en particulier, en faveur des aviateurs placés en congé de personnel navigant. (N° 176.)

II. — Mme Devaud demande à M. le ministre de la défense nationale de vouloir bien préciser quelle interprétation il faut donner à l'article 5 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950, la position prise par le Gouvernement à l'Assemblée nationale paraissant en contradiction avec les déclarations faites devant le Conseil de la République. (N° 179.)

III. — M. Coupigny signale à M. le ministre de la défense nationale que le service de santé des troupes coloniales n'a plus de directeur depuis le 24 octobre 1950, date du décret appelant le médecin général inspecteur, directeur de ce service, à d'autres fonctions; que le service de santé des troupes coloniales étant ainsi décapité, cette situation est éminemment préjudiciable au service dans tous les domaines, tant à la direction au ministère de la France d'outre-mer que dans les directions de la santé publique dans les territoires d'outre-mer; et demande dans quel délai une nomination doit intervenir en application des décrets du 4 novembre 1903 et du 25 janvier 1944. (N° 185.)

IV. — M. Henri Maupoil expose à M. le ministre de l'agriculture que, par un arrêté du 5 décembre, le blocage de la plus grande partie de la récolte des vins de 1950 vient d'être ordonné; qu'il a d'abord supposé que cette mesure d'échelonnement était destinée à maintenir à un certain niveau le cours des vins de consommation courante; demande pourquoi les vins à appellation contrôlée, dont le prix de vente n'a aucune base commune avec celui des vins courants, sont compris dans la mesure édictée, ce qui est un non-sens inadmissible contre lequel il proteste énergiquement, et cela, d'accord avec propriété et commerce de sa région qui s'insurgent, à juste raison, contre cette décision. (N° 183.)

V. — M. Durand-Réville demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques les dispositions qu'il compte prendre pour faire assurer rapidement la dévolution des biens du comité central des groupements professionnels coloniaux, dissous par ordonnance du 6 novembre 1944, au profit des syndicats professionnels qui lui ont en fait succédé, selon la promesse faite à cet égard par M. le ministre de la France d'outre-mer dans une lettre n° 1097 CCNT/C du 2 juillet 1948, adressée à l'union intersyndicale

de l'industrie coloniale et, conformément aux principes posés, en ce qui concerne les comités d'organisation métropolitains par la loi du 26 avril 1946 qui a prévu que certains éléments d'actif de ces comités pourraient être transférés aux syndicats ayant hérité de leurs attributions. (N° 184.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Affaires étrangères. — I. — Service des affaires étrangères). (N°s 842, 907, année 1950, et 37, année 1951. — M. Jean Maroger, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, concernant les débits de boissons détruits par les événements de guerre. (N°s 102, 607, année 1950 et 17, année 1951. — M. Robert Le Guyon, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 50 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 relatif aux redevances pour occupation de bâtiments provisoires. (N°s 825, année 1950 et 35, année 1951. — M. Chochoy, rapporteur; et n° 41, année 1951. Avis de la commission des finances. — M. Jean-Marie Grenier, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Robert Aubé, Durand-Réville et Coupigny, tendant à inviter le Gouvernement à instaurer d'urgence un régime de soutien en faveur de la production aurifère des territoires de l'Union française, par la création d'un fonds de soutien de l'or destiné à intensifier la prospection, à moderniser l'équipement d'extraction, à réduire les prix de revient et d'une manière générale à assurer la rentabilité des exploitations. (N°s 778 et 899, année 1950. — M. Robert Aubé, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de MM. de La Gontrie et François Dumas tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour venir en aide à la commune de Villard-sur-Doron et aux victimes de l'éboulement du 17 novembre 1950. (N°s 808, année 1950 et 19, année 1951. — M. François Dumas, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Henri Maupoil, Joseph Renaud et Varlot tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour accorder dans le département de Saône-et-Loire des secours d'urgence aux victimes des pluies torrentielles dans le vignoble en août 1950, ainsi qu'aux victimes des inondations qui, du 11 novembre au début de décembre 1950, ont recouvert, dans la vallée de la Saône et de ses affluents, les territoires de nombreuses communes. (N°s 817, année 1950 et 18, année 1951. — M. François Dumas, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. de Lachomette, jusques et y compris M. Le Leannec.

Tribunes. — Depuis M. Marcel Lemaire, jusques et y compris M. Naveau.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 30 janvier 1951.

N° 29. — Proposition de résolution de M. Restat tendant à faire fixer le prix des tabacs indigènes par la commission paritaire avant la période de livraison.

N° 39. — Rapport de M. Charles Barret sur la proposition de loi complétant l'article 18 de la loi relative à la protection des appellations d'origine.

N° 40. — Rapport de M. Péridier sur le projet de loi relatif au degré minimum des vins de coupage.

N° 43. — Rapport de M. Litaise sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils (Imprimerie nationale).

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 31 janvier 1951, à quinze heures (salon de la commission):

I. — Exposé du président sur l'évolution de la situation extérieure.

II. — Communication émanant de la commission des affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis d'Amérique.

III. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 31 janvier 1951, à quinze heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Rapport de M. Restat sur la proposition de résolution (n° 29, année 1951) relative à la fixation du prix des tabacs indigènes.

II. — Examen du budget de l'agriculture (services civils) pour l'exercice 1951.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 1er février 1951, à dix heures (local n° 221):

I. — Rapport de M. Le Basser sur le projet de loi (n° 28, année 1951) relatif à la taxe locale.

II. — Rapport de M. Rogier sur le projet de loi (n° 882, année 1950) tendant à compléter, en vue de son application à l'Algérie, la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail.

III. — Nomination de rapporteurs pour:

a) La proposition de résolution (n° 826, année 1950) de M. Cornu, tendant à inviter le Gouvernement à déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi instituant l'incompatibilité entre toute fonction d'autorité ou d'enseignement public et l'appartenance au parti communiste;

b) Le projet de loi (n° 1, année 1951) modifiant la loi du 4 août 1926 sur la propriété foncière en Algérie et l'ordonnance du 23 novembre 1944 relative à l'organisation de la justice musulmane en Algérie;

c) Le projet de loi (n° 2, année 1951) tendant à compléter l'ordonnance n° 45-2497 du 24 octobre 1945 sur les gares routières de voyageurs, en vue de permettre la participation des départements et des communes aux sociétés chargées d'exploiter des gares routières publiques de voyageurs;

d) La proposition de résolution (n° 31, année 1951) de Mme Eboué, tendant à inviter le Gouvernement à venir d'urgence en aide aux sinistrés de Pigeon, en Guadeloupe.

La commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression) se réunira le jeudi 1er février 1951, à onze heures (local n° 217):

Projet de rapport pour avis de M. Ternynck sur le projet de loi (n° 814, année 1950) relatif aux conventions de Genève du 12 août 1949.

Désignation d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 885, année 1950) relative à l'insaisissabilité des traitements des décorés et de la retraite du combattant.

Convocation de sous-commission.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale se réunira le mercredi 31 janvier 1951, à quinze heures trente (local de la commission des finances):

Examen du projet de rapport présenté par M. Pellenc sur l'emploi des crédits du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) et du budget annexe des constructions aéronautiques.

Réunion de commission du mardi 30 janvier 1951.

Sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte, à quinze heures. — Local n° 346.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 30 janvier 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la proposition de Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Perier et Momo Touré, tendant à attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'une meilleure application de la sécurité sociale dans les départements des Antilles et dans certains centres urbains de la Guyane. (N°s 144 et 318, année 1950. — Mlle Le Ber, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de Mme Caffot et M. Estèbe, tendant à inviter le Gouvernement à se préoccuper du sort des journalistes français qui ont exercé ou exercent leur profession dans la presse française ayant son siège outre-mer, de façon à étendre à ces derniers, dans l'esprit de l'ordonnance du 18 octobre 1945, le régime de retraite des journalistes de la France métropolitaine. (N°s 276 et 321, année 1950. — Mme Caffot, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Zinsou, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de résolution de M. Alfred Bour, président de la commission du règlement, au nom de la commission, tendant à modifier les articles 13 et 102 du règlement de l'Assemblée de l'Union française. (Nos 15 et 18, année 1951. — M. Alfred Bour, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification du décret du 2 octobre 1946 instituant en Afrique équatoriale française une caisse de soutien du coton. (Nos 266 et 323, année 1950. — M. Aubert, rapporteur, et n° 13, année 1951. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Antonini, rapporteur.)

5. — Suite de la discussion de la proposition de Mlle Le Ber, MM. Cairice, Jousselin, Scelles et des membres du groupe M. R. P., tendant à demander au Gouvernement de créer dans chaque territoire d'outre-mer un conseil consultatif de l'éducation. (Nos 143 et 265, année 1950. — M. Jousselin, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 30 janvier 1951.

N° 223 (1) (année 1950). — Rapport, par M. Aubert, au nom de la commission des affaires économiques, sur la demande d'avis (n° 266, année 1950) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification du décret du 2 octobre 1946 instituant en Afrique équatoriale française une caisse de soutien du coton.

N° 9 (2) (année 1951). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée de l'Union française (renvoyée à la commission d'instruction).

N° 13 (année 1951). — Avis, par M. Paul Antonini, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 266, année 1950) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification du décret du 2 octobre 1946 instituant en Afrique équatoriale française une caisse de soutien du coton.

N° 14 (année 1951). — Rapport, par M. Schock, au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications, sur la proposition (n° 181, année 1950) de M. Lhuillier, tendant à inviter le Gouvernement à faire procéder le plus rapidement possible, à l'étude du système hydraulique Volta-Noire-Sourou afin de déterminer les possibilités et les conditions de mise en valeur par irrigation de toute la région intéressée par ce système.

N° 15 (année 1951). — Proposition de résolution de M. Alfred Bour, tendant à modifier les articles 13 et 102 du règlement de l'Assemblée (renvoyée à la commission du règlement et des pétitions).

NOTA. — (1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 29 janvier 1951;
(2) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les conseillers et des services de l'Assemblée de l'Union française.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget

Avis relatif au tirage de la quatrième tranche de la loterie nationale 1951.

Le tirage de la quatrième tranche de la loterie nationale 1951 aura lieu le mercredi 31 janvier 1951, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs relatif à l'ouverture de crédits en dollars pour le financement de certaines importations.

Les importateurs sont informés de l'ouverture de crédits en dollars U. S. A. pour l'importation des produits suivants:

1° Pâtes au bisulfite destinées à la papeterie, en provenance des Etats-Unis et du Canada;

2° Pâtes à la soude, également destinées à la papeterie, en provenance du Canada;

3° Cadmium d'origine des Etats-Unis.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation concernant ces produits, établies en six exemplaires sur formules réglementaires modèle A. C., seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), dès la publication du présent avis au *Journal officiel* et elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs d'endives originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

(Poste 5 de l'accord commercial franco-belge du 6 janvier 1951.)

Le contingent d'endives (chicorée Witloof), originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, de 75 millions de francs belges, ouvert à l'importation par l'avis inséré au *Journal officiel* du 5 novembre 1950 (p. 11327), est épuisé.

Les importateurs sont informés qu'un nouveau contingent de 12.000 tonnes est ouvert à l'importation, selon les modalités suivantes:

1° Les importations seront autorisées dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel;*

2° Elles seront réalisées selon la procédure dite « des certificats d'importation » telle qu'elle est définie.

a) Jusqu'au 14 février 1951, par l'avis n° 423 de l'office des changes et avis aux importateurs inséré au *Journal officiel* du 2 octobre 1949, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane de passage d'un certificat d'importation modèle C. I. 1 établi en six exemplaires;

b) A partir du 15 février 1951, date de leur mise en application, par le titre III, section I, paragraphe II (A. B. C.) et le titre IV de l'avis n° 483 de l'office des changes inséré au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation modèle C. I. conforme à l'annexe V de l'avis précité et établi en deux exemplaires;

3° L'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les seuls bureaux de douane habilités à exercer le contrôle phyto-sanitaire prévu pour l'importation des végétaux tels qu'ils sont désignés par l'arrêté interministériel du 1er décembre 1949, inséré au *Journal officiel* du 13 décembre 1949;

4° L'indice de codification statistique à indiquer sur tous les exemplaires du certificat d'importation à l'endroit prévu à cet effet ainsi que sur la déclaration de douane sera: 17.

5° Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement après la réalisation des importations, c'est-à-dire:

a) Pour les marchandises dédouanées jusqu'au 14 février 1951 à minuit, par application des dispositions de l'avis n° 454 de l'office des changes du 13 avril 1950, qui a modifié le titre Ier de l'avis n° 423 susvisé;

b) Pour les marchandises dédouanées à partir du 15 février 1951 à zéro heure, par application des dispositions du titre III, section I, paragraphe II (D), de l'avis n° 483 de l'office des changes déjà cité;

6° Le dépassement constaté dans l'importation du contingent prévu par l'avis publié au *Journal officiel* du 5 novembre 1950 sera imputé sur le contingent de 12.000 tonnes ouvert au titre de l'accord commercial du 6 janvier 1951;

7° Un avis aux importateurs, publié au *Journal officiel*, fera connaître l'épuisement du contingent.

Avis aux importateurs de tomates en provenance d'Espagne.

Additif à l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 28 décembre 1950 (p. 13261):

Les importateurs de tomates en provenance d'Espagne ont la faculté de passer avec les vendeurs espagnols soit des contrats commerciaux de vente ferme, soit des contrats de vente à la commission.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de la marine marchande.

Avis aux importateurs de poissons de mer frais ou congelés originaires et en provenance de Grande-Bretagne.

(Poste n° 102 du programme d'importation de biens non essentiels de l'année 1951.)

Comme suite aux indications du deuxième paragraphe: « Contingents provisionnels pour l'année civile 1951 », de l'avis aux importateurs « Biens non essentiels » originaires et en provenance de Grande-Bretagne, inséré au *Journal officiel* du 22 décembre 1950, les importateurs sont informés qu'il pourra être procédé, dans les conditions suivantes et dans la limite d'un crédit total de 16.250 livres sterling, à des importations de poissons de mer frais ou congelés et de saumons et truites de mer d'origine et de provenance de Grande-Bretagne.

Le crédit réparti par le présent avis portera sur des importations de poissons de mer frais ou congelés (filet de daurade, daurade, colin jaune, élingue, sole, barbue, turbot, flétan, carrelet, églefin, lotte, filet de lotte) pour un montant de 10.000 £ représentant les tranches de janvier et de février 1951.

La tranche de mars 1951 portant sur les poissons de mer frais ou congelés (5.000 £) et la tranche portant sur les saumons et truites de mer (1.250 £) feront l'objet d'un avis ultérieur à paraître dans la seconde quinzaine de février 1951.

Les importations seront effectuées sous le régime des certificats d'importation, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation modèle C. I. 1, établi en six exemplaires revêtus du visa préalable du ministère de la marine marchande (direction des pêches maritimes), 3, place de Fontenoy, à Paris.

Les certificats d'importation, accompagnés d'une facture *pro forma*, datée, précisant en toutes lettres la valeur globale des offres et comportant le cachet et la signature de l'exportateur, devront être présentés au visa préalable du ministère de la marine marchande durant une période de huit jours suivant la date de publication du présent avis.

Le visa donné par le ministère de la marine marchande aura une durée de validité limitée à un mois.

Des imputations successives d'importation sur le même certificat seront autorisées à concurrence du montant et pendant la durée de validité prévue par ce document.

Le visa ne sera accordé qu'à concurrence du montant de la tranche indiquée ci-dessus.

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises pourront être effectués par tous les bureaux de douane normalement ouverts aux opérations de l'espèce.

Tout importateur sera tenu d'adresser chaque semaine au ministère de la marine marchande (direction des pêches maritimes), 3, place de Fontenoy, à Paris, un relevé détaillé (espèces, quantités, prix unitaire et global caf) des importations effectuées par ses soins au titre de certificats visés et affectés d'un numéro d'ordre.

Indépendamment du contrôle sanitaire réglementaire, les marchandises pourront être soumises à un contrôle qualitatif exercé après le dédouanement par les soins du ministère de la marine marchande en liaison avec l'office scientifique et technique des pêches maritimes.

L'indice de codification statistique à indiquer sur les six exemplaires du certificat d'importation à l'endroit prévu à cet effet ainsi que sur la déclaration de douane sera: 14.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement après réalisation des importations.

Les marchandises devront être obligatoirement déclarées pour la mise à la consommation.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 1er février 1951, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, un cinquième supplément au tarif international pour le transport des colis express entre la Grande-Bretagne et la Suisse, en transit par la France.

(*Paris, le* 18 *janvier* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 15 février 1950, un deuxième supplément au tarif international pour le transport, à petite vitesse, de certaines marchandises, par wagon complet, entre la France et l'Italie (édition du 1er octobre 1950), pour tenir compte de l'aménagement de la tarification française survenu le 24 janvier 1951.

Etant donné l'importance des dispositions proposées, le supplément est déposé dans les gares intéressées, où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le* 25 *janvier* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 15 février 1951, un premier supplément au tarif international pour le transport de la houille, à petite vitesse, par wagon complet, entre la France et la Sarre, d'une part, et l'Italie, d'autre part (édition du 1er janvier 1951), pour tenir compte de l'aménagement de la tarification française survenu le 24 janvier 1951.

Ce supplément est déposé dans les gares intéressées, où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le* 25 *janvier* 1951.)

L'administration du chemin de fer de la Mure a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier le tarif marchandises n° 7 (combustibles minéraux et bois de mine).

Le public pourra prendre connaissance des dispositions du projet de nouveau tarif n° 7:

Au service de l'exploitation du chemin de fer, à la Mure;
A l'administration du chemin de fer, 9, quai Créqui, à Grenoble.

(*Grenoble, le* 18 *janvier* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle, d'accord avec la Compagnie de chemins de fer départementaux, la proposition de compléter comme il est indiqué ci-dessous, les tarifs n°s 7 et 22, ainsi que le recueil T.

TARIF N° 7

Combustibles minéraux.

. . . . . .

CHAPITRE 59. — Région Sud-Est et chemins de fer secondaires divers.

. . . . . .

§ IV. — Compagnie de chemins de fer départementaux (ligne de Digoin à Etang) (voie étroite).

Charbon de terre, aggloméré ou non **(240).**

En provenance des houillères et adressé à des usines métallurgiques, d'une gare de la région Sud-Est à une gare de la ligne de Digoin à Etang.

Par wagon chargé de 20 tonnes: prix et conditions fixés par le chapitre 11.

Transbordement: la taxe à percevoir pour le transbordement à Digoin est celle prévue au n° 1289 du recueil T.

Les dispositions du présent paragraphe ne sont applicables qu'aux envois transitant par Digoin.

TARIF N° 22

Amendements, engrais.

. . . . . .

CHAPITRE 52. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

. . . . . .

§ III. — Compagnie de chemins de fer départementaux (ligne de Digoin à Etang) (voie étroite).

Phosphate de chaux naturel pour engrais moulu ou pulvérisé (798), *superphosphate de chaux contenant au plus 30 p. 100 d'acide phosphorique pour engrais* (766), *superphosphate de chaux contenant plus de 30 p. 100 d'acide phosphorique pour engrais* (767).

D'une gare de la Société nationale des chemins de fer français à une gare de la ligne de Digoin à Etang.

Par wagon. — Prix et conditions fixés par le chapitre 1er, à augmenter d'une surtaxe variable suivant la longueur du parcours effectué sur la ligne de Digoin à Etang de la compagnie de chemins de fer départementaux et dont le taux est indiqué au n° 2145 du recueil T.

Transbordement. — La taxe à percevoir pour le transbordement à Digoin ou Etang est celle prévue au n° 2146 du recueil T.

RECUEIL T

TABLEAU II. — *Prix n°s 1091 et au delà.*

NUMÉRO de prix.	PRIX A PERCEVOIR	
	TARIF N° 7	
1289	Chapitre 59 (§ IV), par tonne.....	50 F.
	TARIF N° 22	
2145	Chapitre 52 (§ III):	
	Parcours C. F. D. n'excédant pas 19 km, par tonne	90
	Parcours C. F. D. de 20 à 29 km, par tonne...	130
	Parcours C. F. D. supérieurs à 29 km, par tonne.	170
2146	Chapitre 52 (§ III) (taxe de transbordement), par tonne	81

(*Paris, le* 25 *janvier* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit, à partir du 1er mars 1951, les dispositions des tarifs nos 109 et 116.

TARIF N° 109

Transports sur les voies des quais.

. . . . . .

SECTION 2

Conditions d'ouverture des voies des quais et conditions de taxation sur ces voies.

. . . . . .

B. — TAXES A PERCEVOIR

§ I. — . . . . . .

§ II. — *Transports effectués à l'intérieur des voies des quais.*

(Voir section I, article 14.)

	LES TAXES A PERCEVOIR sont celles indiquées aux numéros ci-dessous du recueil B.		
	En wagons des administrations de chemin de fer.	En wagons fournis par les expéditeurs ou les destinataires.	
	Par wagon chargé de :		
	5 tonnes.	5 tonnes.	10 tonnes.
	(Sauf indication contraire.)		
1°	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2° Cadres de particuliers vides (1), par tonne....	N° 753 (2,5 tonnes).	N° 756 (2,5 tonnes).	
3°	. . . . .	. . . . .	. . . . .

(1) Pour les transports de cadres de particuliers vides faisant suite ou précédent immédiatement un transport à plein empruntant les lignes principales de la Société nationale des chemins de fer français, la condition de tonnage est abaissée à une tonne par wagon.

TARIF N° 116

Transports locaux.

CHAPITRE 1er

. . . . . .

TABLEAU II

Modifier comme suit le texte du renvoi (1) :

(1) Pour les cadres de particuliers vides bénéficiant des dispositions du paragraphe III du présent chapitre, le minimum de tonnage à retenir pour l'application des prix du tarif B est fixé à une tonne par wagon.

. . . . . .

CHAPITRE 2

. . . . . .

TABLEAU 3

Liste des relations admises au bénéfice du chapitre 2.

1° Entre certaines gares principales et leurs annexes ou réciproquement.

RÉGIONS	GARES PRINCIPALES	ANNEXES DE GARES
Est	Colmar .... Strasbourg-Ville	(Sans changement.)

. . . . . .

2° Entre diverses gares desservant une même localité, supprimer le littera *b*) :

« *b*) De Montpellier à Montpellier-les-Prés-d'Arènes et *vice versa* ».

. . . . . .

(*Paris, le 25 janvier* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la Société générale des chemins de fer économiques (réseau d'intérêt local de l'Hérault), a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier les tarifs nos 11 et 22 comme il est indiqué ci-après :

TARIF N° 11

CHAPITRE 51. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

. . . . . .

§ V. — Société générale des chemins de fer économiques (réseau d'intérêt local de l'Hérault) (voie normale).

Briques non émaillées en asphalte, en chaux, en ciment, en laitier ou en terre cuite (293), **chaux** (307), **ciment** (308), **plâtre** (309), **tuiles non émaillées en asphalte, en chaux, en ciment, en laitier ou terre cuite** (294) :

D'une gare de la Société nationale des chemins de fer français à une gare du réseau d'intérêt local de l'Hérault ou inversement.

Par wagon. — Prix et conditions fixés par le chapitre 1er.

TARIF N° 22

CHAPITRE 51. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

. . . . . .

§ VII. — Régie départementale des chemins de fer et tramways électriques des Bouches-du-Rhône (voie normale) (lignes de Barbentane à Plan-d'Orgon [inclus], de Tarascon à Saint-Rémy [inclus] et d'Arles à Lamanon).

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

§ X. — Société générale des chemins de fer économiques (réseau d'intérêt local de l'Hérault) (voie normale).

Amendements et engrais calcaires non dénommés (776) (1), **amendements et engrais composés** (773), **amendements non dénommés** (775), **chaux pour amendement** (1), **emballée** (771) **ou en vrac** (772), **chlorure de potassium pour engrais** (760), **craies pour amendement broyées ou pulvérisées** (1), **emballées** (781) **ou en vrac** (782), **craies pour amendement en roche, en vrac** (783), **cyanamide calcique brute pour engrais** (761), **engrais azotés non dénommés** (789), **engrais non dénommés** (790), **engrais phosphatés non dénommés** (791), **engrais potassiques non dénommés** (792), **nitrate d'ammoniaque pour engrais** (794) (+), **nitrate de soude pour engrais** (762) (+) **phosphate de chaux naturel pour engrais moulu ou pulvérisé** (798), **phosphate de chaux précipité** (799), **scories de déphosphoration moulues** (765), **sulfate d'ammoniaque pour engrais** (763), **superphosphate de chaux contenant au plus 30 p. 100 d'acide phosphorique pour engrais** (766), **superphosphate de chaux contenant plus de 30 p. 100 d'acide phosphorique pour engrais** (767), **sylvinite pour engrais** (768).

D'une gare de la Société nationale des chemins de fer français à une gare du réseau d'intérêt local de l'Hérault ou inversement.

Par wagon. — Prix et conditions fixés par le chapitre 1er.

. . . . . .

CHAPITRE 52. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

. . . . . .

§ II. — Suppression des dispositions de ce paragraphe.

(*Paris, le 25 janvier* 1951.)

2° *Conventions concernant des taxes convenues.*

A. — **Projet de convention tarifaire.**

CONVENTION TARIFAIRE

ENTRE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ET LA SOCIÉTÉ « LE FLY-TOX » A PARIS

Entre :

La Société nationale des chemins de fer français (S. N. C. F.), représentée par M...,

D'une part ;

Et la Société « Le Fly-Tox », dont le siège social est à Paris, 22, rue de Marignan, représentée par **M...,**

D'autre part,

il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Portée de la convention.

Art. 1er. — **La convention s'étend au trafic de produits insecticides et de pulvérisateurs à main destinés à leur utilisation expédiés :**

De la gare de Gennevilliers à destination d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français ;

De la gare de Jarrie-Vizille à destination de Gennevilliers.

Engagement de la société.

Art 2. — La Société « Le Fly-Tox » s'engage vis-à-vis de la Société nationale des chemins de fer français, qui accepte:

1° A remettre au chemin de fer un trafic annuel minimum de 3.000 tonnes;

2° A remettre au chemin de fer, aux conditions de l'article 3 ci-après, la totalité de son trafic d'insecticides et de pulvérisateurs à main destinés à leur utilisation, à l'exception toutefois:

Pour les expéditions au départ de l'usine de Gennevilliers:

a) Des envois destinés aux localités situées dans la zone de camionnage de Paris, quelle aura la faculté d'effectuer par ses propres moyens;

b) Des envois à destination des localités situées dans la zone de petite distance du département de la Seine, telle qu'elle est définie par le décret du 12 janvier 1939, confiés à des transporteurs publics routiers en règle avec la coordination, étant entendu qu'à la date où la zone courte, définie par l'article 29, 2°, du décret du 14 novembre 1949, sera substituée à la zone de petite distance en exécution de l'article 33 de ce même décret, l'exception s'appliquera, dans les mêmes conditions, aux envois à destination des localités situées dans la zone courte de ce département:

Pour l'ensemble des expéditions effectuées par la société;

c) Des envois qui pourraient éventuellement se trouver dévolus à un autre moyen de transport par des accords de coordination;

d) Des envois qu'elle pourrait être amenée à confier occasionnellement à d'autres moyens de transport après accord préalable du fonctionnaire du trafic dont dépend la localité expéditrice.

L'importance des envois faisant l'objet des littera *a*, *b*, *c* et *d* ne pourra dépasser un pourcentage du trafic remis au chemin de fer, fixé par échange de lettres, ce pourcentage étant susceptible d'être modifié sans délai après accord des parties contractantes dans le cas où interviendrait une modification des accords de coordination.

La société « Le Fly-Tox » s'engage, en outre, à fournir toutes justifications utiles sur l'ensemble de ces expéditions et, notamment à communiquer à la Société nationale des chemins de fer français, sur sa demande, la comptablité de tous les transports faisant l'objet de la présente convention.

Engagement de la Société nationale des chemins de fer français.

Art. 3. — La Société nationale des chemins de fer français s'engage à appliquer aux envois d'insecticides et de pulvérisateurs à main destinés à leur utilisation les prix indiqués ci-après (ces prix ne comprennent pas le droit d'enregistrement et de timbre):

NUMÉROS de prix (1).	A EXPÉDITIONS dont le poids n'excède pas 50 kg (2).	B EXPÉDITIONS dont le poids excède 50 kg sans dépasser 5.000 kg.		C TRANSPORTS par wagon.	
		Par expédition de:		Par wagon chargé de:	
		60 kg.	500 kg.	5 tonnes.	10 tonnes.
	Prix par 100 kg.			Prix par tonne.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1	306	321	222	852	716
2	410	430	305	1.499	1.259
3	458	480	344	1.798	1.509
4	509	533	385	2.114	1.774
5	559	586	424	2.426	2.036
6	609	638	464	2.755	2.296
7	659	691	503	3.040	2.552
8	707	741	542	3.343	2.807
9	760	796	584	3.671	3.082
10	798	836	614	3.908	3.280
11	855	896	659	4.258	3.575
12	892	935	690	4.490	3.769
13	948	994	734	4.795	4.025
14	984	1.031	762	4.969	4.171
15	1.039	1.089	806	5.196	4.362
16	1.075	1.127	835	5.323	4.469
17	1.130	1.184	878	5.512	4.628
18	1.166	1.222	908	5.639	4.735
19	1.239	1.298	965	5.893	4.948
20	1.330	1.394	1.038	6.210	5.214

(1) Voir le tableau n° 1 du tarif des petits colis et des colis familiaux pour la détermination du numéro de prix.

(2) La taxe étant calculée sur un poids minimum de 10 kg.

Les prix prévus ci-dessus sont également applicables sous les mêmes conditions:

Aux articles de publicité remis à l'expédition en même temps que les marchandises;

Aux envois de produits défraichis et d'invendus retournés sur l'établissement producteur.

Les taxes de transport sont à augmenter des surtaxes locales temporaires et des taxes sur les voies de quais des ports.

NOTA. — En cas de variation dans les prix des tarifs marchandises en général, les prix de la présente convention seront modifiés à la même date et dans la même proportion que les prix de ces tarifs.

Cette modification pourra également intervenir en cas d'aménagement de certains tarifs ayant entraîné une variation des prix de transport applicables aux marchandises reprises dans la présente convention.

Dispositions spéciales applicables par voie de détaxe.

Art. 4. — Lorsque le tonnage des envois effectués aux conditions de la présente convention atteindra annuellement 4.000 tonnes, la Société nationale des chemins de fer français accordera, par voie de détaxe, à la société contractante une réduction de 5 p. 100 sur les taxes de transport payées par application de l'article 3, à l'exception du droit d'enregistrement et de timbre, des surtaxes locales temporaires et des taxes de voies de quais.

Lorsque ces envois dépasseront annuellement 5.000 tonnes, le taux de la réduction sera augmenté de 1 p. 100 par tranche entière de 1.000 tonnes sans que cette réduction puisse être supérieure à 15 p. 100.

La liste et le libellé des pièces justificatives à fournir par l'ayant droit pour obtenir cette détaxe, seront arrêtés d'accord avec la Société nationale des chemins de fer français.

Régime de transport.

Art. 5. — Les envois par expédition sont transportés en régime accéléré.

Les envois par wagon sont transportés en régime ordinaire. Toutefois, l'expéditeur peut revendiquer le transport en régime accéléré de ses envois par wagon. Dans ce cas, la taxe de transport applicable à ces wagons (droit d'enregistrement et de timbre non compris) est majorée de 20 p. 100.

Conditions générales.

Art. 6. — § I. — Les conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises et, s'il y a lieu, les tarifs de camionnage, sont applicables aux envois faisant l'objet de la présente convention en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions qui précèdent.

§ II. — Les envois doivent être remis avec la déclaration d'expédition prévue à l'article 20 des conditions générales d'application des tarifs marchandises. Cette déclaration portera la revendication expresse des prix de la présente convention.

Durée de la convention.

Art. 7. — La présente convention est valable pour une période d'un an, à partir du..... elle se renouvelle d'année en année, par tacite reconduction, pour des périodes successives dont la durée ne peut excéder une année.

Elle peut être dénoncée, à la demande de l'une ou l'autre des parties contractantes, sous condition d'un préavis de quatre mois à l'expiration de chaque période annuelle.

Toutefois, l'une quelconque des infractions aux clauses d'engagement de l'article 2 confère à la Société nationale des chemins de fer français le droit:

1° D'exiger de la société Le Fly-Tox, pour tous les transports effectués depuis la mise en vigueur de la convention, la différence entre les taxes résultant des tarifs les plus réduits normalement applicables à ces transports et les taxes perçues par application des prix de l'article 3 ci-dessus;

2° De dénoncer le contrat, par simple lettre recommandée, après un préavis d'un mois, sans préjudice de tous dommages et intérêts pour les infractions commises.

La présente convention pourra:

a) Etre revisée ou dénoncée sans délai, à la demande de la société Le Fly-Tox, dans le cas où interviendraient des aménagements ou augmentations de tarifs prévus au nota de l'article 3 de la présente convention;

b) Etre revisée sous condition d'un préavis d'un mois, par la Société nationale des chemins de fer français, dans le cas où des accords de coordination conduiraient à un nouvel aménagement des prix.

Art. 8. - Les frais de timbre de la présente convention seront supportés par la société Le Fly-Tox.

Fait en double, le.....

Le représentant de la Société nationale des chemins de fer français

Le représentant des expéditeurs.

B. — **Prorogation et dénonciation de conventions tarifaires.**

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de proroger jusqu'au 31 décembre 1951 les cinq conventions (type eaux minérales) dont les noms suivent:

Société anonyme de Vichy-Prunelle, à Cusset;

Société Château-Robert, à Saint-Yorre;

Société générale des eaux minérales de Couzan;

Etablissement hydrominéral de Sainte-Marguerite, par Vic-le-Comte;

Source de Girard, à Galgon.

Elle dénonce, avec effet du 1er mai 1951, les conventions dont les noms suivent:

Société des mines de Charrier, à Laprugne;

MM. Delobel et Soissons, à Chamalières;

Eaux minérales naturelles de Saint-Parizel-le-Châtel;

Source d'eaux minérales du Salet, à Courpière.

(*Paris, le 18 janvier 1951.*)

3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — **Autorisations provisoires.**

24 *janvier* 1951. — **Chemins de fer de la Corse.** — Proposition tendant à modifier l'article 1er du chapitre 1er des tarifs généraux pour les transports en grande vitesse (voyageurs) en vue de porter à:

4,50 F, le prix à percevoir pour le transport des voyageurs en 3e classe (par voyageur et par kilomètre).

5 F, le prix à percevoir pour ce transport en 2e classe (trains directs Bastia-Ajaccio et vice-versa) (*Journal officiel* du 16 janvier 1951.)

Autorisation accordée de mise en application immédiate, à titre provisoire, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — **Homologations.**

26 *janvier* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à modifier le texte du renvoi (1) figurant à l'article 1er du règlement international relatif aux conditions de transport des marchandises destinées aux foires et expositions et des chevaux et canots destinés à des concours. (*Journal officiel* du 2 janvier 1951.)

27 *janvier* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à créer, au tarif n° 8, chapitre 105, une tarification réduite par wagon de 12 tonnes pour les « bois à brûler » et les « bois destinés à des travaux de soutènement » expédiés sur les relations de Vireux-Molhain et de Vireux-Viroin à Vireux-frontière. (*Journal officiel* du 16 janvier 1951.)

26 *janvier* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à supprimer dans le règlement provisoire pour le transport des marchandises échangées entre la France et la Suisse (édition du 1er mars 1950) les dispositions complémentaires spéciales aux articles 6 et 17 de la convention internationale pour le transport des marchandises par chemin de fer (*Journal officiel* du 9 janvier 1951.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur donnée, par décision du 13 janvier 1951 (*Journal officiel* du 23 janvier 1951).

24 *janvier* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français et régie départementale des voies ferrées du Dauphiné.** — Proposition tendant à relever le taux de la surtaxe spéciale prévue aux tarifs suivants:

Tarif n° 7, chapitre 59 (§§ I et III);
Tarif n° 12, chapitre 63;
Tarif n° 13, chapitre 59;
Tarif n° 14, chapitre 51 (§ II);
Tarif n° 17, chapitre 59 (§ II);
Tarif n° 18, chapitre 52 (§§ I et 59);
Tarif n° 19, chapitre 52 (§ IV),

et à modifier corrélativement le recueil T. (*Journal officiel* du 12 décembre 1950.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation donnée, par décision du 29 décembre 1950 (*Journal officiel* du 2 janvier 1951), de mise en application à partir du 1er janvier 1951.

24 *janvier* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à mettre en vigueur un quatrième supplément au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre (édition du 1er septembre 1950). (*Journal officiel* du 12 décembre 1950.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation donnée, par décision du 30 décembre 1950 (*Journal officiel* du 9 janvier 1951), de mise en application à dater du 1er janvier 1951.

C. — **Approbations de conventions.**

24 *janvier* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer entre la Société nationale des chemins de fer français et les Messageries routières du Rouergue, 6, rue Gambetta, à Rodez, pour le transport des eaux minérales en provenance de la source Verdier, à Pommiers, par Avèze (Gard), et expédiées au départ de la gare du Vigan, ainsi que des emballages vides en retour. (*Journal officiel* du 12 décembre 1950.)

Approbation donnée, à titre provisoire, après autorisation accordée, par décision du 14 décembre 1950 (*Journal officiel* du 27 décembre 1950), de mise en application à partir du 15 décembre 1950.

24 *janvier* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français** et **Société générale des chemins de fer économiques.** — Projet de convention tarifaire à passer entre la Société nationale des chemins de fer français et la Société générale des chemins de fer économiques, d'une part, et la Société anonyme des Thermes, à Bourbon-Lancy, d'autre part, pour le transport d'eaux minérales et d'emballages vides en retour correspondants. (*Journal officiel* du 27 décembre 1950.)

Approbation donnée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur donnée, par décision du 30 décembre 1950 (*Journal officiel* du 9 janvier 1951).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un pharmacien à l'hôpital de Martigues (Bouches-du-Rhône).

Un concours sur titres sera ouvert à l'inspection divisionnaire de la santé de Marseille, le 23 avril 1951, pour le recrutement d'un pharmacien de l'hôpital de Martigues.

Les candidats devront déposer avant le 7 avril 1951, à l'inspection divisionnaire de la santé de Marseille, un dossier ainsi composé:

1° Une demande d'inscription sur papier timbré mentionnant leurs nom, prénoms et adresse;
2° Un extrait de leur acte de naissance;
3° Une copie certifiée conforme de leur diplôme de pharmacien;
4° Un certificat attestant leur inscription à un tableau de l'ordre des pharmaciens;
5° Un extrait n° 3 du casier judiciaire;
6° Une notice indiquant les titres scientifiques (diplômes, certificats ou copie de ces documents dûment certifiée), la liste des publications scientifiques, les états de service militaire, les titres honorifiques et l'énumération des diverses fonctions et des emplois remplis depuis la fin des études jusqu'au jour de la demande avec le nom des établissements.

Il leur sera donné récépissé de ces pièces.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	26 janvier — Cours relevés après Bourse	DEVISES	29 janvier 1951 — Cours relevés avant Bourse	29 janvier 1951 — Cours cotés en Bourse
350 ..	350 ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 .. ..
699 75	699 75	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 50 .....
1223 75	1223 75	Portugal (100 escudos).	.... ..	1224 .. ..
8140 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8137 50 .....
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....
332 ..	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	332 .. ..

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ENERGIE ELECTRIQUE DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (7e)
Registre du commerce: Seine 214298 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 3 3/4 0/0 avril 1945 de 5.000 F nominal, la société Energie électrique du Maroc a utilisé par le rachat en Bourse du nombre voulu d'obligations au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, la somme correspondant à l'amortissement prévu pour le 15 avril 1951.

Il n'y a donc pas lieu à remboursement au pair des 3.000.000 de francs de capital nominal d'obligations dont l'amortissement est prévu à la date du 15 avril 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1930
DE LA
société Electricité et gaz des Pyrénées.

Les porteurs d'obligations 5 0/0 de 1.000 F (émission 1930) de la société Electricité et gaz des Pyrénées, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 1er avril 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
279	47	5.755	47	9.114	47
703	47	6.266	46	9.183	47
1.459	46	6.378	47	9.313	47
1.308	46	6.563	47	9.446	47
2.366	46	6.643	47	9.495	47
2.544	47	6.931	46	9.947	47
2.578	46	7.010	46	10.209	46
2.717	47	7.060	47	10.244	47
3.043	47	7.438	46	10.655	47
3.089	46	7.582	46	11.219	47
3.400	47	7.823	45	11.345	46
3.412	46	7.853	46	11.752	47
3.472	47	7.959	47	11.807	45
3.499	46	8.039	47	12.163	46
3.540	47	8.264	47	12.217	47
3.939	46	8.342	47	12.474	45
4.294	47	8.422	46	13.186	47
4.429	47	8.534	47	13.266	46
4.502	47	8.675	46	13.802	46
4.749	47	8.856	47	14.102	47
4.756	46	8.926	46	14.376	47
5.250	46	8.989	47	14.422	46
5.445	47				

CHAMPAGNE MERCIER

Société anonyme E. MERCIER ET Cie
AU CAPITAL DE 300 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 75, AVENUE DE CHAMPAGNE, EPERNAY
Registre du commerce: Epernay no 3135.

Obligations 4 1/4 0/0 1944 de 2.000 F.

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er avril 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres sortis au tirage antérieur ont été présentés au remboursement.

L'amortissement des années 1946 à 1950 a été couvert par rachats en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 3 3/4 0/0 1945
DE LA
Société saint-quentinoise d'éclairage et de chauffage.

Les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 de 5.000 F (émission 1945) de la Société saint-quentinoise d'éclairage et de chauffage, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er avril 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement du 1er avril 1946.

2.373 à 2.375

Société d'Approvisionnement de Matériaux de Production et d'Exploitation de Carrières

(Ex-carrières de granit du Canigou.)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 13.680.000 F
SIÈGE SOCIAL: 67, RUE MOLIÈRE, LYON

Liste numérique des obligations 6 1/2 0/0 1929 amorties et non présentées au remboursement le 1er décembre 1950.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
1 à 113	1949	478 à 547	1948	1.327	1950
135 à 200	1949	558 à 666	1948	1.330 à 1.332	1950
209 à 216	1950	1.276 à 1.311	1950	1.334 à 1.470	1950
467 à 476	1948	1.314 à 1.325	1950		

MINES ET USINES DE SALSIGNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 377.675.000 F

SIÈGE SOCIAL: 109, BOULEVARD PEREIRE, PARIS (17e)

Registre du commerce: Seine n° 214815 B.

Obligations 4 0/0 1941 *de* 5.000 *F.*

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 mars 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES d'amortissement.
324	48	6.834	46	9.134	46
2.949	45	6.847	46	9.205	48
4.002	48	7.722	48	8.248	48
4.852	48	8.039	48	9.967	45
5.090	46	8.307	48	9.995	46
5.843	48	8.730	48		

Les amortissements des années 1947, 1949 et 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

CONCESSIONS DIVERSES

AVIS

DEMANDE DE CONCESSION DE MINES

Par pétition enregistrée au service des mines de l'Afrique équatoriale française, à Brazzaville, sous le n° 5157, le 23 décembre 1950, la Compagnie minière du Congo français sollicite l'attribution d'une concession de mine, valable pour les minéraux de la quatrième catégorie, à l'intérieur du permis d'exploitation n° 417-VII.

Cette concession est délimitée ainsi qu'il suit:

Au Nord, par une droite orientée Est-Ouest vrais passant à 1.600 mètres au Nord du point géodésique de M'Fouati;

Au Sud, par une droite orientée Est-Ouest vrais passant à 1.500 mètres au Sud du point géodésique de M'Fouati;

A l'Est, par une droite orientée Nord-Sud vrais passant à 1.300 mètres à l'Est du point géodésique de M'Fouati;

A l'Ouest, par une droite orientée Nord-Sud vrais passant à 120 mètres à l'Ouest du point géodésique de M'Fouati.

Le centre du P. E. n° 417-VII, en vertu duquel la concession est demandée, est situé à l'extrémité d'un segment de droite de 8.467 mètres de longueur ayant pour origine le point géodésique du pic Albert faisant avec le Nord géographique, pris pour origine, un angle de 180 grades 9.792 mesuré dans le sens de rotation des aiguilles d'une montre.

Conformément à l'article 70 du décret du 13 octobre 1933, l'instruction de la présente demande de concession sera close le 31 mars 1951.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de la demande sera déposé au service des mines, à Brazzaville, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours ouvrables, de huit heures à onze heures.

Brazzaville, le 26 décembre 1950.

L'ingénieur en chef des mines
chef du service des mines,
A. MARELLE.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Paul Picot, ingénieur honoraire à la Société nationale des chemins de fer français, né à Paris (14e) le 14 janvier 1883, demeurant à Paris (10e), 7, rue Guy-Patin, présente une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique Picot celui de Ginsburger, et a introduit une instance tendant à ces fins.

Mlle Geneviève-Henriette-Annie Blum, née à Paris (17e) le 7 août 1927, demeurant à Paris 3, rue Louis-Boilly, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique Blum celui de Bolleme.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

25 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **L'Association Jean-Bosco** transfère son siège social de Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône) à la place Victorien-Sardou, Marly-le-Roi (Seine-et-Oise).

4 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **La Commune libre Porte-Saint-Denis—Porte-Saint-Martin.** But: organiser des manifestations artistiques afin de venir en aide aux œuvres de bienfaisance, aux vieillards et aux enfants. Siège social: 55, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris.

5 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le Groupe artistique du Gaz de Paris change son titre, qui devient **Groupe artistique du Gaz de France (G. A. G. D. F.),** et transfère son siège social du 12, rue de Strasbourg, au 6, rue Condorcet, Paris.

6 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association de la jeunesse française.** But: rassembler les jeunes Françaises et les jeunes Français dans le cadre d'activités sportives et culturelles et des intérêts de la jeunesse. Siège social: 81, rue Taitbout, Paris.

8 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **La Fraternelle.** But: exercice de la musique. Siège social: mairie d'Orgeval

11 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Club des avant-premières.** But: présentation de toutes formes de spectacles et manifestations susceptibles d'être, en tout ou partie, radiodiffusés ou télévisés avant la présentation au public. Siège social: 120, avenue des Champs-Elysées, Paris.

12 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **L'Haltérophile-Club lovérien.** But: haltérophilie et éducation physique. Siège social hôtel de ville, Louviers.

16 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis des belles étapes.** Transfert du siège social du 12, rue des Beaux-Arts, au 96, rue de Grenelle, Paris.

18 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin **Amicale de Charay.** But: repeuplement du gibier, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles. Siège social: chez M. Pierre Meunier, secrétaire de l'association, à Vézeronce.

19 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Comité de coordination et d'action sociale des postes, téléphones et télégraphes de l'Isère.** But: coordonner les activités et apporter aide à personnes, groupements ou associations des postes, téléphones et télégraphes. Siège social: hôtel des postes, place Vaucanson, Grenoble.

19 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Ciné-Club d'Arras.** But: diffusion de la culture cinématographique. Siège social: 19, rue Ernestale, Arras.

19 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Ciné-Club des jeunes d'Arras.** But: expansion de la culture cinématographique dans la jeunesse. Siège social: 19, rue Ernestale, Arras.

22 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Le Pigeon messager d'Epernay.** But: élevage et entraînement des pigeons voyageurs. Siège social: 15, rue Chocatelle, Epernay.

22 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Société de chasse de la Rairie.** But: répression du braconnage et amélioration de la chasse. Siège social: 9, rue du Mont-Goguet, Nantes

22 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Amicale des donneurs de sang bénévoles du centre régional de transfusion de Nantes.** But: créer un lien entre tous les membres de l'amicale, faire connaître la banque du sang au public et intensifier le recrutement de tous les donneurs de sang bénévoles. Siège social: chez M. Vasiin, 10, rue des Trois-Croissants, Nantes.

23 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Club du demi-siècle.** But: organisation de réunions amicales. Siège social: 17, portail Matheron, Avignon.

23 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **La Boule du rail.** But: pratique du sport bouliste. Siège social: club des cheminots, 80, avenue Pierre-Sémard, Avignon.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.